

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du jeudi 16 octobre 2003**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Jean-Luc Vanraes à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « l'extension du système des chèques-services » 59

Question d'actualité jointe de M. Jan Béghin, concernant « l'agrément des employeurs habilités à utiliser le système des chèques-services » 59

— De M. Walter Vandenbossche à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le choix de la date et emploi des langues lors de la célébration de Bruxelles, capitale de 480 millions de citoyens européens » 61

CHAMBRE DES REPRESENTANTS 61

PROPOSITION D'ORDONNANCE 62

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van donderdag 16 oktober 2003**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de uitbreiding van het systeem van de dienstencheques » 59

Toegevoegde dringende vraag van de heer Jan Béghin, betreffende « de erkenning van werkgevers die in aanmerking komen voor het dienstenchequesysteem » 59

— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijk regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de keuze van de datum en taalgebruik voor de viering van Brussel als hoofdstad van 480 miljoen Europese burgers » 61

KAMER VAN DE VOLKSVERTEGENWOORDIGERS 61

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE 62

	Pages		Blz.
— Renvoi en commission	62	— Verzending naar een commissie	62
DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT		ALGEMENE BELEIDSVERKLARING VAN DE REGERING	
Reprise de la discussion — <i>Orateurs</i> : M. Sven Gatz, Mmes Anne Van Asbroeck, Caroline Persoons, M. Yaron Pesztat, Mme Béatrice Fraiteur, MM. Jean-Luc Vanraes, Johan Demol, Alain Daems, Eric André, Eric Tomas , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, Jean-Pierre Cornelissen, Jos Van Assche, Mme Geneviève Meunier, MM. Denis Grimberghs, Olivier de Clippele, Michel Lemaire, Marc Cools, Mme Anne-Françoise Theunissen, MM. Alain Adriaens, Daniel Ducarme , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	62	Hervatting van de bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Sven Gatz, mevrouw Anne Van Asbroeck, mevrouw Caroline Persoons, de heer Yaron Pesztat, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heren Jean-Luc Vanraes, Johan Demol, Alain Daems, Eric André, Eric Tomas , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, Jean-Pierre Cornelissen, Jos Van Assche, mevrouw Geneviève Meunier, de heren Denis Grimberghs, Olivier de Clippele, Michel Lemaire, Marc Cools, mevrouw Anne-Françoise Theunissen, de heren Alain Adriaens, Daniel Ducarme , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	62
ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE	99	EENVOUDIGE MOTIE	99
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— Question orale de M. Sven Gatz à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'offre, par l'ERAP, de cours d'alphabétisation »	101	— Van de heer Sven Gatz aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het aanbod van alfabetiseringscursussen door de GSOB »	101
— De M. Joël Riguelle à M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la création d'un centre de formation en matière d'incendie »	102	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de oprichting van een opleidingscentrum voor brandbestrijding »	102
VOTES NOMINATIFS	106	NAAMSTEMMINGEN	106

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 45.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.45 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 16 octobre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 16 oktober 2003 geopend.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE UITBREIDING VAN HET SYSTEEM VAN DE DIENSTENCHEQUES »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'EXTENSION DU SYSTEME DES CHEQUES-SERVICES »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JAN BEGHIN, BETREFFENDE « DE ERKENNING VAN WERKGEVERS DIE IN AANMERKING KOMEN VOOR HET DIENSTENCHEQUESYSTEEM »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JAN BEGHIN, CONCERNANT « L'AGREMENT DES EMPLOYEURS HABILITES A UTILISER LE SYSTEME DES CHEQUES-SERVICES »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, op het moment dat ik mijn vraag indiende was het systeem van de diensten-

cheques niet heel duidelijk. Sedert kort ziet het er al wat beter uit. Als ik het goed heb begrepen, zal de federale overheid voortaan de volledige last van de dienstencheques voor haar rekening nemen. In Brussel is de procedure om erkend te worden als bedrijf dat cheques mag gebruiken, te log. Gelukkig schijnt daar verandering in te komen.

Een bijkomende vraag die ik me nu stel is wat er zal gebeuren met het tweetal bedrijven dat een erkenning had gekregen. Kan de minister me daar een concreet antwoord over geven ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord om zijn vraag te stellen.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, bijna om het uur krijgen we nieuwe informatie over de dienstencheques.

Mijn vraag aan de minister was, hoe het komt dat er tot nog toe in Brussel haast geen bedrijven erkend werden om met dienstencheques te werken. Volgens de heer Vanraes zouden er maar twee bedrijven erkend zijn. In Vlaanderen zouden al 130 bedrijven erkend zijn.

Waarom moest de procedure zo zwaar zijn ? Waarom werden de uitzendkantoren uitgesloten ? Waarom bedrijven en mensen die willen werken, het zo moeilijk maken ? Blijkbaar is dat een hobby van de minister.

Sinds vanmorgen weet ik dat het hele systeem van de dienstencheques een zaak wordt van de federale overheid. Die zal niet alleen instaan voor de financiering, maar ook voor de erkenning. Ik vind dat goed nieuws voor Brussel. Eindelijk zal het logge erkenningsstelsel dat de minister invoerde, verdwijnen.

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Eric Tomas heeft het woord.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, het systeem van de dienstencheques werd in het voorjaar operationeel. Door het systematische beroep op uitzendarbeid kende het systeem een snellere ontwikkeling in Vlaanderen dan in Brussel. Die optie werd in Brussel verworpen om de redenen die we al hebben besproken bij de behandeling van de ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord betreffende de erkenningsvoorwaarden van de ondernemingen.

Het systeem van de dienstencheques begint stilaan succes te kennen bij de Brusselse operatoren. Er werden zes aanvragen voor erkenning ingediend. Twee daarvan hebben een gunstig advies ontvangen van de erkenningscommissie van de Economische en Sociale Raad.

De zware procedure is volgens mij niet de oorzaak van het geringe succes van de maatregel in Brussel. Ik denk eerder dat drie andere hindernissen de ontwikkeling van het huidige stelsel van dienstencheques in Brussel in de weg staan. De eerste hindernis is de gewestelijke contingentering van de cheques. Het aantal cheques wordt voor de Brusselaars beperkt tot 280.000. De ondernemingen stellen zich terughoudend op omdat ze beseffen dat de vraag heel groot is. Ze wensen geen economisch risico te lopen als ze niet zeker zijn dat op middellange termijn de kans bestaat dat het stelsel wordt uitgebreid. De tweede hindernis heeft te maken met de institutionele complexiteit in Brussel. Brusselse ondernemingen moeten voor de uitoefening van activiteiten die te maken hebben met bijstand aan personen, beschikken over een voorafgaandelijke erkenning. De derde hindernis heeft te maken met de twee vorige die maken dat het vrij verkeer van diensten tussen de verschillende gewesten vrijwel onmogelijk is.

Tijdens de recente Werkgelegenheidsconferentie hebben de federale regering en de gewesten die hindernissen weggewerkt. Met het standpunt dat ik daar verdedigd heb, werd rekening gehouden in het akkoord. Ik citeer uit dat akkoord : « De federale regering neemt vanaf 1 januari 2004 de budgettaire last van de dienstencheques volledig voor eigen rekening met het oog op de versterking, de vereenvoudiging en de versoepeling van het stelsel. Op die manier vervalt ook de discussie over de berekening van de voornamelijk federale terugverdieneffecten, die in het huidige stadium van het stelsel slechts bij grote benadering kunnen worden ingeschat, en de voorgenomen evaluatie van een correcte kostenverdeling tussen de federale overheid en de gefedereerde entiteiten.

Het toepassingsgebied van de dienstencheques wordt met ingang van 1 januari 2004 beperkt tot huishulp van huishoudelijke aard waaronder ook diensten aan huis (zoals een boodschappendienst, een strijkatelier of een mindermobielen centrale voor bejaarden) kunnen worden begrepen. De juiste omschrijving van welke lading hiermee juist wordt gedekt, zal nog in nader overleg met de gefedereerde entiteiten worden verfijnd.

De erkenning en normering van de dienstenbedrijven die in aanmerking kunnen komen voor de dienstencheques zal door de federale overheid worden georganiseerd. Soepelheid inzake erkenning, eenvoud inzake normering en gelijke toegang staan hierbij als principes voorop. Van zodra deze federale regeling operationeel is, vervallen de regionale erkenningsprocedures voor wat betreft deze sector. Hierbij zullen de reeds erkende types van ondernemingen binnen deze sector automatisch een federale erkenning krijgen.

De aanvraag en het gebruik van de dienstencheques zullen zoveel mogelijk worden vereenvoudigd en zullen tevens in de Duitse taal beschikbaar zijn.

Naast deze federale sokkel kan elke gefedereerde entiteit binnen de eigen bevoegdheden en de eigen budgettaire mogelijkheden gepaste initiatieven nemen om de werkgelegenheid binnen de sectoren van de persoonlijke dienstverlening zoals kinderopvang en/of hulp aan huis voor bejaarden, zieken of gehandicapten te ondersteunen, waarbij de techniek van vraagsolvabilisering via dienstencheques, georganiseerd door de gefedereerde autoriteiten op een autonome manier, tot één van de mogelijkheden kan behoren, net zoals de techniek van de opslorplingsprogramma's. ».

Wat de gedifferentieerde aanpak voor de sectoren kinderopvang en bijstand aan personen betreft, ben ik van zin een beroep te doen op het systeem van de bezoldigde geco's veeleer dan op een apart systeem van dienstencheques waarbij we voor de tenuitvoerlegging weer op dezelfde problemen zouden stuiten als die die we vandaag kennen.

Binnenkort zullen de federale overheid en de gewesten weer overleggen zodat de nieuwe bepalingen die mijns inziens heel gunstig zijn voor de Brusselaars, kunnen worden geconcretiseerd.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, één van de bedoelingen van de OCMW's die een erkenning willen bekomen, is werklozen te onttrekken aan zwartwerk. Het feit dat er voor Brussel maar 280.000 cheques ter beschikking waren, zou de minister niet als hindernis mogen zien, al was het maar omdat een aantal niet-commerciële entiteiten mensen willen tewerkstellen. Gelet op het hoge aantal werklozen in Brussel, vind ik het spijtig dat er gedurende maanden niets is gedaan in het kader van de dienstencheques, zelfs al moest het gewest voor één derde bijdragen in de financiering.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, het is erg om zeggen, maar eigenlijk ben ik blij dat minister Tomas niet langer meer bevoegd is voor de dienstencheques. Hij is erin geslaagd de procedure zo ingewikkeld te maken dat er tot nog toe nog geen enkele cheque is gebruikt in Brussel. Het feit dat er voor Brussel maar 280.000 ter beschikking waren, is volgens mij geen argument.

Nu is het probleem opgelost. De federale overheid neemt de bevoegdheid over.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — In Brussel was het bijzonder moeilijk.

De heer Jan Béghin. — U hebt het moeilijk gemaakt.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik ben benieuwd hoe Vlaanderen de zaak in de toekomst gaat regelen.

De heer Jan Béghin. — In Vlaanderen hebben al 130 bedrijven een erkenning.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Maar zonder dat aan die bedrijven speciale voorwaarden werden opgelegd ! Zonder na te gaan of die bedrijven wel serieus zijn. Denk niet altijd dat Vlaanderen het voorbeeld is.

De heer Jan Béghin. — Het gaat me niet om Vlaanderen, maar om de werkgelegenheid. Ik ben alleszins heel blij dat u niet meer bevoegd bent voor de dienstencheques.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — En ik ook.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE KEUZE VAN DE DATUM EN TAALGEBRUIK VOOR DE VIERING VAN BRUSSEL ALS HOOFDSTAD VAN 480 MILJOEN EUROPESE BURGERS »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LE CHOIX DE LA DATE ET EMPLOI DES LANGUES LORS DE LA CELEBRATION DE BRUXELLES, CAPITALE DE 480 MILLIONS DE CITOYENS EUROPEENS »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, ik zie me verplicht de minister in het Frans aan te spreken.

Le ministre Vanhengel nous a posé un problème quand il s'est adressé dernièrement au corps diplomatique lors d'une réception au Palais d'Egmont. Il a commencé son discours en s'adressant aux députés flamands de Bruxelles dans les termes suivants : Ik vind het niet gepast bij deze gelegenheid Nederlands te spreken omdat ik ervan uitga dat de meeste aanwezigen mij beter in het Frans zullen begrijpen.

Minister Vanhengel, ik moet u zeggen, ik voelde me die avond diep beschaamd namens de Vlaamse taalgroep in Brussel die voor u heeft gestemd. U hebt afstand gedaan van uw Vlaamse cultuurtaal om even voldoening te schenken aan het *corps diplomatique*. Wel u vergist zich, want de leden van dat korps weten dat ze zich moeten aanpassen aan de taal en de cultuur van de streek waar ze hun functie uitoefenen. De leden van dat korps vinden dat niet meer dan normaal. De ambassadeur van China is zelfs zo welwillend dat hij al Nederlands spreekt. Overigens is het de taak van minister Vanhengel ervoor te zorgen dat het draagvlak van de tweetaligheid in het Brussels gewest wordt versterkt. Als de minister de meertaligheid en ook de eigen taal en cultuur niet uitstraalt tegenover het diplomatiek korps dan is het ver gekomen. Waarom die houding aannemen? Het zou beter zijn dat u weer Vlaams zout op uw frietjes doet.

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Guy Vanhengel heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, *my dear friend* Walter Vandenbossche, wij voeren sinds geruime tijd een gedreven politiek ten aanzien van de tien kandidaat-lidstaten die op 4 mei 2004 zullen toetreden tot de Europese Unie. Ik ben een pleitbezorger

van die politiek omdat ik denk dat Brussel-Hoofdstad-van-Europa geen definitieve verworvenheid is. Sommigen denken dat het Europees statuut van Brussel nooit in twijfel zal worden getrokken. Zelf ben ik daar nog niet zo zeker van. De toetreding van nieuwe Staten tot de EU kan dat statuut in het gedrang brengen. Nog maar een paar maanden geleden hebben we al een discussie gehad over het mogelijk vertrek van de NAVO uit Brussel.

Naar aanleiding van de nakende toetreding van de tien nieuwe lidstaten is op initiatief van de Minister-President en mezelf een receptie georganiseerd waarop de ambassadeurs en het diplomatiek personeel van die kandidaat-lidstaten werden uitgenodigd voor een informele ontmoeting in het Egmontpaleis waarop overigens ook de heer Vandenbossche was uitgenodigd.

De heer Vandenbossche weet heel goed dat ik, telkens ik daartoe de kans heb, het tweetalig karakter van het Brussels Gewest benadruk en ook telkens het Nederlands gebruik in de contacten met het diplomatiek korps.

Omdat op die beperkte informele bijeenkomst in geen simultaanvertaling was voorzien, heb ik me bij het begin van die bijeenkomst verontschuldigd in de volgende bewoordingen : « Ik hoop dat de Nederlandstalige leden van het Brussels Parlement het mij niet ten kwade zullen duiden als ik mijn uitzetting in het Frans zal houden omdat ik beseft dat bij gebrek aan simultaanvertaling die taal het gemakkelijkst zal worden begrepen door de diplomaten hier aanwezig. ». *In casu* waren dat Letten, Slovenen, Hongaren enzovoort. Met die uitspraak heb ik willen benadrukken dat Brussel een tweetalig gewest is, maar dat ik voor één keer om praktische redenen Frans zou spreken. Ik had ook nog voor een andere taal kunnen kiezen, namelijk voor het Engels, zoals dat vaak in Vlaanderen gebeurt. In de hoofdstad van een tweetalig land leek het mij niet onverstandig voor de landstaal te kiezen die me een gemakkelijke communicatie zou verzekeren. Dat alles neemt niet weg dat ik het tweetalig karakter van onze hoofdstad blijf benadrukken en het gebruik van het Nederlands zal blijven stimuleren.

Daarenboven heb ik me voor die ene keer dat ik het Frans gebruikte vooraf publiekelijk verontschuldigd en uitgelegd waarom ik die keuze maakte. Ik beschouw het dan ook als een kleine deugnietrij me daarover vandaag te ondervragen. Ik begrijp wel de bekommernis van de heer Vandenbossche en zal daar in de toekomst meer dan ooit rekening mee houden.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, met het antwoord van minister Vanhengel begrijp ik dat hij zijn les heeft geleerd.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Mme la Présidente. — Par lettre du 14 octobre 2003, la Chambre des représentants fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Bij brief van 14 oktober 2003 brengt de Kamer van volksvertegenwoordigers ons ter kennis dat zij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

PROPOSITION D'ORDONNANCE

Renvoi en commission

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

Verzending naar een commissie

Mme la Présidente. — La proposition d'ordonnance (de MM. Michel Van Roye, Bernard Ide et Mme Geneviève Meunier) portant création d'une agence régionale du stationnement (n° A-420/1 — 2002/2003), initialement renvoyée en commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales lors de la séance plénière du 12 juin 2003, est renvoyée en commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications.

Het voorstel van ordonnantie (van de heren Michel Van Roye, Bernard Ide en mevrouw Geneviève Meunier) tot oprichting van een gewestelijk agentschap voor het parkeren (nr. A-420/1 — 2002/2003) dat oorspronkelijk verzonden is naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken tijdens de plenaire vergadering van 12 juni 2003, wordt verzonden naar de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

Aldus wordt besloten.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Reprise de la discussion

ALGEMENE BELEIDSVERKLARING VAN DE REGERING

Hervatting van de bespreking

Mme la Présidente. — Nous reprenons la discussion de la déclaration de politique générale du gouvernement.

Wij hervatten de bespreking van de algemene beleidsverklaring van de regering.

De heer Sven Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, minister Laurette Onkelinx, een charmante dame overigens, heeft onlangs verklaard dat een paarse regering van liberalen en socialisten een tegennatuurlijke coalitie is. Ze zei letterlijk « Paars is een antwoord op een tegenstrijdig signaal van de kiezers ». Misschien klopt die uitspraak voor

Wallonië, maar voor Vlaanderen heeft een recent verkiezingsonderzoek alleszins uitgewezen dat bij de verkiezingen van 18 mei de tweede keuze voor de SP.A-kiezer, de VLD is, en de tweede keuze voor de VLD-kiezer, de SP.A. Dat maar om te zeggen dat er sociologisch gezien een draagvlak bestaat voor de paarse coalitie, de rest is een natuurlijke politieke wil tot samenwerking. In Brussel betekent dat vooral samenwerking tussen de twee grote spelers MR en PS en *vice versa*, samen met de kleine medespelers. Precies tussen die twee grote spelers wringt soms het schoentje. Globaal gezien heeft onze fractie een positieve beoordeling voor de regeringsverklaring die hier gisteren met overtuiging naar voren is gebracht. Ik trap een open deur in als ik zeg dat het alleen maar kan lukken als in de laatste rechte lijn naar de verkiezingen ook de wil tot samenwerking aanwezig blijft.

Ik heb slechts tien beknopte vragen en bedenkingen bij de beleidsverklaring. Ik overloop ze puntsgewijs.

Eerste punt : werk, werk, werk. Met die drie woorden plagieer ik eerste minister Verhofstadt die zijn beleidsverklaring in het teken van werkgelegenheid plaatste. De debatten over dat onderwerp die we hier vroeger hebben gevoerd, leren me dat jobcreatie vanuit de overheid iets problematisch blijft. Het economische onderdeel van de beleidsverklaring bevat goede punten. Het Brussels Agentschap voor de Ondernemingen schiet uit de startblokken. De visie over wetenschappelijk onderzoek lijkt me coherent, maar de totale visie op werk en economie in ons gewest blijft een teer punt. Collega Vanraes zal daar straks verder op ingaan.

Tweede punt : vuile straten, vuile buurten. In het algemeen mogen we zeggen dat de laatste jaren heel wat inspanningen zijn gedaan, maar in sommige stadsdelen, vooral rond het centrum, liggen de straten er nog te vuil bij. Het is goed dat de regering een tandje wil bijsteken en meer wil investeren in netheid. De Minister-President heeft gezegd dat de regering haar verantwoordelijkheid wil opnemen door mee te investeren in net Brussel en perifere diensten. Daarbij moeten ook de burgers hun verantwoordelijkheid opnemen. De Minister-President heeft terecht het woord « incivisme » in de mond genomen. Er moeten programma's komen die de bevolking sensibiliseren voor verantwoordelijk gedrag. Investeren in netheid heeft geen zin als sommigen denken dat ze hun afval ongestraft op straat kunnen achterlaten. Dweilen met de kraan open is zinloos.

Derde punt : huisvesting. Dat blijft een zware uitdaging. Het investeringsprogramma van de voorbije jaren en voor de toekomst is een goede zaak. De vraag is wel of het genoeg is. De Minister-President heeft verwezen naar een aantal fiscale mechanismen om de investeringen te verlichten. Dat punt was niet zo duidelijk. Ik zou het op prijs stellen mocht hij daarover wat meer uitleg verschaffen.

Vierde punt : mobiliteit. Eens te meer wordt het GEN centraal gesteld in de beleidsverklaring. Dat is positief. Mag ik doen opmerken dat dat ook al het geval was in de vorige legislatuur, maar dat we toen niet verder zijn geraakt dan een principeakkoord rond een investeringsprogramma ? Concrete investeringen zijn er tot op vandaag nog niet gebeurd. Zal het vandaag beter lukken ? *You have to be two to tango*. Niet alleen de hoofdstedelijke regering moet van goede wil zijn, ook de federale regering moet akkoord gaan. Het zou goed zijn dat er in de komende maanden schot in de zaak komt zodat het investeringsprogramma werkelijkheid wordt op het terrein.

De Minister-President heeft ook gezegd dat het gewest nog meer wil investeren in openbaar vervoer. Dat is prima. Mogen we van het samenwerkingsakkoord met de federale overheid een input verwachten voor nieuwe infrastructuur ? Of moet die helemaal door het gewest worden gedragen ?

We zijn heel blij met het nieuwe fietspad in de Wetstraat. De ambitieuze plannen om ook een fietspad in de Belliardstraat aan te leggen, verheugen ons. Een goed fietsbeleid behelst natuurlijk meer dan een fietspad in de Wetstraat.

De autoloze zondag was een succes. In de toekomst zal de communicatie met de handelaars nog moeten verbeteren. Het moet toch mogelijk zijn de meeste handelaars mee te krijgen. Na de vorige autoloze zondag was ons gezegd dat het beleid van de fouten zou leren. Het had beter gekund. De gesprekken met de handelaars zijn te laat op gang gekomen. Veel te vlug is men aan beide kanten in een verstarde positie terecht gekomen en uiteindelijk in een patstelling. Volgende keer moet op dat punt zeker beter worden gescoord. Het draagvlak voor autoluwe buurten moet nog groter worden.

Vijfde punt : veiligheid ! Het is een goede zaak dat het probleem van de veiligheid is opgenomen in de beleidsverklaring.

In het VLD-programma voor de verkiezingen van 1999 werd veiligheid als een uitgesproken gewestelijk agendapunt ingeschreven. Toen werd ons gezegd dat dit geen gewestelijke bevoegdheid is. We appreciëren dat er nu flankerende maatregelen zijn genomen in het kader van een proactief beleid. Wij zijn vragende partij om het gewest meer armslag te geven in het veiligheidsbeleid.

Zesde punt : tien jaar wijkcontracten. Ik blaas de tien verjaardagskaarsen met plezier uit. De wijkcontracten zijn van wezenlijk belang in de gewestelijke politiek. Over het infrastructurele luik heb ik niets dan lof, maar over het sociale luik valt wel een en ander te zeggen. De jobcreatie voor gesco's zou beter kunnen. Ik dring aan op concrete doelstellingen en een evaluatie bij het inzetten van gesco's, vooral met het oog op transparantie.

Zevende punt : leegstaande bedrijfsruimten. Het verheugt me dat nog deze week de commissie Ruimtelijke Ordening begint aan de bespreking van een ordonnantie over de leegstaande bedrijfsruimten. Het is een uitstekend idee die ruimten weer aan te spreken om ze economisch te revaloriseren of bewoonbaar te maken, eventueel voor een combinatie van woongelegenheden en winkels. Met dat soort creatieve ideeën zullen we ruimte in de stad bijwinnen.

Achtste punt : de financiën. Elk jaar horen we van de minister van Financiën dat de begroting een moeilijke oefening zal worden. Ondanks dat mag het gewest zich verheugen op een relatief goede stabiliteit. De recent besliste fiscale operaties geven ons een goed vooruitzicht. Daarenboven is er het samenwerkingsakkoord dat de nodige zuurstof zal geven.

Negende punt : Europa. Met zijn recente demarche bij Europees commissievoorzitter Prodi heeft de Minister-President misschien geschiedenis geschreven. Nu bestaat er voor het eerst een moreel engagement van de Commissie om mee te investeren in de Europese hoofdstad die Brussel is. Het is goed dat wij getoond hebben dat we Europese hoofdstad willen zijn. Kan de Minister-President in zijn antwoord zeggen welke concrete wegen zullen worden gevolgd ? In

de krant lees ik dat de Minister-President tegen maart een concreet plan met de Commissie wil uitgewerkt zien. Het is een goede zaak als dat geen lege doos wordt. Ik reken op een concrete stap met concrete resultaten.

Tiende punt : de tweetalige dienstverlening in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeenten. Voor het contractuele personeel geldt nog altijd het taalakkoord waarmee we min of meer in een juridisch vacuüm zijn terecht gekomen. Een tweede omzendbrief is geschorst door de Raad van State. Het gewest heeft er geen belang bij te lang in een grijze zone te moeten blijven werken. Het zou van politieke moed getuigen dat de regeringsploeg een aantal sporen zou uitwerken die weliswaar ingepast in een federaal kader moeten worden uitgevoerd. Een initiatief van de regeringsploeg is belangrijk in het kader van de komende gewestverkiezingen.

Ik kom tot mijn besluit. Onze fractie steunt de regering maar laat ook een kritische noot horen. Praktisch gezien betekent het dat we de gewone motie ondersteunen. Tot slot nog een wens : Mijnheer de Minister-President, zorg ervoor dat minister Laurette Onkelinx geen gelijk krijgt.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Anne Van Asbroeck heeft het woord.

Mevrouw Anne Van Asbroeck. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb hier vanmorgen wrevel waargenomen en ik heb daar begrip voor. Quand un petit jeune débarque et secoue le cocotier sur lequel on est assis depuis 1989, cela dérange. Je sais de quoi je parle. Aan mijn cocotier is ook geschud en dat was niet leuk voor mijn partij. Na enige tijd ga je wel een nieuwe blik op de zaak werpen en komen er weer nieuwe ideeën waarmee je kunt gaan werken. De SP-AGA-fractie verheugt zich dan ook over de nieuwe ideeën die zijn gelanceerd en hoopt dat die met de nodige openheid zullen worden behandeld. Natuurlijk mag er in een democratische samenleving kritisch worden gereageerd, zolang we maar constructief samenwerken. Onze fractie is daartoe zeker bereid.

De beleidsverklaring van de Minister-President klinkt op heel wat vlakken beloftevol, maar het moment van de waarheid is de begroting 2004. De uitvoering van de beleidsverklaring vraagt niet alleen vastberadenheid, maar ook financiële middelen. De begroting zal ons tonen welke van de vele prioriteiten die de Minister-President opsomde, werkelijk prioritair zijn voor de regering.

De beleidsverklaring stelt dat het feit dat we een verkiezingsjaar ingaan geen invloed mag hebben op het beleid, dat de regering haar verantwoordelijkheid tot het einde moet opnemen. Ik juich dat voorstellen vanzelfsprekend toe en hoop dat we inderdaad mogen rekenen op een sereen en vastberaden beleid tot juni volgend jaar.

Ik betreur dat we op het niveau van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie nog steeds geen beleidsverklaring hebben. Toch heeft de Minister-President het even gehad over borstkankeronderzoek, duidelijk wel een bico-aangelegenheid. Is dat een aanzet of was het — ik hoop het niet — een vergissing ? Zoals de Minister-President weet, is dat een heel belangrijk dossier dat duizenden vrouwen aanbelangt. We hopen trouwens dat de bekendmakingscampagne rond dat onderzoek in Brussel nu wel op volle toeren draait. Kan de Minister-President ons geruststellen ?

Onze fractie heeft een voorstel van reglementswijziging ingediend om in de toekomst eveneens een jaarlijkse beleidsverklaring te hebben in de GGC. We hopen dat het voorstel binnenkort zal kunnen worden behandeld.

Allereerst wil ik het hebben over leefmilieu en energie. De beleidsverklaring begint met een paragraaf over openbare netheid. Een belangrijk dossier inderdaad. Zeker voor het imago van onze hoofdstad. Het is echter vooral de levenskwaliteit van de Brusselaars zelf die ik hier naar voor wil schuiven, en de verantwoordelijkheid van de regering, veeleer dan het inciviek gedrag van de Brusselaars.

De Minister-President stelt zelf dat de doelstellingen van het Netheidsplan niet helemaal zijn bereikt en een evaluatie zich opdringt. Ondanks het afsluiten van netheidscontracten tussen gewest en gemeenten, een initiatief dat ik ten zeerste toejuich, blijft het netheidsbeleid een ingewikkeld kluwen met bevoegdheden verdeeld over gemeenten en gewest op een manier die niet altijd even efficiënt is en die vooral niet doorzichtig is voor de Brusselaars zelf. De gemeenten zijn verantwoordelijk voor de netheid van de gemeentewegen, Net Brussel voor de netheid van de gewestwegen, maar de bewoners willen gewoon een propere staat en willen weten waar ze terecht kunnen voor het melden van een sluikstort.

Mensen willen graag een containerpark in de buurt, maar begrijpen niet dat de regels er anders zijn dan in het gewestelijk containerpark of het containerpark van de gemeente waar ze vroeger woonden. Kortom, ik denk dat we hier de moed moeten opbrengen om het kerntakendebat aan te gaan en te kijken welk niveau voor een taak het meest geschikt is. Het Netheidsplan zelf geeft trouwens een voorzet.

Verder in het over het belang van veiligheid. Sluikstorten en zwerfvuil vormen een belangrijke bijdrage tot het ontstaan van het onveiligheidsgevoel. De reglementaire basis voor repressie bestaat, de toepassing ervan is vaak nog te voorzichtig. Maar ook op het vlak van informatieverstrekking en sensibilisering kan nog één en ander verbeteren zodat alle Brusselaars mee zijn in het verhaal.

Meer aandacht voor netheid betekent inderdaad meer werkgelegenheid. Zoals zo vaak gaan het sociale en het leefmilieu hier hand in hand, dat wil onze fractie van SP.A en Agalev nog eens extra benadrukken.

Over afval hoor ik niets in de beleidsverklaring. Nochtans zou ik denken dat met de invoering van de verplichte zak het afvaldossier niet afgerond is. We hebben toch nog ambities mag ik hopen. Ik had graag gehoord welke voorschriften uit het nieuwe afvalstoffenplan prioriteit zullen krijgen in het komende jaar en hoe onze hoeveelheid restafval die veel hoger ligt dan bijvoorbeeld die van een stad als Antwerpen naar beneden krijgen.

Inzake waterbeleid hoor ik wel iets over de Woluwe, de waterzuiveringsinstallatie Noord en het stormbekken onder Flagey, maar niets over rationeel watergebruik, progressieve en solidaire tarifiering en de op niets uitgelopen COBRU-gesprekken over een rationalisering van de sector.

De naleving van het Protocol van Kyoto vraagt doorgedreven inspanningen van ons gewest. België moet zijn CO₂-uitstoot tegen 2010 verminderen met 7,5 % in vergelijking met referentiejaar 1990.

Ik hoop dat niet alleen de gezinnen worden aangespoord tot een gedragswijziging en het investeren in rationeel energiegebruik, maar ook de kantoren.

Ik hoop ook dat de Minister-President in opvolging van de resolutie die onze raad meer dan een jaar geleden op initiatief van onze fractie aannam, werk wil maken van REG in de eigen overheidsgebouwen. Het voorbeeld van Watermaal-Bosvoorde toont alvast dat hier veel potentieel ligt. Een energieaudit toonde er aan dat de gemeente 30 % energie kan besparen zonder comfortverlies, met enkele investeringen die op korte of middellange termijn worden terugverdiend door de dalende energiekosten. Wat mij altijd opnieuw een beetje bang maakt, is het zinnetje over de « specificiteit van ons gewest ». Brussel wijst een lineaire verdeling van de 7,5 %-doelstelling tussen de drie gewesten af. Ook een stabilisatie-doelstelling tegen 2005 zou te hoog gegrepen zijn voor het Brussels Gewest.

Ik wil toch even verwijzen naar de discussie op federaal niveau, waar de bevoegde minister eveneens zeer voorzichtig was, maar zowel een Duits studie bureau als de Federale Raad voor Duurzame Ontwikkeling erop wijzen dat het streven naar de Kyoto-normen geen economische aderlating betekent en juist voor heel wat bijkomende jobs zorgt.

De Minister-President zegt werk te willen maken van de uitvoering van het plan voor de luchtkwaliteit en de strijd tegen de opwarming van het klimaat. Aangezien het ook voor het meest voluntaristische beleid onmogelijk is alle voorschriften tegelijkertijd uit te voeren, had ik graag vernomen welke voorschriften prioriteit krijgen.

Een laatste opmerking ten slotte, wat betreft luchtkwaliteit en energiebeleid. Vorig jaar overwoog de heer de Donnea in zijn beleidsverklaring nog het Ecosite-project op het terrein van de vroegere Veeartsenijschool in Kuregem te steunen. Is dit idee opgeborgen of komt het gewoon niet aan bod omdat uw verklaring anders te lang werd ?

Een tweede punt betreft huisvesting.

Betaalbaar wonen is vandaag een van de grote uitdagingen in dit gewest. Meer dan 50 % van de Brusselaars komt vandaag qua inkomen in aanmerking voor een sociale woning, terwijl het aanbod aan sociale woningen slechts 8,5 % van het totale woningaanbod draagt. Ondertussen blijven de woonprijzen in Brussel stijgen, en is het zeker voor de laagste inkomens, maar ook voor de middeninkomens, een onmogelijke opdracht aan het worden om in Brussel nog een betaalbare gezonde woning te vinden.

De laatste jaren is het huisvestingsbeleid terecht een prioriteit geweest van deze regering. Zo is de huisvestingscode bijvoorbeeld al een hele stap vooruit. Maar we moeten eerlijk zijn : om echt aan de problemen tegemoet te komen, en het wonen in Brussel betaalbaar te maken, hebben we heel wat meer geld nodig. Onze fractie is ervan overtuigd dat we deze middelen ook moeten kunnen vinden.

Een derde hoofdstuk dat ik wil behandelen is de mobiliteit. Wat betreft het GEN is er nog werk aan de winkel. Enerzijds het bindend maken van de afspraken met de federale overheid en het voorzien van een concrete timing. Anderzijds het nemen van begeleidingsmaatregelen om de stadsvlucht tegen te gaan. In die zin is het belangrijk dat nog deze legislatuur het voorontwerp van ordonnantie in-

zake mobiliteit rond geraakt. Ik hoop dat deze doelstelling effectief gehaald wordt en dat men, ondanks de naderende verkiezingen, de moed heeft er een ambitieus plan van te maken.

Ik denk dan aan de mobiliteitsconvenanten met de gemeenten om tot een meer eenduidige mobiliteitspolitiek te komen, aan een meer eenvormig parkeerbeleid, aan de problematiek van de verkeersveiligheid enzovoort.

Over staten-generaal van de verkeersveiligheid is de Minister-President zeer kort, maar *to the point*. De essentie is inderdaad dat het geen vrijblijvend, eenmalig moment wordt, maar dat de besluiten een structurele omkadering en regelmatige evaluatie krijgen. Ik hoop dat er, bijvoorbeeld voor het omvormen van straten tot zone 30, constructief samengewerkt kan worden met de gemeenten. We zijn in elk geval verheugd over de ambitie van de bevoegde staatssecretaris.

U heeft het ook kort over de nood aan een mentaliteitswijziging. De Week van Vervoering en de Dag zonder Auto zijn positieve initiatieven die hier zeker een invloed op hebben. Net als de vele verenigingen die in Brussel actief zijn. Begrijp ik het goed dat zij op meer subsidies kunnen rekenen in de komende begroting? Tegelijkertijd mag de overheid zich niet verstoppen achter de sympathieke acties van verenigingen, maar moet zij ook zelf haar verantwoordelijkheid opnemen. Daarom verheugt het mij dat er eindelijk schot lijkt te komen in het dossier van de bedrijfsvervoerplannen. Ik hoop van harte dat de ondertekening van een sociaal pact voor de mobiliteit nog voor deze legislatuur is.

Positief nieuws ook over het openbaar vervoer: het cliënteel van de MIVB groeit jaarlijks met 8% en de verlenging van de metro tot Erasmus is een feit. Mag ik toch even van deze gelegenheid gebruik maken om de Minister-President erop te wijzen dat het AZ-VUB heel slecht bereikbaar is met het openbaar vervoer en al lang vragende partij is voor een betere bereikbaarheid? Alle mogelijkheden moeten daarbij worden onderzocht.

Wat het fietsbeleid betreft, werd ons vorig jaar nog verzekerd, net als in het GewOP, dat tegen 2005 veertien van de achttien geplande routes in gebruik zouden zijn. In de voorliggende beleidsverklaring staat slechts één zinnetje: « Het fietsbeleid zal meer aandacht krijgen ». Dat de voltooiing van de veertien routes tegen 2005 niet haalbaar is, wisten we al langer. Graag had ik toch wat meer zicht gekregen op de doelstellingen voor 2004. Hoeveel routes zullen tegen het einde van de legislatuur zijn voltooid? Hoe wil de regering concreet bereiken dat bij de heraanleg van alle gewestwegen er aandacht gaat naar de fiets? En mogen we nog hopen op het Fietsenstation Zuid waar al zo lang sprake van is?

Voor het hoofdstuk stedenbouw en renovatie citeer ik even de woorden van de Minister-President: « Aan de gemeenten met wijkcontracten worden supplementaire gesco-banen toegekend zodat zij sociale initiatieven kunnen vastleggen die verder reiken dan de duur van de wijkcontracten. ».

Dat is heel positief. Wanneer een wijkcontract na vier jaar is afgelopen, mag de ondersteuning niet van dag op dag stoppen. Graag hadden we echter iets meer precieze gegevens: kan de Minister-President ons een cijfer geven? Om hoeveel banen per wijkcontract of per gemeente gaat het? Wat wordt de taakomschrijving van die

gesco-banen: het voortzetten van het sociaal luik van de betrokken wijkcontracten, of het beheer van de gerealiseerde infrastructuur? We vinden het belangrijk dat de infrastructurele ingrepen een langdurig positief effect op de wijk hebben.

Wat betreft de programma's voor de gebieden van gewestelijk belang hebben we toch een paar vragen bij de uitvoering. Er wordt inderdaad werk gemaakt van een aantal projecten zoals *Thurn & Taxis*. De vraag is of die werken passen in een algemene visie op waar men met de wijk naartoe wil.

Nu enkele woorden over ambtenarenzaken. We zijn verheugd dat de regering werk wil maken van de uitvoering van de ordonnantie over het instellen van interne klachtenbehandeling in de administratieve diensten van het gewest. Het Brussels Gewest zet daarbij een belangrijke eerste stap om de klachten van de Brusselaar serieus te nemen en aan te wenden voor de verbetering van de werking van haar instellingen. De Minister-President weet dat onze fractie liever verder zou gaan en werk wil maken van een volwaardige Brusselse ombudsdienst. We hopen dan ook dat de aankondiging daarvan in het Gewestelijk Ontwikkelingsplan ooit bewaarheid wordt.

Een van de belangrijke realisaties van de regering op het vlak van ambtenarenzaken is het openstellen van het openbaar ambt voor niet EU-burgers. Het zou goed zijn moesten die positieve maatregelen ook worden ingevoerd voor onze gemeentelijke instellingen. Onze fractie heeft hierover een initiatief genomen en zal hiervoor blijven ijveren.

Een laatste hoofdstuk betreft werkgelegenheid en economie.

De werkloosheid is rampzalig hoog in Brussel. Op de voorbije werkgelegenheidsconferentie bleek nog dat, op Berlijn na, Brussel de Europese hoofdstad is met de hoogste werkloosheidsgraad. Ook is nergens in Europa het werkloosheidsverschil tussen de hoofdstad en de rest van het land groter dan in België.

Dit wetende oogt het luik werkgelegenheid en economie nogal mager. De tekst blijft spijtig genoeg vasthangen in algemeenheden. Nergens wordt duidelijk wat nu de visie is van de Brusselse regering om zelfs maar een begin van oplossing te vinden voor de Brusselse werkloosheid.

Een markant dossier in het Brussels werkgelegenheidsbeleid is dat van de dienstencheques. Het antwoord dat minister Tomas daarover vanmiddag heeft gegeven, stelt ons gerust.

We zouden niet willen dat het Brussels werkgelegenheidsbeleid meer en meer het beleid van de gesco's wordt. Graag had ik van de bevoegde minister geweten hoeveel bijkomende gesco's hij nog denkt bij te kunnen creëren, en of het dan de bedoeling is deze nepstatuten ooit om te vormen naar een volwaardige tewerkstelling?

Wat betreft het economisch beleid had ik graag geweten welke economische sectoren die werk kunnen bieden aan onze laaggeschoolde werklozen de Brusselse regering wil ondersteunen.

Naar jaarlijkse gewoonte wil onze fractie erop wijzen hoe weinig kleine bedrijfjes uit de bouw- en renovatiesector er in het Brussels gewest actief zijn. Ik denk daarbij aan bedrijfjes die loodgieters, metsers, schrijnwerkers enzovoort tewerkstellen. Nochtans zijn de

noden op het vlak van de renovatie van woningen enorm. Het gaat dan ook om een sector met een gigantisch Brussels werkgelegenheidspotentieel. Nu wordt de markt echter grotendeels overgelaten aan Vlaamse en Waalse ondernemingen. Ik hoop dat de regering actief zal optreden ten gunste van de bouwsector in Brussel.

Met belangstelling kijk ik uit naar het antwoord op al die vragen en bekommernissen.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous avez hier dit votre espoir de voir le Parlement et le gouvernement bruxellois travailler sereinement et efficacement jusqu'au terme de la législature. Je me suis amusée à calculer le nombre de jours qui nous restent pour collaborer dans l'intérêt de notre région et de ses habitants. 242 jours nous séparent du 13 juin.

Si l'on enlève les 40 jours généralement consacrés à la campagne électorale et une cinquantaine de jours consacrés aux congés et autres fêtes, vous avez, Messieurs les Ministres, encore 150 jours pour concrétiser les projets annoncés dans la déclaration gouvernementale d'hier.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ce n'est pas tout à fait exact car nous travaillons aussi pendant les jours de congé et les week-ends.

Mme la Présidente. — Nous aussi, nous rédigeons les réponses la nuit, Monsieur Tomas.

Mme Caroline Persoons. — Toujours dans mes calculs, j'ai dénombré quelque dix projets d'ordonnance annoncés, en passant de l'assainissement des sols pollués au projet sur l'expansion économique. Le travail ne manquera donc pas : les parlementaires de la majorité sont prêts à avancer avec vous mais sans faire fi du souhait d'examiner et d'influencer si besoin en est les textes soumis par le gouvernement. Ne pas être des parlementaires simples presse-bouton n'empêche pas notre confiance pleine et entière au gouvernement. A cet égard, je tiens à souligner que le vote d'un ordre du jour pur et simple en conclusion de cette discussion vaut, me semble-t-il, vote de confiance. Il est d'ailleurs préférable d'agir ainsi plutôt que d'envisager une motion de confiance obligeant la convocation du Parlement dans les 48 heures. Le gouvernement régional a la confiance de la majorité du Parlement, c'est certain.

M. Rudi Vervoort. — Madame Persoons, je voudrais remercier sur ce que vous avez dit. Pour le groupe socialiste, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, il va de soi que le dépôt d'une motion d'ordre du jour pur et simple équivaut également à accorder la confiance au gouvernement. Cela va de soi.

Nous nous inscrivons uniquement dans un problème de procédure. Nous ne voudrions pas, même si l'opposition ne s'en privera pas, que l'on en tire des conclusions politiques erronées.

Mme Caroline Persoons. — Effectivement, tous les groupes de la majorité vont dans le même sens pour accorder une totale confiance à tous les membres du gouvernement.

Vous avez, Monsieur le Ministre-Président, insisté sur la venue à Bruxelles de 10.000 nouveaux citoyens européens à la suite de l'élargissement de l'Union européenne. C'est une force nouvelle pour l'Union européenne, un projet politique social et culturel extraordinaire. Il faut réussir cet élargissement au sein des institutions européennes mais aussi dans la Région bruxelloise, capitale de l'Europe. Cette arrivée doit être accompagnée non seulement de moyens supplémentaires pour le Bureau de liaison Bruxelles-Europe mais aussi et surtout, de mesures visant à éviter une flambée des prix de l'immobilier, à contrer les difficultés de mobilité supplémentaires, à permettre en collaboration avec les communautés, un accueil valable dans nos crèches, nos écoles, nos théâtres, nos bibliothèques, ...

(M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Il faut tenir compte de cette installation de nouveaux Bruxellois qui, ne payant pas d'IPP, ne participent pas financièrement aux budgets des communes.

Je me réjouis de la volonté de placer l'Union européenne, pour reprendre vos termes, devant ses responsabilités face à la Région bruxelloise. Il convient évidemment que cela se fasse dans le respect, tant par l'Etat fédéral que par les institutions européennes, des compétences claires et entières de la région et de ses 19 communes. Le Conseil régional a rappelé clairement ce point lors du vote, le 21 février dernier, de la résolution concernant l'implantation des institutions européennes à Bruxelles. Dans cette résolution, notre Parlement rappelait la nécessité de rendre aux habitants leurs droits par rapport à la vie urbaine. Je ne peux donc que saluer l'initiative du gouvernement bruxellois et du gouvernement fédéral de consulter la population sur le projet de l'Europe à Bruxelles. Impliquer les habitants, renforcer le débat politique et démocratique constituent des points positifs pour gérer au mieux la ville.

Dans cette optique, pour éviter des communications ou des consultations régionales partant dans tous les sens, nous avons déposé, Mme Payfa et moi-même, un code régional de participation visant à donner une forme organisée aux procédures de concertation sur des projets régionaux. J'espère que ce texte pourra rapidement être examiné en commission.

La fonction de capitale européenne et nationale engendre des coûts claires et importants pour les 19 communes et la Région bruxelloise. L'augmentation des moyens financiers pour la région via l'accord de coopération avec le niveau fédéral est une bonne chose mais il conviendra, je pense, de l'analyser plus à fond au sein d'une commission parlementaire. Au sujet du coût de ces externalités, Agoria Bruxelles a récemment dressé des constats et avancé des chiffres quant à leur évaluation, et cela à la suite de l'étude de 1999 élaborée par les facultés Saint-Louis.

Je demande que nous puissions bénéficier d'une analyse plus complète de ces charges résultant de la fonction de capitale. Il ne faut pas se focaliser uniquement sur les coûts de la congestion, de la pollution, de la sécurité et du stationnement engendrés par l'utilisation de la capitale bruxelloise par des non-Bruxellois, mais il faut aussi attirer l'attention sur la prise en compte des services offerts

par les communes et la région, je pense par exemple aux équipements de loisirs, aux équipements d'enseignement, aux centres commerciaux, mais surtout aux secteurs hospitaliers. En vue d'établir ces charges et de formuler des propositions pour un meilleur financement de la région, j'ai déposé avec Marion Lemesre, une proposition visant à créer une commission d'enquête sur le sujet.

Bruxelles doit gérer et digérer les milliers de citoyens européens qui vont venir travailler et s'établir sur son territoire. Je voudrais insister sur le fait que si l'accueil des institutions européennes est une chance, il faut avoir conscience que la situation a bien changé depuis les années 60 où la CEE n'avait que six Etats membres. L'Union européenne passe maintenant à 25 Etats membres, l'implantation de ses institutions est confirmée à Bruxelles et cet élargissement a des conséquences sur la croissance de la Région bruxelloise.

Je tiens à revenir sur un point que vous avez peut-être balayé un peu vite au mois de juin, Monsieur le Ministre-Président, à savoir la notion de « Communauté urbaine ». La Région bruxelloise est la métropole urbaine qui, la première, ressent l'élargissement européen. Elle ne peut, sous peine d'étouffer, de mal gérer ses problèmes économiques et sociaux, rester confinée dans ses 162 km², sans dialogue avec la périphérie, avec les régions avoisinantes.

L'arrivée de nouveaux citoyens européens en grand nombre à Bruxelles entraînera peut-être une augmentation du survol de notre région et du nombre d'atterrissages à l'aéroport de Bruxelles-National. J'arrive là à un dossier que vous n'avez pas abordé à savoir l'examen du plan Anciaux sur le survol de Bruxelles. Vous l'avez mis dans les dossiers cachés; il est peut-être caché mais bruyant.

Nous avons pu prendre connaissance par la presse, dès mardi dernier, du plan préparé par le ministre fédéral de la Mobilité, M. Anciaux, dans la problématique du survol de Bruxelles.

« Plan » est d'ailleurs un terme impropre face à un document qui, à force de formules mathématiques et à coups de modèles et autres artifices, noie les véritables décisions dans un flou complet de telle sorte que des options essentielles passent totalement inaperçues et s'y retrouvent sans aucune justification scientifique.

Nous avons également appris que le gouvernement bruxellois du 2 octobre dernier a décidé de ne pas examiner la proposition Anciaux tant que le cadastre du bruit prévu dans l'accord du gouvernement fédéral n'était pas réalisé et tant qu'une concertation avec la Région bruxelloise n'était pas concrétisée. Suite à la mise au point d'un tableau récapitulatif portant sur les décollages en semaine à Bruxelles-National établi par l'association *Actie Oostrand*, chacun a pu se rendre compte que le plan Anciaux n'est pas du tout un plan de « dispersion » des vols mais bien un plan de « concentration » des vols sur Bruxelles, qui hériterait, dès mars 2004, de près du double des survols de décollage ...

Le 4 juillet dernier, notre Parlement adoptait une résolution réclamant une négociation rapide entre l'Etat fédéral et les régions sur le choix des routes de vol, en tenant compte du principe européen visant à éviter le survol de zones à forte densité de population; or, le « plan » Anciaux non seulement n'a pas procédé à cette négociation mais ne tient pas compte des zones densément peuplées comme paramètre dans ses lignes directrices.

Voici deux réflexions à ce propos qui devront être développées davantage en commission et obtenir des réponses précises. Je tiens cependant à les soulever dans le cadre de cette discussion gouvernementale.

La première : dans la mesure où le « plan » Anciaux a été présenté comme si tout était déjà décidé, avec l'annonce de dates précises pour la mise en application de nouvelles routes, et tout cela sans aucune communication préalable aux ministres fédéraux, sans aucun préaccord au sein des organes de concertation propres au gouvernement fédéral comme les comités inter-cabinets, sans faire l'objet d'un accord du comité de concertation Etat-régions, sans non plus que les administrations régionales comme l'IBGE n'aient été associées ou consultées, ne faut-il pas purement et simplement le boycotter, c'est à dire refuser d'en appliquer le contenu plutôt que de déjà accepter son examen à un stade ultérieur ?

La deuxième : par rapport à la rédaction d'un cadastre du bruit à entreprendre conformément à l'accord gouvernemental préalable à la mise en œuvre de tout plan nouveau, n'y a-t-il pas lieu d'exiger une expertise contradictoire étant donné que le professeur Thoen de la KUL est aussi l'expert de BIAC dans le recours contre l'arrêté bruxellois de contrôle des bruits aériens ?

J'ai entendu plusieurs intervenants dire et redire que Bruxelles était sale, ce qui créait un sentiment d'insécurité dans certains quartiers. Ne donnons pas nous-mêmes une image négative de notre région. Beaucoup de progrès ont été faits, via le tri sélectif, les sacs blancs, les bulles à verres, etc. Il faut évidemment aller plus loin par une plus grande coordination avec les communes. Nous pouvons regretter que les objectifs du plan régional de propreté ne soient pas encore tous atteints mais il faut mettre en évidence, hélas, l'incivisme de nombreux concitoyens, et le fait que les communes ne disposent que depuis un an d'un outil légistique pour agir au mieux dans ce domaine. Je me réjouis de voir les efforts qui sont faits dans les écoles auprès des jeunes pour leur inculquer une démarche responsable en matière de propreté. Les enfants sont sans doute les meilleurs vecteurs pour influencer leurs parents et obtenir demain des communes et une région propres et agréables.

Je terminerai en insistant en ce début de session parlementaire, la dernière de cette législature, sur le rôle que nous tous, responsables politiques devons jouer pour faire vivre la démocratie. L'extrême droite doit être combattue partout et à tout moment. Le cordon sanitaire doit rester ancré au cœur de l'action politique des démocrates. La peste brune n'atteint pas un très fort pourcentage à Bruxelles mais il est clair que la législation institutionnelle risque demain de nous jouer des tours. Le *Vlaams Blok* n'est pas un problème francophone, c'est un problème de démocratie et j'espère que tous les démocrates de cette Assemblée et du Parlement fédéral seront prêts à modifier les lois institutionnelles pour empêcher l'extrême droite d'avoir accès au gouvernement bruxellois.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre-Président, que Bruxelles doit être le cœur battant de la citoyenneté européenne. Il faut que notre région serve d'exemple en matière de respect des droits de l'Homme, qu'elle agisse, sur son territoire mais aussi vers l'extérieur, comme modèle pour la citoyenneté. Vous avez, Monsieur Doulkeridis, dénigré l'action du FDF dénonçant les problèmes rencontrés en périphérie. Peut-être que le mot « dénigré » n'est pas le juste terme ...

M. Christos Doulkeridis. — J'ai dénigré votre action au sein du gouvernement en Région bruxelloise mais pas votre action en périphérie.

Mme Caroline Persoons. — Je trouve que notre action au gouvernement est aussi bonne qu'en périphérie.

M. Christos Doulkeridis. — Pourquoi les personnes visées dans votre tract électoral quittent-elles la Région bruxelloise pour aller se faire persécuter en périphérie ?

Mme Caroline Persoons. — Ils n'ont pas tous quitté la Région bruxelloise. Certains habitent la périphérie depuis toujours car issus de familles ancrées à cet endroit depuis longtemps. Certains venant d'autres régions viennent peut-être aussi s'y installer.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur Doulkeridis, ils ont quitté la Région bruxelloise pour « subir » la régionalisation de la loi communale que le MR a votée et la convention-cadre dont on nous promet la ratification. Ils ont cru aux promesses du MR.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais, Madame Persoons, ceux qui habitent là depuis longtemps sont des Flamands !

Mme Caroline Persoons. — Ce sont d'abord des Bruxellois ! Ils travaillent à Bruxelles, ils ont leur vie socio-culturelle à Bruxelles ...

Construire l'Union européenne sur un droit du sol ne permet pas d'aller très loin. L'objectif de vouloir que Bruxelles soit le cœur battant de la citoyenneté européenne, et intervenir en ce sens sur la scène internationale, ne pourra jamais être atteint si nous nous taisons sur les problèmes qui se manifestent à 10 km de la Grand-Place. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. Benoît Cerexhe. — Où en est la ratification de la convention-cadre, Madame Persoons ? Dites-le nous !

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, après les exposés généraux, j'inaugure, au nom de mon groupe, la revue de détail. Parmi vos trois priorités principales, Monsieur le Ministre-Président, vous avez mis l'accent sur l'Europe à Bruxelles et je compte m'attarder quelque peu sur ce dossier.

En réponse à M. Prodi qui s'inquiétait récemment dans la presse du fait que la Belgique n'assumait pas la vocation européenne de sa capitale, vous avez présenté, avec M. Verhofstadt, votre solution, votre « concept urbanistique global pour le quartier européen à Bruxelles » comme si, avant vous, personne n'avait jamais proposé le moindre plan pour le quartier européen. Ce faisant, vous avez évidemment accrédité la thèse défendue par M. Prodi selon laquelle la Belgique ne se préoccupait pas de sa capitale et de son rôle européen. Je comprends que le premier ministre ne soit pas au fait de toutes les réflexions qui ont été menées dans cette région depuis de nombreuses années mais que vous, qui êtes quand même le premier des Bruxellois, depuis peu certes mais tout de même, ne sachiez pas ou feigniez d'ignorer que ce plan est le cinquième du genre, c'est un

peu fort de café, particulièrement à l'égard de votre prédécesseur, M. de Donnea, qui, il y a un an à peine, nous présentait en commission de l'Aménagement du Territoire, un plan pour l'avenir du quartier européen de Bruxelles. Permettez-moi de rafraîchir rapidement votre mémoire. En 1989, Jean-Louis Thys présentait la première étude globale pour le développement du quartier européen à Bruxelles, à savoir l'étude Espace Bruxelles-Europe. En 1997, Hervé Hasquin présentait les Sentiers de l'Europe. En 2001, sous la tutelle d'Isabelle Durant, nous avions droit au Schéma Directeur du ministère des Communications et de l'Infrastructure. En 2002, M. de Donnea présentait les Axes Directeurs, une étude réalisée sous l'égide du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après ces quatre plans, voilà donc le vôtre, le cinquième. Pourquoi un plan de plus ? Vous me direz : parce que les autres ont échoué, et vous n'auriez pas tout à fait tort, encore que cela pourrait se discuter. Soit !

Mais pourquoi le vôtre réussirait-il là où les quatre autres plans de vos prédécesseurs ont échoué. Votre plan serait-il plus modeste, moins ambitieux ? Non, au contraire, votre plan est beaucoup plus ambitieux. Serait-ce parce votre plan prévoit une structure opérationnelle ? Peut-être mais le plan Durant en prévoyait une, lui aussi. Je signale en passant que ce plan qui avait été adopté par le gouvernement fédéral, avec l'accord de M. de Donnea, n'a pas été mis en œuvre. Ladite structure opérationnelle n'existe donc toujours pas. Ce n'est donc pas cela qui fait la différence entre votre plan et les plans précédents. Mon hypothèse est la suivante. Quand vous êtes arrivé aux affaires, tout comme M. Verhofstadt, vous avez découvert sans doute l'existence de la problématique « quartier européen » ... Je plaisante. Vous connaissiez évidemment cette problématique en votre qualité de député européen. Cependant, vous semblez avoir découvert cette problématique de l'implantation des institutions européennes à votre arrivée aux affaires et vous avez choisi de réinventer le fil à couper le beurre, en tablant sur le peu de mémoire dont font preuve, selon vous, vos concitoyens à propos de ce que font les politiques, en tablant également sur la facilité déconcertante avec laquelle le monde politique belge pratique ces derniers temps les effets d'annonce. Vous avez donc préféré mettre votre nom au bas d'une énième étude plutôt que de vous interroger sur les raisons pour lesquelles les plans précédents n'ont pas fonctionné. C'est tout de même la question la plus importante, celle qu'il convenait de se poser dès le départ.

C'est dommage. Si vous aviez privilégié une autre approche, plus modeste, moins ambitieuse, en prenant connaissance par exemple des travaux menés par notre Parlement pendant plus d'une année en commission de l'Aménagement du Territoire, lesquels ont débouché sur une résolution votée à l'unanimité, si vous étiez basé ne fût-ce que sur le plan de votre prédécesseur, M. de Donnea, moins ambitieux, plus modeste que le vôtre mais certainement plus réaliste, vous auriez pu avancer dans le dossier et sortir des effets d'annonce. Le fait de présenter un énième plan vous assure à coup sûr une couverture médiatique importante mais quoi de plus ?

Pour le dire clairement, Monsieur Ducarme, votre plan que j'ai lu attentivement de a à z, c'est de l'esbroufe; quand on l'examine en détail et qu'on en retire tout ce dont la réalisation est d'ores et déjà hypothéquée par des décisions qui sont souvent prises par votre propre gouvernement ... Voici des exemples. Votre plan propose de modifier les façades du bâtiment D4/D5. Or, le permis est sur le

point d'être délivré. Votre plan propose de modifier l'implantation des logements sur la dalle. Très bien, mais le permis est sur le point d'être délivré. Votre plan comporte un must et il est dommage que M. Draps ne soit pas présent puisqu'il s'agit de la Maison de l'Urbanisme dans la bibliothèque Solvay. Je souligne qu'hier matin, dans votre déclaration, vous vous réjouissiez de la mise en œuvre de la déclaration gouvernementale qui prévoyait une Maison de l'Urbanisme dans les Halles Saint-Géry ! Mais dans le plan Ducarme, la Maison de l'Urbanisme de Bruxelles est dans la bibliothèque Solvay, dans le parc Léopold. Ne dites pas non, sinon je vous donne lecture du plan. Faites donc la démonstration contraire !

Je m'arrêterai là, mais la liste est extrêmement longue. Comme j'ai déposé une demande d'interpellation, je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler en commission de l'Aménagement du Territoire. Il n'en reste pas moins que lorsqu'on retire de ce plan tout ce qui est déjà hypothéqué par des décisions qui ont été souvent prises par vous-même et que l'on en retire aussi tout ce qui était déjà prévu de longue date et qui figure donc dans les accords de coopération, ne fût-ce qu'à titre de financement pour des études, comme la couverture de la trémie du Cinquantenaire, la mise en circulation locale du rond-point Schuman et les logements de la chaussée d'Etterbeek, et que l'on en retire de surcroît tout ce qui dépend de tellement de facteurs que l'on peut douter que cela se réalisera un jour ...

Votre plan comportait des projets qui supposent des modifications de PPAS, des modifications d'alignement, des restructurations d'ilots, des créations de places à endroits où il y a actuellement des bâtiments ou des rues qui se croisent. Tout cela est d'une ambition extraordinaire mais on peut se demander si vous réalisez le nombre et l'importance des décisions que vous devez obtenir de la part d'acteurs privés qui possèdent des bâtiments ? S'ils n'ont pas envie de se conformer à votre plan, ils ne le feront pas, point à la ligne.

Vous avez également besoin de l'accord des communes. La ville de Bruxelles qui est concernée par les trois quarts de l'ensemble de votre projet n'a même pas été consultée, pas plus que le Parlement européen. La Commission européenne, elle, a été consultée, et la réaction de M. Prodi en témoigne, mais on a oublié de consulter le Parlement européen.

Quand on a retiré tout cela de votre plan, Monsieur Ducarme, que reste-t-il ? Une série de choses intéressantes comme la construction de logements, la rénovation, le réaménagement de l'espace public, toutes choses qui figuraient déjà dans le plan de Mme Durant et dans celui de M. de Donnea et pour lesquelles vous n'innovez donc pas.

A côté de cela, je relève par contre quelques projets pharaoniques qui ne manquent pas de m'inquiéter comme le tunnel Cortenberg, trois nouvelles stations de métro dont la réalisation se fera au détriment d'autres lignes de métro, sans oublier des bureaux supplémentaires, bien évidemment. Tout cela me fait penser furieusement au premier plan pour l'accueil et le développement des institutions européennes à Bruxelles, le plan de M. Thys.

Vous vous en souvenez peut-être, ce plan très ambitieux, fort sympathique au demeurant, qui prévoyait le premier tunnel Cortenberg, la dalle sur les voies de chemin de fer, ainsi que de nombreux mètres carrés de bureaux supplémentaires, prévoyait également en compensation du logement sur la dalle et la rénovation de huit zones d'intervention prioritaire, principalement situées à Ixel-

les. On ne les a pas toutes rénovées, loin s'en faut ! Par contre, on a réalisé le tunnel Cortenberg, tout comme les dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux supplémentaires.

Je n'ai aucune objection ni critique à formuler à l'égard de votre plan tel qu'il se présente, aussi ambitieux et aussi positif soit-il pour l'image que vous voulez donner de l'Europe. Mes critiques visent plutôt la capacité politique que vous auriez de le mettre en œuvre. Ma crainte principale, c'est que, *in fine*, on réalise une fois de plus des mètres carrés de bureaux supplémentaires, un nouveau tunnel sous l'actuel tunnel Cortenberg, des stations de métro supplémentaires. Mais que tout le reste, qui est beaucoup plus difficile et beaucoup plus long à mettre en œuvre et qui nécessite des moyens que, probablement, vous aurez beaucoup de difficultés à mobiliser, on ne le réalise pas et que donc, votre plan soit un alibi pour de « grands travaux d'urbanisme » comme on n'en a plus vu depuis des années — c'était fort heureux — et qui semblent revenir à la charge.

J'ai, avec inquiétude, entendu Mme Onkelinx s'emparer du tunnel Cortenberg. Elle possède déjà une voie aérienne au-dessus de Bruxelles à son nom. Cela ne lui suffit pas. Elle veut en plus avoir un tunnel sous Bruxelles à son nom. Voilà qui ne laisse pas de m'inquiéter et me fait penser à une époque que je croyais révolue et que l'on a connue aux alentours des années 1958, à Bruxelles, où des ministres fédéraux s'amusaient à creuser des tunnels, à construire des ponts, à bâtir des dizaines, voire des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux sans se préoccuper le moins du monde du sort des habitants de la capitale. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comment espérez-vous, Monsieur le Ministre-Président, nous avoir convaincus par vos effets de manche ou vos déclarations annonçant de multiples projets qui vont — paraît-il — changer la vie des Bruxellois.

Vous dupez sans doute certaines personnes, mais pas toutes, en tout cas pas nous, Monsieur le Ministre-Président.

L'heure du bilan est proche. Or, votre bulletin est mauvais et je ne vois pas comment vous pourriez redresser la barre avec « les mesurées » annoncées hier.

Personnellement, je souhaiterais mettre en exergue quelques sujets pour lesquels, j'ai été au regret de constater un immobilisme, une inaction ou un manque de courage politique de la part de ce gouvernement.

Plus, comme mon collègue M. Cerexhe vous l'a dit, dans cette déclaration, vous ne dites pas un mot sur le bruit des avions, alors que cette problématique touche des milliers de Bruxellois !

Il y a un mois à peine, j'interpellais le ministre de l'Environnement à propos du projet de plan de M. Bert Anciaux, nouveau ministre fédéral des Transports.

On m'a rassurée et on s'est presque gaussé lorsque j'ai dit que la circulation aérienne restait un des problèmes majeurs en notre ré-

gion. Elle est à l'origine de troubles du bruit mais également de risques d'accidents majeurs.

Je souhaiterais donc savoir si le cadastre bruit est ou n'est pas une réalité aujourd'hui. De plus, votre gouvernement ayant publiquement admis que les accords précédents ne sont pas respectés, je souhaiterais savoir pourquoi vous vous obstinez à refuser de les dénoncer et à remettre en vigueur l'arrêté bruit instaurant des amendes sévères pour les contrevenants.

Quelle est la position exacte du Ministre-Président ? Partage-t-il les critiques actuelles du précédent Ministre-Président ?

N'est-il d'ailleurs pas étonnant de constater que l'ancien Ministre-Président a retrouvé une vitalité d'esprit suffisante pour dénoncer aujourd'hui ce qu'il acceptait tacitement ou même expressément lorsqu'il était assis dans le fauteuil de Ministre-Président ?

Cela veut-il dire, Monsieur Ducarme, que plus tard — lorsqu'on vous aura parachuté dans un autre arrondissement électoral — vous critiquerez ce que vous encensez aujourd'hui ?

Monsieur le Ministre-Président, prônez-vous le partage équitable des nuisances comme Bert Anciaux au mépris de la sécurité et du principe de non-survol des zones densément peuplées ?

N'est-il pas urgent de prévoir un maximum de mouvements annuels pour l'aéroport de Bruxelles-National plutôt que de mettre tout en œuvre pour permettre à BIAC de majorer à terme ce nombre de mouvements ?

Finalement, qu'avez-vous obtenu de vos quatre années de renoncement, si ce n'est qu'aujourd'hui, un Bruxellois sur deux est dérangé par le bruit des avions, le jour mais aussi la nuit ?

Grâce à vous, un Bruxellois sur deux, soit plus de 450.000 personnes connaissent les horaires de décollage de notre aéroport, n'ayant l'opportunité de dormir qu'entre ceux-ci ...

Dormir la fenêtre fermée ne réglera même pas le problème puisque — vu la dispersion que vous avez lamentablement et tacitement acceptée — l'isolation devrait dès lors s'effectuer à l'échelle régionale.

L'autre sujet que je désirerais aborder aujourd'hui et pour lequel vous n'avez rien effectué de concret est la pollution de l'air et la problématique de l'ozone.

A un moment, votre ministre de l'Environnement a proposé notamment d'interdire la circulation des véhicules fortement polluants les jours de pics d'ozone.

J'avais fait part de mon scepticisme face à cette idée des pastilles bleues ou vertes. Et j'avais raison puisque quatre années plus tard, rien n'a été fait.

Pire encore, parmi des appels radiophoniques tardifs à rester chez soi et à ne pas trop se mouvoir durant la période de canicule et de pics d'ozone, rien n'a été réalisé par le gouvernement !

Finalement, non seulement les Bruxellois ne sont pas correctement informés des dangers de la pollution urbaine, mais en sus votre gouvernement ne fait rien pour améliorer la situation.

Ne pensez-vous pas qu'il serait également nécessaire de nous tenir informés de l'évolution des discussions afférentes au protocole de Kyoto ? Il ne sert à rien de nous dire pour la énième fois qu'une négociation est en cours avec les autres niveaux de pouvoir.

Nous souhaitons savoir quelle sera exactement la part d'effort qui sera demandée à la Région bruxelloise et si nous serons capables d'atteindre les objectifs fixés ?

Malheureusement, je pense comprendre où vous voulez en venir, Monsieur le Ministre-Président. Sans annoncer d'objectifs précis, vous pouvez revendiquer tout résultat comme une grande victoire !

J'attends avec impatience la réponse à ces quelques questions, Monsieur le Ministre-Président. (*Applaudissements sur les bancs CDH.*)

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, mijn betoog heeft vooral betrekking op het gewestelijk actieplan van minister Tomas, dat de werkloosheid moet bestrijden.

Ik stel me daarbij een aantal vragen. Een tijd geleden antwoordde minister Tomas me dat het niet zijn bedoeling was werklozen te schorsen, wel van ze te begeleiden om werk te vinden. Dat is zeker een nobele optie, op voorwaarde dat er iets van komt. De schorsingsreglementering is gewijzigd. Het fameuze artikel 80 is opgeschort. Een evaluatie moet duidelijk maken wat het effect is van de begeleidingsmaatregelen van de federale overheid.

Ik heb me de moeite getroost na te gaan of de middelen van minister Tomas volstaan om de begeleiding van werklozen in Brussel te verzekeren. In zijn beleidsverklaring heeft de Minister-President gisteren gezegd dat het de bedoeling is zes- à tienduizend werklozen te begeleiden. Uit de federale beleidsverklaring had ik begrepen dat het de bedoeling was alle werklozen te begeleiden.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Over vier jaar gespreid.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Minister Tomas heeft eerder ook gezegd dat de BGDA de begeleiding niet alleen aankan. Dat daarvoor ook een beroep zal moeten worden gedaan op de privé-interimkantoren. Op zich is dat een goed idee, alleen stel ik vast dat het allemaal niet zo vlug gaat. Een drietal maanden geleden is de beslissing om te begeleiden genomen, maar ik zie nog geen concreet resultaat. Heeft de minister al uitvoeringsbesluiten genomen of liggen die klaar ? Heeft hij de interimkantoren al gecontacteerd ? Wat mogen we heel binnenkort van dat overleg verwachten, want nogmaals, de tijd dringt ?

In zijn actieplan legt de minister een aantal accenten waarmee ik het eens ben. Alleen vraag ik me af of hij voldoende de nadruk legt op de kwaliteit van de werkgelegenheid. De minister is gekant tegen

uitsluiting, maar dat is niet het enige probleem. Ik noem er nog een paar andere : lage scholingsgraad, te weinig mobiliteit, te weinig motivering en te weinig talenkennis. Zo zullen werkgevers meestal geen probleem hebben met een werknemer van allochtone oorsprong, wel met een gebrekkige opleiding.

Premier Verhofstadt riep deze week op voor : Werk, werk, en nog eens werk. Wij in Brussel zouden moeten oproepen voor : Opleiding, opleiding en nog meer opleiding. De Volkswagenfabriek in Vorst kampt vooral met een probleem van opleiding. Minister Tomas zegt dat het momenteel niet gunstig is om met Vlaanderen samen te werken. Waarom niet vraag ik me af. Als daar arbeidsplaatsen beschikbaar zijn, kunnen we toch Brusselse werklozen naar Vlaanderen sturen. Er bestaat een lijst van knelpuntberoepen. Als ik die bekijk dan beseft ik dat er een pak werk te verdelen valt onder de Brusselse werklozen.

In een andere functie slaag ik er met weinig middelen in 120 werklozen te werk te stellen. Twaalf mensen staan daarbij in voor de begeleiding van 400 personen. De minister zal natuurlijk veel meer begeleiding nodig hebben, aangezien er in Brussel 80.000 werklozen werk zoeken. Het is nogal duidelijk dat de BGDA de begeleiding niet alleen aankan. Die dienst moet kunnen samenwerken met de privé-sector. En liefst zo vlug mogelijk, want anders gaan we een nog groter sociaal drama tegemoet in het Brussels Gewest.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Welke begeleiding gaat eruit van de privé-sector ?

De heer Jean-Luc Vanraes. — U kunt overeenkomsten sluiten. Als OCMW-voorzitter heb ik contact met 36 bedrijven die ermee akkoord gaan om gedurende zes maanden werklozen gratis te begeleiden. Als ik dat kan, waarom zou u dat als minister niet kunnen ?

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Dat gebeurt ook.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Ik zie geen resultaat.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik ontwaar bij u altijd dezelfde principiële negatieve houding tegenover de BGDA.

De heer Jean-Luc Vanraes. — De BGDA is met te weinig mensen om degelijk werk te kunnen leveren. Daar is iedereen het over eens. We weten allemaal dat de begeleiding van mensen die al heel lang werkloos zijn, een moeilijke taak is. Die werklozen moeten in de eerste plaats weer leren leven met een tijdschema. Hoe kunnen een honderdtal BGDA-begeleiders de tijd vinden voor een correcte begeleiding van haast honderdduizend werklozen ? Dat is gewoon onmogelijk.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik ben bereid om 2.000 personeelsleden aan te werven bij de BGDA voor begeleiding.

De heer Jean-Luc Vanraes. — U beschikt niet over de nodige middelen. De enige uitweg is een beroep doen op de interimkantoren

van de privé-sector. Mijnheer de Minister, u mag zich boos maken, dat stoort me niet, want ik weet waarover ik spreek.

De tewerkstelling van gesco's is een ander pijnpunt. Het systeem bestaat al jaren, maar eigenlijk gaat het over nepstatuten. Mensen die in dat kader werk vinden, hangen dikwijls af van de goodwill van een of andere bediende. We zouden beter de werklozen goed opleiden zodat ze zelf op een volwassen manier werk kunnen zoeken. Het gesco-Systeem is weinig objectief en voor mij onaanvaardbaar.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Wat u zegt, is onaanvaardbaar. En u krijgt geen gesco's meer.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Met wat u nu zegt, geeft u me eigenlijk gelijk.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Dat is gewoon willekeur.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Uw uitlatingen over de gesco's, en de personen die bemiddelen zijn onaanvaardbaar.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Ik noteer dat ik geen gesco's meer krijg.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je n'accepte pas que vous considériez que les gens qui engagent des ACS sont des gens qui ne demandent qu'une seule chose : avoir un travail pour rien faire !

M. Jean-Luc Vanraes. — Je n'ai pas dit cela. J'ai dit, au contraire, qu'il fallait les considérer comme des gens responsables, qui savent travailler et ont le droit de choisir mais qu'ils ne doivent pas requérir et mendier.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ils ne mendient rien du tout. C'est incroyable !

M. Jean-Luc Vanraes. — Vous venez de me dire que je n'ai pas droit à des ACS. J'ai compris votre attitude.

(Le ministre Eric Tomas quitte l'hémicycle.)

(Minister Eric Tomas verlaat het halfrond.)

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Minister Tomas is niet in staat zijn dossiers te verdedigen. Een triestig spektakel !

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister-Président, met mijn betoog wilde ik vooral aantonen dat de scholingsgraad, de mobiliteit en talenkennis van de werklozen in Brussel moeten verbeteren. Ik hoop dat de regering de middelen ter beschikking zal stellen om daar wat aan te doen. Ik wil u ook vragen een maximaal beroep te doen op de privé-sector zodat meer werklozen een opleidingskans krijgen.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Johan Demol heeft het woord.

De heer Johan Demol. — Mijnheer de Voorzitter, uit de beleidsverklaring van de Minister-President blijkt een totaal gebrek aan globale visie.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

De beleidsverklaring zou de richting moeten aangeven die de regering wil volgen om de prangende problemen van de stad aan te pakken. Mijnheer de Minister-President, hoe gaat u de verloedering, de vlucht van bedrijven, van zelfstandigen en belastingbetalers tegenhouden en trachten die tendens om te keren ?

U zit over Kyoto te praten, een reeks items op te sommen, weer subsidies te beloven aan al die nutteloze verenigingen, maar u stelt geen enkel alternatief voor om de problemen van ons gewest op te lossen.

Als u het over een van onze hoofdproblemen hebt, de mobiliteit, dan zegt u ons dat uw prioriteit het gewestelijk expressnet is. Het GEN waar u niets aan kan doen, dat de bevoegdheid is van de federale overheid, daar wil u zich voor inzetten. Zo loopt u uiteraard weinig risico's en als het slecht afloopt is het uw schuld niet, maar wel die van een ander.

Over de uitbouw van een modern en performant stadsnetwerk dat alle hoeken van Brussel met elkaar zou moeten verbinden dankzij een snel en efficiënt openbaar vervoer, rept u met geen woord.

Geen woord evenmin over het aanmoedigen van tele-arbeid zonder dewelke er nooit een oplossing komt voor het mobiliteitsprobleem.

Geen woord over de maatregelen die dienen getroffen te worden om de noordring te ontlasten die van 's morgens vroeg tot 's avonds laat vast zit.

U gaat op een volkomen ondoordachte manier nieuwe ontradingsparkings aanleggen dicht bij het nieuwe metrostation Erasmus. De ervaring leert ons nochtans — kijk naar de Infobo-parking en de Delta-parking — dat die geen voldoening schenken aan de pendelaars.

De enige troef die Brussel vandaag heeft is dat het een internationaal verkeersknooppunt is. Zowel voor wegverkeer, als voor spoorverkeer en luchtverkeer. Niets wordt ondernomen om die verschillende verplaatsingsmogelijkheden harmonieus en vlot te laten samenvloeien.

Naast het mobiliteitsprobleem zijn er de huisvestings- en veiligheidsproblemen die aan de basis liggen van de stadsvlucht.

Uw huisvestingscode die een regelrechte aanval is op de kleine, inheemse eigenaar, gaat de potentiële eerlijke investeerder eerder ont-

moedigen. Tijdens de besprekingen over de huisvestingscode had ik gezegd dat het combineren van de ordonnantie met het opleggen van een maximale huurprijs de doodsteek voor Brussel zou betekenen. Ik hoorde in uw beleidsverklaring, dat u gesprekken wil aangaan met de federale Staat om de huurprijzen los te koppelen van de marktprijzen. U is dus wel degelijk van plan, om louter electorale redenen, — een typisch Waalse houding — Brussel te vermoorden.

Wat de veiligheid betreft gaat u verder met de preventie en de wijkcontracten waarvan iedereen weet — zelfs toegegeven door uw opvolger aan het hoofd van de MR, de andere « Duc », toen hij minister van Binnenlandse Zaken was — dat die contracten een enorme flater zijn.

Als u toch naar de intergouvernementele conferentie stapt, vraag dan in de plaats van de huurprijzen te bevriezen in Brussel, of wij ons eigen veiligheidsbeleid mogen bepalen. De problemen van Brussel zijn die van Thuin of van Zichem-Zussen-Bolder niet. De problemen van Brussel kunnen enkel door Brusselaars worden opgelost.

Daarom is het fundamenteel dat de Brusselaars hun veiligheidsbeleid zelf kunnen bepalen.

Het gaat slecht met Brussel op alle gebied. Huizen, bedrijven, winkels, alles komt leeg te staan. Door de vlucht van bedrijven en belastingbetalers heeft Brussel te kampen met een inkomstentekort. Op een jaar tijd is de werkloosheid er met 19,9 % gestegen. Dat lees ik in *La Capitale* van 4 oktober 2003. De toekomst ziet er somber uit en in uw beleidsverklaring is er niet één maatregel naar voren geschoven om ondernemingen, zelfstandigen en belastingbetalers terug naar Brussel te trekken. Integendeel, men blijft hen schrik aanjagen.

In dat opzicht zou ik u toch willen vragen op te passen voor uw nieuwe staatssecretaris yuppie Pascal Smet, een Steve Stevaert in het kwadraat, die de ene zotte verklaring na de andere aflegt om in het nieuws te komen. Ik weet wel dat er een groot verschil is tussen iets zeggen en de praktische verwezenlijking van alle gekke voorstellen die er gedaan worden. Ze hebben wel een afschrikkingseffect. Ondernemingen en belastingbetalers die al weinig vertrouwen in de toekomst van Brussel hebben, worden door zulke verklaringen nog meer ontmoedigd.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, voor de tweede keer vandaag verlaat de Minister-President het half-rond als een lid van de oppositie, van de grootste Vlaamse partij in Brussel, aan het woord is. Als hij even wil buiten gaan, dat hij dat dan doet als iemand van de meerderheid aan het woord is. De meerderheid zwaait toch altijd maar met lof.

Mevrouw de Voorzitter. — Er is geen probleem zolang er een lid van de regering aanwezig is.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dan hadden we vanmorgen ook niet moeten wachten op de Minister-President. Toen was de regering ook vertegenwoordigd.

Mme la Présidente. — Le Ministre-Président va revenir dans l'instant.

M. Eric André. — Madame la Présidente, je voudrais rappeler aux Collègues la procédure en matière parlementaire. Le gouverne-

ment doit être représenté. Or, il l'est. On ne peut pas demander à un membre du gouvernement d'être présent durant tout le débat.

Le gouvernement est représenté. Il n'y a donc pas de problème.

Mme la Présidente. — M. Smet est parfaitement habilité à représenter le gouvernement.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dan hadden we vanmorgen kunnen starten zonder de Minister-President. Ik beweer niet dat hij hier systematisch aanwezig moet blijven. Ik vraag wel dat hij respect opbrengt voor de oppositie.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Johan Demol heeft het woord.

De heer Johan Demol. — De huidige bewindsploeg in Brussel is de meest dwaze en waarschijnlijk de gevaarlijkste die we ooit gehad hebben en ik ben er van overtuigd dat de Brusselaars zich dit over acht maanden zullen herinneren.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Chers Collègues, c'est un exercice un peu difficile d'être parlementaire de l'opposition face à une majorité qui fait de la surenchère en matière d'opposition aux ministres et avec un ministre de l'Economie de l'Emploi qui sort tandis que la personne qui l'a fait sortir de ses gonds est applaudie par un autre membre du gouvernement.

M. Michel Lemaire. — Le gouvernement perd ses pièces aujourd'hui.

M. Alain Daems. — Je vais essayer de procéder à cet exercice sans être plus critique que les membres de la majorité ou même du Gouvernement.

M. Michel Lemaire. — Il y a un ministre, mais il est de « l'opposition ».

Allez comprendre !

(M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement reprend sa place au banc des ministres.)

M. Alain Daems. — J'interviendrai sur la politique du logement ou, devrais-je dire, la crise du logement, en passant en revue quatre questions :

- y a-t-il une crise sociale du logement ?
- la politique régionale actuelle y répond-elle ?
- le plan d'avenir annoncé y répondra-t-il mieux ?
- le gouvernement a-t-il adopté le contrôle des prix du logement privé ?

Y a-t-il une crise sociale du logement ? Monsieur Ducarme, une fois n'est pas coutume, en matière de déclarations tapageuses dans la presse, ce n'est pas le secrétaire d'Etat à la Mobilité qui vous a brûlé la politesse mais votre secrétaire d'Etat à l'Urbanisme, M. Draps. En l'occurrence, l'intérêt médiatique et politique des déclarations de M. Draps, c'est qu'il dit le contraire de votre secrétaire d'Etat au

Logement. Pouvez-vous arbitrer ? Y a-t-il ou non une crise du logement à Bruxelles ?

Selon ses déclarations dans la presse, M. Draps croit pouvoir tirer cinq enseignements d'une étude de CLI-Stadim :

1. Il n'y a pas de crise du logement à Bruxelles même si la hausse démographique n'a pas été compensée par une production de logements supplémentaires.
2. L'élargissement de l'Union européenne et la demande de logements y afférente n'influenceraient pas le prix de vente ni les loyers.
3. Les espaces existent pour accueillir l'Europe élargie (de 3.000 à 4.000 logements neufs pour les dix nouveaux pays) tout en répondant à la croissance interne et à une politique d'attractivité (nous souhaitons en effet faire revenir les habitants à Bruxelles.)
4. En cinq ans (1997-2002), les prix ont augmenté de 31,2 % pour une maison et 37,7 % pour un appartement. Comme on s'en doute, les revenus n'ont pas augmenté dans la même mesure, ce qui permet à M. Draps de conclure : la prétendue crise du logement est en réalité un problème de revenus, d'emploi et de formation.

Ces affirmations son contradictoires avec celles répétées du secrétaire d'Etat au Logement qui a multiplié les annonces dans la presse (M. Hutchinson parle d'un « cri d'alarme » et annonce « un vaste plan pour sortir de la crise que connaît son secteur »). C'était il y a un an. M. Vanhengel a essayé plusieurs fois de le démentir en disant que la situation n'est pas pire que dans le passé. Récemment encore, en commission du Logement, M. Ouezekhti a fait la même déclaration.

Voici les questions que nous nous posons.

Le gouvernement partage-t-il ou non notre constat qu'une crise du prix du logement prive de nombreux Bruxellois de l'exercice du droit à un logement décent, abordable et adapté ? En effet, à revenus moyens constants ou légèrement en baisse des Bruxellois, une augmentation du coût du logement de plus de 30 % en cinq ans n'est-elle pas constitutive d'une crise ?

Si le plan d'avenir prévoit la construction de 5.000 à 6.000 logements en cinq ans mais que 4.000 de ces logements serviront à absorber la nouvelle demande européenne, cela signifie-t-il que le gouvernement estime que les besoins actuels des Bruxellois, hormis cette extension européenne, ne sont que de 1.000 à 2.000 logements ?

Ce n'est pas l'analyse du groupe Ecolo.

Pour en revenir à ce que vous avez dit hier sur le Code du Logement, vous promettez que le service d'inspection régional sera doté de moyens adéquats. C'est-à-dire combien d'inspecteurs ? J'espère que votre réponse permettra de nous éclairer à ce sujet. Pour faire respecter les normes édictées au mois de juillet, et dans l'arrêté récemment adopté, normes de conformité en matière de logement, il faut soit une visite préalable avant d'accorder un permis de location, ce que nous proposons et que votre majorité a refusé, soit un service d'inspection capable de suivre le rythme des plaintes qui, à partir du

1^{er} juillet prochain, seront, personne n'en doute, très nombreuses. Pour répondre à ces plaintes, il faut davantage que les vingt inspecteurs dont il est question ces jours-ci.

La clé est là, s'il n'y a pas une centaine d'inspecteurs au boulot pour vérifier que la législation régionale est bien respectée, — objectif que nous partageons aussi, — ce Code du Logement risque de devenir lettre morte comme d'autres ordonnances en matière de logement depuis 15 ans, en Région bruxelloise.

Vous souhaitez un projet de gestion publique plus efficace et plus pragmatique que la loi Onkelinx.

C'est un bel aveu, mais il faudra voir si le droit de gestion publique sera plus efficace. Pour l'instant, aucun cas n'est connu; il n'y a pas encore d'arrêté, pas encore de préfinancement. Annoncer que cela est plus efficace me semble faire partie des promesses dont il faudra attendre la réalisation.

En ce qui concerne le plan d'avenir, vous avez prononcé des phrases à la fois nébuleuses et inquiétantes. Que signifie exactement : « Ce plan se concrétisera par la mise à disposition de leurs réserves foncières par les pouvoirs publics, dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé » ? Les communes, les CPAS, les sociétés de logement social, la SLRB, la SDRB vont-ils confier au privé leurs réserves foncières ? Qui exactement parmi ceux que je viens de citer ?

Si vous veniez en commission du Logement, vous comprendriez mon étonnement parce que, pas plus tard que mardi, les municipalistes de la majorité ont encore réaffirmé à quel point il était hors de question pour eux de vous céder ce pouvoir et ces réserves foncières. Ils ont bien l'intention de les réaliser pour équilibrer leurs finances ou mener d'autres politiques.

Pour dépasser ce frein région-communes qui, depuis des années paralyse toute politique du logement en Région bruxelloise, Ecolo aurait aimé vous entendre parler des contrats de logement qui sont inscrits au PRD (c'était celui de M. de Donnea et on espère que vous ne l'oubliez pas). Ces contrats logements permettraient, dans une relation contractuelle, de demander à chaque commune, en fonction de ses besoins, de ses capacités, de ses ressources et de ses réserves, de bénéficier d'un cofinancement régional pour réaliser une partie de la politique régionale du logement en fonction des besoins, des capacités et des situations spécifiques de chaque commune. Tant que l'on essaiera, par des plans ou des déclarations, de vouloir que les communes et les CPAS mettent leurs réserves foncières à la disposition de la région ou du privé, on n'y arrivera pas. Je vois l'air dubitatif de M. André, mais cela ne coûte rien de le dire.

Enfin, sur le plan d'avenir, que faut-il comprendre de la phrase suivante que vous avez prononcée hier :

Le secteur privé assumera le montage financier et technique du partenariat, dans le cadre d'un cahier des charges fixant la performance à atteindre en matière de coût, de qualité et de délai. Faut-il comprendre qu'il n'y aura aucune exigence en matière sociale ? Je ne veux pas faire un procès d'intention, mais je suis saisi d'un affreux soupçon. Où reste le logement social dans cette histoire ? Etes-vous sûr que le partenariat avec le privé soit la manière la moins chère de construire ces milliers de logements et de garantir qu'ils répondent à

la crise du logement qui est d'abord une crise sociale puisque, comme vous le savez, elle touche d'abord les personnes qui ont les revenus les plus faibles. Comment garantir que l'on va bien répondre à la crise sociale du logement.

M. Eric André. — Il faut une politique efficace.

M. Alain Daems. — « Efficace » ne veut rien dire; tout dépend des critères que l'on se fixe et le privé n'a pas démontré une très grande efficacité pour le critère social.

Pour amener les prix à la baisse, ne faut-il pas d'abord offrir des logements à des conditions sociales à un public contraint de se faire concurrence pour des logements insalubres, inadaptés et chers sur le marché privé ?

Je voudrais terminer en vous interrogeant sur une phrase tout à fait elliptique de votre déclaration d'hier.

« Dans le cadre de la conférence interministérielle sur le logement, (/) qui ne s'est encore jamais réunie, et de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral (qui n'est pas un outil législatif), il sera demandé une adaptation législative aux fins d'harmoniser la loi avec les réalités du terrain et notamment une fiscalité incitative à la mise de biens en location à un prix supportable, ainsi qu'un renforcement du rôle régulateur de l'Etat sur ce bien de première nécessité qu'est le logement. Comme M. de Clippele qui lit le même journal que moi, « Le Cri », le sait, le Syndicat des Propriétaires considère que M. Hutchinson est probablement l'ennemi des propriétaires. Je crains que ce soit bientôt votre tour car après avoir lu cette phrase, il apparaît que vous êtes partisan de demander au fédéral un contrôle des prix du logement privé. Si c'est cela, bravo ! car c'est effectivement une mesure indispensable en Région bruxelloise. Si ce n'est pas le cas, vous vous êtes fait avoir parce que c'est ce que vous avez dit et écrit dans votre déclaration. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, comme mes collègues, je vous ai écouté, Monsieur le Ministre-Président avec toute l'attention requise. J'avoue qu'après 15 ans dans cette Assemblée, je crois pouvoir percevoir des inflexions politiques et j'en ai perçu dans votre déclaration. J'ai senti une réelle volonté d'apporter un souffle nouveau. J'ai même entendu le mot « ambition », ce qui me réjouit. Je suis en effet de ceux qui pensent que nous manquons trop souvent d'ambition. Bruxelles, capitale de l'Europe comme nous l'a rappelé récemment le président de la Commission européenne, M. Prodi, vaut mieux qu'un projet qui se limiterait à ne gérer que les problèmes sociaux, de chômage, de pauvreté même s'il ne faut ni les nier, ni refuser de s'en occuper. Il faut aussi un projet qui aille plus loin, qui utilise nos atouts pour développer l'activité économique et commerciale de notre région.

On ne construit pas un paradis urbain sur un désert économique et commercial. M. le ministre de l'Economie en conviendra avec moi, il y a urgence.

Aujourd'hui, Bruxelles « a mal » à son économie, tous les indicateurs sont au rouge. Nous crevons les plafonds en matière de chô-

mage. Depuis une dizaine d'années, la croissance économique à Bruxelles est nettement inférieure à la moyenne nationale. Un quart de ce qui se réalise dans l'ensemble de la périphérie est nettement inférieur à ce qui se fait en Région wallonne. Les délocalisations d'entreprises sont nombreuses et même si certains semblent s'en réjouir, la diminution du nombre de navetteurs est pour moi un indicateur négatif montrant que moins de postes de travail sont créés à Bruxelles.

Bien entendu, la conjoncture économique, mondiale, européenne et belge n'est pas au beau fixe. Mais, je pense qu'il ne s'agit pas essentiellement d'un problème conjoncturel pour Bruxelles; cela est devenu structurel.

Au moment où, partout en Europe on assiste à une prise de conscience, qu'il convient de recréer les conditions de la croissance, en faisant la chasse au handicap concurrentiel, au moment où la Région wallonne s'est dotée d'un contrat d'avenir qui met le développement économique et l'accueil de nouvelles entreprises, notamment tertiaires, au centre de ses préoccupations et de son action politique (cela va de l'encouragement au capital à risques, aux lois d'expansion économique, à la simplification administrative, à la modification des plans de secteur pour mobiliser le foncier), au moment où la Région flamande, par la voie de son Ministre-Président, décide elle aussi de modifier ses plans de secteur et de mobiliser des espaces fonciers, de nouveaux terrains pour y installer de nouvelles entreprises et qu'elle annonce la réduction du précompte immobilier pour les activités économiques. Bruxelles se doit d'être plus offensive.

L'époque où l'activité économique allait de soi à Bruxelles, est sans doute terminée. Nous devons redevenir attractifs pour de nouvelles activités économiques et commerciales au risque de nous transformer en un vaste mais simple centre administratif, avec toutes les conséquences qui s'ensuivraient pour la qualité de vie des Bruxellois.

Je plaide donc pour la mise sur pied d'un plan d'urgence en matière économique, qui fédère toutes les énergies régionales et gouvernementales.

M. Christos Doulkeridis. — Il reste huit mois pour le faire.

M. Eric André. — Je suis conscient que l'élaboration d'un tel plan relève sans doute d'une nouvelle déclaration gouvernementale et donc d'une nouvelle législature. Il reste que certaines questions ou remises en question et certaines actions peuvent encore être entreprises d'ici la fin de la législature.

Hier, vous avez dit dans votre déclaration, Monsieur le Ministre-Président — et je m'en réjouis — qu'en matière de pollution des sols, le gouvernement entend mettre en œuvre une politique réaliste, originale, adaptée à notre contexte urbain et qui évitera de geler des terrains à vocation industrielle en raison du coût exorbitant des dépollutions nécessaires. C'est une nécessité.

En matière de développement du port, vous avez dit que la réaffectation de l'ancien site de Carcoke, dont les travaux de démolition vont commencer cette année, permettra la construction et l'exploitation d'un nouveau centre logistique. La revitalisation du quartier commercial Porte de Namur-Porte Louise, pour lequel vous annoncez une initiative, est aussi une bonne nouvelle. Le projet

d'ordonnance relatif aux sites économiques désaffectés est actuellement à l'examen en commission. Il devrait permettre de faciliter la remise sur le marché de chancres dont l'existence est due à l'arrêt d'une activité économique.

En matière de recherche et développement, et de soutien à l'innovation, vous annoncez — et je m'en réjouis parce que c'est essentiel pour notre région — que vous perséverez dans la croissance des moyens régionaux qui y sont affectés, en mettant davantage l'accent sur la valorisation économique de cette recherche. A l'heure des bilans, je pense que nos efforts de rattrapage réalisés dans le secteur de la recherche-développement constitueront effectivement un acquis de cette législature.

En matière d'expansion économique, l'arrivée imminente d'un projet d'ordonnance relative aux incitants régionaux pour les investissements en faveur des très petites, petites et des moyennes entreprises est une excellente nouvelle. J'espère simplement, avec Mme Marion Lemesre et l'ensemble du groupe MR, Monsieur le Ministre de l'Economie, que le commerce — j'insiste sur le terme « commerce » — ne sera pas exclu du champ d'application de la nouvelle ordonnance. Ce serait incompréhensible ! Le commerce, grand pourvoyeur d'emplois, pas toujours très qualifiés d'ailleurs, est repris comme secteur prioritaire au PRD, comme vous le savez.

La création d'une *task force* délocalisation-relocalisation destinée à anticiper les problèmes liés au développement d'activités productives en milieu urbain et à trouver des solutions de rechange à la délocalisation des entreprises en dehors de la Région bruxelloise est une excellente nouvelle dont je me réjouis. Je ferai néanmoins deux commentaires, si vous le permettez.

Le premier a trait à la limitation de l'initiative aux activités dites productives. J'avoue ne pas comprendre ce que ce terme recouvre. En effet, à mes yeux, toute activité économique générant une valeur ajoutée est productrice de richesses. Je redoute simplement que ce terme ne cache une volonté, parfois perceptible chez certains, de tenter de faire un tri entre les bonnes activités économiques qui seraient productrices et les autres, de service, tertiaires et consommatrices de bureaux.

La délocalisation d'entreprises, comme IBM, Nokia et British Telecom, m'interpelle tout autant, si pas davantage, que celle d'entreprises de mécanique. Qu'elles soient du secteur tertiaire ou secondaire, toutes les entreprises ont leur place dans le tissu urbain et les services plus facilement sans doute. Ces deux types d'entreprises sont créatrices d'emplois, même si les deux font appel aujourd'hui à du personnel qualifié dans un premier temps. Elles sont toujours génératrices d'activités commerciales et de supports de seconde ligne, utilisant de la main d'œuvre moins qualifiée. Mais sans les premières, on ne peut pas espérer avoir les secondes.

Ma deuxième remarque concerne le caractère uniquement défensif de l'initiative. Si je n'en conteste pas la pertinence, je pense que l'heure est aujourd'hui à la mobilisation générale pour recréer les conditions permettant d'accueillir de nouvelles activités économiques, et non uniquement celles qui risquent de partir, qu'elles soient productrices, de services ou commerciales.

J'ai pris un exemple en aparté, Monsieur le Ministre, mais vous me permettez, de le reprendre à la tribune. Que fait-on aujourd'hui

pour qu'une entreprise comme Ikea, qui est sur le point de se voir délivrer des permis d'urbanisme et d'environnement, ce qui n'est déjà pas une sinécure, vous l'admettez, obtienne son permis socio-économique ? Cela ne dépend pas de vous, c'est vrai, ni de la région. Aujourd'hui, ce dossier semble néanmoins s'enliser au niveau fédéral, victime, me dit-on, de pressions périphériques pour éviter la fermeture du site de Ternat. Plusieurs centaines d'emplois peu qualifiés sont pourtant en question, et qui plus est, Monsieur le Ministre de l'Economie, à Anderlecht.

Au-delà de ce cas ponctuel qui montre qu'une politique d'accueil d'entreprises n'est pas nécessairement un problème d'argent mais bien d'état d'esprit, divers chantiers devraient être ouverts. Je me contenterai de les citer et me permettrai, lors de séances ultérieures d'y revenir par voie d'interpellations, Madame la Présidente.

Un premier chantier concerne la mobilisation des réserves foncières. Vous avez fait allusion, Monsieur le Ministre-Président, à la nécessité de mobiliser les réserves foncières pour le logement; c'est une bonne chose. Mais le PRAS prévoit l'affectation de 11 % de l'ensemble du territoire à l'activité économique. Là aussi, il faudrait pouvoir mobiliser nos réserves foncières, au moment où la Région wallonne vient de modifier ses plans de secteur, lance 100 hectares nouveaux à Navre-Dord, développe le circuit de Nivelles et au moment où le Ministre-Président de la Région flamande annonce des initiatives similaires en Région flamande, à savoir la création de nouveaux parcs d'affaires à Louvain et à Malines.

Mme la Présidente. — Monsieur André, je vous demande de conclure.

M. Eric André. — Laissez-moi développer rapidement un dernier point et je terminerai ensuite, Madame la Présidente. Ne vous laissez pas influencer par M. de Lobkowicz.

Mme la Présidente. — Ce n'est pas M. de Lobkowicz qui décide. Je tiens compte de votre temps de parole avec un compteur, et vous êtes averti par le clignotant de votre micro.

M. Eric André. — Cela ne me perturbe pas !

Mme la Présidente. — Je vous laisse poursuivre.

M. Eric André. — J'ai dit que je reviendrai par voie d'interpellations sur une réflexion concernant la fiscalité qui frappe l'activité économique. Qu'il s'agisse du précompte immobilier, des taxes sur les bureaux ou sur les ordinateurs, même si elles sont souvent d'origine communale, cette fiscalité atteint sans doute aujourd'hui un niveau dissuasif pour un certain nombre d'entreprises bruxelloises installées ou qui voudraient s'installer à Bruxelles, alors que les autres régions leur font des cadeaux.

De même — mais c'est juste une incise — en matière de charges d'urbanisme, puisque c'est un sujet d'actualité, il convient de ne pas exagérer et de pouvoir faire la différence entre, d'une part, des commerces spécialisés existants ou qui s'installeraient à la deuxième couronne et, d'autre part, une nouvelle construction dans le quartier Léopold.

Le troisième chantier qu'il conviendrait d'ouvrir — c'est le dernier que je citerai — c'est celui de la simplification administrative. Il ne coûte rien et est efficace.

Mme la Présidente. — Monsieur André, je vous demande une nouvelle fois de conclure. D'autres orateurs doivent intervenir.

M. Eric André. — Ne vous inquiétez pas, Madame la Présidente.

Ce chantier permettrait aussi de centraliser toutes les informations et d'améliorer l'accompagnement et l'installation d'entreprises sous un vrai guichet unique. Cela permettrait aussi de réfléchir, à l'instar de la Région wallonne et, bientôt, de la Région flamande, à la fusion des législations urbanistiques et environnementales. Après avoir fusionné celles du patrimoine et de l'urbanisme, il faudrait également pouvoir le faire en matière environnementale et aller vers la délivrance d'un permis unique urbanisme-environnement.

Telles sont les réflexions et questions que m'a inspirées votre déclaration d'hier, Monsieur le Ministre-Président. Il y en a d'autres, mais mon intervention serait trop longue, Madame la Présidente. Le temps me manque pour développer l'ensemble des points que j'ai abordés.

Aujourd'hui, ma conviction est totale : s'il y a urgence à être plus volontaire, plus positif et plus accueillant à l'égard de l'activité économique de notre région, je ne doute pas que vous partagiez cette conviction, Monsieur le Ministre-Président. Puissez-vous la faire partager par l'ensemble de votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, premièrement, le gouvernement est particulièrement attentif à la situation de l'entreprise évoquée par M. André. Un contact sera pris avec l'entreprise la semaine prochaine. Nous souhaitons que celle-ci s'établisse en Région bruxelloise, peu importe dans quelle commune.

Deuxièmement, lors de la réunion de commission qui aura lieu la semaine prochaine, je vous donnerai des exemples de délocalisation d'entreprises dans l'autre sens. Je vise des entreprises qui se trouvaient dans la périphérie bruxelloise et que nous avons attirées dans nos zonings bruxellois — c'est ce que j'appelle des *success stories* !

Troisièmement, Monsieur André, je voudrais vous poser une question : selon vous, de 1995 à 2002, l'emploi en Région bruxelloise a-t-il diminué, stagné ou augmenté ?

M. Eric André. — Il a augmenté.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Il a augmenté de 7,2 %.

M. Eric André. — Dans une moindre mesure que la population active.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — ... qui a augmenté de 4,6 %. L'emploi en Région bruxelloise a augmenté de 7,2 %, soit à peu près la même chose qu'en

Flandre — 7,6 %. Il s'agit essentiellement d'emplois dans le secteur privé.

M. Eric André. — Madame la Présidente, je n'entamerai pas un colloque singulier avec le ministre mais il conviendrait de savoir de quel emploi il s'agit — administratif ou marchand. S'il se penche sur la question, le ministre verra que c'est l'activité marchande qui quitte la Région bruxelloise et l'activité non marchande qui l'investit. Pour moi, ce n'est pas un succès et il s'agirait de remettre les choses à plat.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au départ, je comptais limiter mon intervention à mes sujets de prédilection, la mobilité et le logement. Toutefois, lors des prises de parole de certains orateurs précédents, on a évoqué une matière qui ne faisait pas à proprement parler partie de la déclaration de politique générale au sens où le législateur a conçu cette activité parlementaire.

Le sujet abordé est par contre au centre d'une interpellation dûment déposée par plusieurs députés dont moi-même.

Personnellement, j'eusse préféré qu'on ne mêlât point tous les sujets, car celui-ci, à savoir l'impact pour Bruxelles de la négociation qui s'est déroulée au comité de concertation entre l'Etat fédéral et les entités fédérées le 22 septembre dernier, méritait sans doute un débat spécifique non entrecoupé par des éléments aussi divers que l'amélioration de la propreté ou les déclarations plus ou moins maladroites d'un secrétaire d'Etat débutant.

Ce qui s'est passé le 22 septembre est en effet très important dans le cadre d'une loyauté fédérale bien comprise et concerne par ailleurs la défense des intérêts des régions sans nier pour autant la nécessité de respecter sur un plan belge les contraintes du pacte de stabilité.

Selon une méthode éprouvée, l'accord intervenu n'a été possible qu'en associant des dossiers incontestablement très différents par leur nature. Leur juxtaposition a toutefois permis de trouver une solution globale qui semble donner satisfaction aux divers protagonistes.

A votre retour de la négociation, Monsieur le Ministre-Président, j'ai cru comprendre que vous n'étiez pas mécontent des résultats obtenus.

Ceux-ci ont été évoqués par la presse, souvent de manière assez fragmentaire et parfois même contradictoire.

Il faut dire que le texte qui acte lesdits résultats est souvent sibyllin pour celui qui n'a pas pris part à la négociation. Il ne me paraît dès lors pas inutile que ceux qui sont les mieux placés pour le décrypter, c'est-à-dire le Ministre-Président et le ministre des Finances, qui représentaient Bruxelles au comité de concertation, le fassent devant notre Assemblée.

Bien sûr, nous avons entendu M. Cerexhe, mais le schéma de ses interventions est désormais bien connu des membres de notre As-

semblée. Pour lui, les raisins sont et seront toujours trop verts. Mais il fait son métier d'opposant. « *It's the role of the opposition to oppose* », comme le veut le célèbre adage. Jean Gol m'a dit un jour « *It's even a duty* ».

M. Benoît Cerexhe. — Et qu'a dit M. Smet ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous le lui demanderez.

Donc, Monsieur le Ministre-Président, vous ne devrez jamais compter sur MM. Cerexhe et Doukeridis pour qu'ils fassent votre éloge, même très partiel ...

Ce Parlement ayant droit à une information correcte, j'aimerais, Monsieur le Ministre-Président, que vous nous présentiez un inventaire précis et complet de ce qui a été convenu au sein du comité de concertation ainsi que des retombées de l'accord pour Bruxelles.

Avant cette négociation, j'avais déjà rédigé une question orale adressée au ministre des Finances concernant la compensation pour Bruxelles en matière de droits de succession, liée au rapatriement de capitaux en conséquence de l'amnistie fiscale. J'ai bien sûr retiré cette question vu qu'elle avait été traitée au comité de concertation. Je voudrais que vous nous expliquiez les raisons qui ont abouti à fixer le montant global de la compensation à 75 millions d'euros pour les trois régions. La question posée à cet égard par M. Cerexhe concernant une éventuelle renonciation des régions à poursuivre la fraude en cette matière, est elle aussi pertinente.

Le logement occupe à juste titre une place importante dans votre déclaration. C'est certainement un des problèmes les plus aigus auxquels les Bruxellois sont confrontés, tant pour le secteur locatif que pour l'acquisitif.

La difficulté réside précisément dans ce fait qu'il faudrait pouvoir agir sur tous les fronts en même temps, avec des moyens financiers régionaux qui sont ce qu'ils sont : bien trop limités !

Et il ne suffit pas de dire : « il n'y a qu'à augmenter substantiellement, très substantiellement, la part du logement dans le budget régional ». Si le quartier de tarte est plus grand, les autres quartiers liés à d'autres matières prioritaires seront inévitablement plus petits, comme l'aurait constaté La Palisse.

Il faut en fait une tarte plus grande. Ce qui suppose des financements alternatifs. Mais si cette idée a déjà été souvent évoquée, sa concrétisation s'avère bien plus difficile.

En ce qui concerne le patrimoine social public, la déclaration accorde à juste titre la priorité à sa rénovation. Il faut veiller à une planification stricte des opérations et au respect tout aussi strict de cette planification. Le cadastre technique du logement social avait révélé 400 millions d'euros de travaux à effectuer. Au rythme actuel, ce sont pratiquement deux législatures qui seraient nécessaires pour aboutir.

On ne peut que se féliciter de la mise en place d'un futur plan pour l'avenir du logement à Bruxelles, qui se matérialiserait par la production de plusieurs milliers de logements publics en cinq ans.

Bravo pour l'annonce !

Bravo pour l'idée du partenariat avec le secteur privé sur la base d'un cahier de charges, fixerait les performances à atteindre en matière de coûts, de qualité et de délai.

Mais, pour passer au concret, quelle procédure le membre du gouvernement compétent envisage-t-il ?

On dit « plusieurs » milliers. Pourrait-on être plus précis sur le contenu de cet adjectif indéfini ?

La déclaration a raison de rappeler la nécessité de garder et d'attirer à Bruxelles des personnes disposant de revenus moyens voire supérieurs, c'est-à-dire des habitants qui ont une plus large capacité contributive à l'impôt régional et qui permettent une plus grande redistribution sociale.

A cet égard, que certains cessent de faire de l'idéologie passiste, comme on le constate trop souvent en commission du Logement !

Que cesse cet électoralisme de bas étage qui consiste à vouloir contrecarrer les possibilités de retour à Bruxelles de ces revenus plus élevés, dans la crainte que leurs détenteurs pourraient mal voter au moment des élections.

Il est capital de favoriser l'accès à la propriété, ce qui permet de fixer une population et de lutter efficacement contre l'exode urbain.

Qu'on cesse aussi de crier à la « gentrification » dès qu'un ancien terrain industriel qui risque de devenir un chancre innommable est transformé en lofts acquis par une population branchée qui bénéficie généralement de revenus plus confortables !

Dire ceci ne signifie pas du tout qu'on oublie les moins nantis.

Les efforts doivent être poursuivis en parallèle dans le secteur du logement social. La réhabilitation du parc une fois réalisée, il faut aller au-delà de ces 8,1 % de logements sociaux que compte notre ville, qui, par comparaison avec les autres capitales européennes, situent Bruxelles au bas de l'échelle.

Les opérations à mener doivent en outre concourir à la mixité sociale, souci permanent du groupe MR.

Pour en terminer avec le logement, j'aimerais savoir où en est la seconde partie du Code du Logement. Voilà pas mal de temps déjà que le texte initial a été présenté en commission. Le terme de la législature se profile à l'horizon ... Il serait bon que l'on puisse avancer. Je suis très heureux qu'à ma demande, M. Hutchinson ait accepté de faire voter séparément tout ce qui a trait à la salubrité, la sécurité et l'hygiène et qu'on retrouvait en grande partie dans la proposition d'ordonnance que j'avais déposée avec Françoise Schepmans. C'est toujours ça de pris !

Je passe très rapidement à la mobilité. En style télégraphique :

— Je suis ravi que le gouvernement annonce dans les semaines à venir les initiatives législatives nécessaires pour conférer aux engagements en matière de RER un caractère interrégional et irréversible. Bravo pour l'intention mais qu'est-ce que cela recouvre en pratique ?

— Le gouvernement annonce dans le courant de 2004, donc dans les premiers mois de l'année, un avant-projet de mobilité. Quel en sera le contenu ?

— Dans l'esprit du plan Iris, le gouvernement entend « changer les mentalités quant à la mobilité en ville », et cela dans le sens d'alternatives à l'automobile. Rude tâche, certes ...

Comment s'y prend-on concrètement en dehors des subventions accordées aux associations ?

Ce changement de mentalité devrait commencer auprès de certaines autorités communales qui continuent à penser que l'automobile est le mode normal, naturel, se montrent plus volontiers sensibles aux prétendues nuisances du transport public qu'à celles bien réelles de la concentration automobile et considèrent l'usage de la bicyclette comme quelque chose de folklorique, d'anecdotique, tout juste bon à meubler les loisirs.

Existe-t-il une convergence de vue entre vos deux ministres chargés de la mobilité, quand l'un songe d'ores et déjà à l'organisation de plusieurs journées sans voiture, alors que l'autre n'envisage pas cela en dehors des dimanches. Il faut, à cet égard, rappeler que le 22 septembre est la date retenue pour promouvoir des actions de sensibilisation, non pas le dimanche le plus proche du 22 septembre ...

Entre fermer tout Bruxelles à la circulation un jour de semaine, ce qui peut paraître ambitieux, et prévoir des mesures ponctuelles offrant des alternatives à la voiture, il y a un pas de géant chaussé de bottes de sept lieues.

M. Rudi Vervoort. — Il faudrait aussi rappeler aux deux ministres chargés de la mobilité que s'ils veulent changer, il faudrait convaincre 19 personnes de l'utilité de participer à plusieurs dimanches sans voiture. Je sais que d'aucuns en rêvent mais, jusqu'à présent, cela reste incontournable.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je pense que cela fait partie du changement des mentalités et que ce serait effectivement assez utile.

A quand une action globale centrée sur l'intermodalité, avec un partage équitable de la voirie et avec certes une priorité pour le transport public qui s'accompagne d'une politique *ad hoc* en matière de restriction du stationnement au centre de la ville ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, het onderdeel « groei en tewerkstelling » van de voorliggende beleidsverklaring en meer in het bijzonder de passus over « werkgelegenheid en economie » zijn een opeenstapeling van torenhoge clichés. Zo lezen we dat de regering « de bevoorrechte samenwerking die is opgestart met de Brusselse sociale partners in het kader van het sociaal pact voor de werkgelegenheid van de Brusselaars zal versterken ». Het zou er in de dramatische tewerkstellingscontext nog aan mankeren dat het niet zou gebeuren. Wat betekent dat concreet ? Veel meer dan een fraai staaltje van de voor deze gewestregering typische *new speak* stelt het niet voor.

Deze regering heeft ook haar « dringende oproep tot beide gemeenschappen » herhaald opdat zij opnieuw massaal zouden investeren in de opwaardering van het technisch en beroepsonderwijs in Brussel, want « deze sector is al te lang verwaarloosd ». Nog meer *new speak*. De opwaardering van die onderwijstypes had om zijn afgestudeerden enigszins aansluiting te geven met de reële Brusselse arbeidsmarkt, al vele jaren geleden moeten gebeuren. Werkgevers en allerlei sociaal-professionele organisaties en zelfs vele van de betrokken school-directies wijzen al jaar en dag op de noodzaak daarvan. Op het terrein verandert er om vele redenen, gegrond of niet, weinig of niets. De uitsmijter is wel volgende passage uit de verklaring : « De regering heeft eveneens de BGDA de opdracht gegeven elke Brusselse werkloze een gepersonaliseerde begeleiding aan te bieden gestoeld op een sociaal-professionele stand van zaken ». Nee toch, is dat niet sowieso de taak, de bestaansreden van de BGDA naast het voorzien in vacatures, ook al rijft die gewestelijke parastatale instelling nog maar weinig reële vacatures binnen ? Met de meer dan 600 personeelsleden die deze instelling al een aantal jaren telt, en daardoor naar gewestelijke normen een overheidsmastodont is geworden, had dit opzet dat eigenlijk de evidentie zelf is, al veel meer dan de huidige schamele 6.300 gepersonaliseerde begeleidingen moeten beslaan. Een systematische opvolging had niet alleen al lang de kernopdracht van de overheidsinstelling moeten zijn, maar had ook zowat elke nog enigszins tewerkstelbare werkzoekende moeten omvatten. Nu is dat nauwelijks 7 %, en met de nog te verwachten groei van de werkloosheid in het Hoofdstedelijk Gewest zal ook het streefcijfer voor 2004 van 10.000 gepersonaliseerde begeleidingen, als het al ooit wordt gehaald, amper een goede 10 % van het totale aantal werkzoekenden betreffen.

Ik hoef echt over geen kristallen bol te beschikken om nu reeds met een nogal grote zekerheid te voorspellen dat het streefcijfer niet zal worden gerealiseerd. De redenen daarvoor zijn velerlei ! Zo is er de latente en permanente ontmoediging van heel wat ervaren personeelsleden door de veelvuldige ondoordachte hervormingen en herstructureringen van de BGDA. Ook de laat-maar-waaienmentaliteit van de hoogste ambtenaren zorgt bij heel wat personeelsleden voor een permanente demotivatie. Een treffende illustratie hiervan is — en ik vind het jammer dat de Minister-President afwezig is — de studiereis die de BGDA-top op kosten van de belastingbetaler onderneemt naar Canada, en dat op een moment dat de werkloosheidscijfers in Brussel dramatische pieken vertonen. In de commissie Economische Zaken van de Raad hoorden we heel recent van dezelfde top dat een werkloosheidsgraad van bijna 23 % al bij al niet zo dramatisch is, aangezien er nu meer mensen in het gewest werken dan enkele jaren geleden. De groei zou bovendien dixit de hoogste BGDA-ambtenaren in dezelfde commissie, uiteraard alleen te wijten zijn aan de inschrijving van een heel groot aantal werkloze geregulariseerde asielzoekers. Van mijn partij kan in deze alvast zeker niet worden gezegd dat wij voor dat te verwachten negatieve neveneffect niet bij herhaling hebben gewaarschuwd. Voor het overige werden de commissieleden niet veel wijzer van die ontmoeting. De meest recente statistieken van de BGDA konden niet worden verstrekt want onmogelijk fotokopieerbaar omdat er koffie op was gemorst ! Hebben we nog zand nodig ?

Nog een giller van formaat zijn de initiatieven tot decentralisatie van de BGDA die zich vooral concretiseren in de aankoop van bijkomende gebouwen. Dat het om een decentralisatie gaat, is iets wat ik veronderstel, maar misschien ben ik naïef. Misschien moeten er bijkomende gebouwen worden aangeschaft omdat er zo veel personeel

is bijgekomen ? In die optiek werd een pand in de Kazernestraat en in de oude L'Oréal-gebouwen in Molenbeek aangekocht. Zoals de modale Brusselaar vraag ik me af of het tot de opdrachten van een gewestelijke parastatale instelling behoort onroerend goed te verwerven. Die vraag is des te meer gerechtvaardigd als we horen dat een van de directieleden het beheer heeft over die gebouwen. Heel wat werknemers van de BGDA stellen zich ongetwijfeld de vraag of een directielid een wedde van bestuursdirecteur moet ontvangen om zich met het vastgoedpatrimonium onledig te houden.

De andere krachtlijnen inzake werkgelegenheid en economie uit de beleidsverklaring wekken bij mij al evenmin veel enthousiasme op. Ik beperk me tot de reeds verwezenlijkte invoering van een zogezegd « echt Rosetta-plan », de creatie van werkgelegenheid door dienstencheques, de discriminatie bij aanwerving, de geplande maatregelen tot economische expansie en de voorziene pogingen tot het opvoeren van de buitenlandse handel.

Met betrekking tot de uitvoering van het Rosetta-plan in Brussel kan ik moeilijk anders dan een open deur intrappen als ik zeg dat het plan in de huidige stand van zaken grotendeels aan zijn voornaamste doelstellingen voorbijschiet, met name het aan de slag krijgen van jongeren met zeer weinig of bijna geen opleiding. Meestal worden in het Rosetta-circuit vooral jonge mensen met een laag scholingsniveau aan het werk gezet. Hoe de gewestelijke regering dat probleem wil verhelpen staat niet in de beleidsverklaring.

Wat de werkgelegenheid via dienstencheques betreft, is de overgeënkomen vereenvoudiging van het systeem en een harmonisering op federaal niveau uiteraard een pluspunt, op papier althans. Of het in de Brusselse praktijk van een leien dakje zal lopen, daarover hebben wij de grootste twijfels. Tot dusver bleven de dienstencheques in Brussel een papieren systeem dat nauwelijks werkte door de ongehoofde immense administratieve rompslomp. Zo werd van de betrokken bedrijfsleiders gevraagd dat zij een speciaal getuigschrift van goed gedrag en zeden zouden voorleggen.

Brussel zou volgens de beleidsverklaring ook alle redenen hebben om verheugd te zijn « aangezien het specifiek probleem van ons gewest op gebied van discriminatie bij de indienstneming erkend is ». Al eerder heb ik er op gewezen dat het zogenaamd « specifieke » probleem, als het al bestaat, fel overroepen is. Het bewijs wordt dagelijks geleverd door de vrij probleemloze aanwerving van allochtone meisjes en vrouwen. De overweldigende meerderheid van de werkgevers beseft immers maar al te goed dat zij wel gek zouden zijn zich bij aanwervingen door racistische gevoelens te laten leiden in plaats van door praktische, zakelijke en economische overwegingen. Nu moeten er echter maatregelen worden genomen om de mogelijke discriminatie van allochtone jobzoekers tegen te gaan. Daartoe werd dan een samenwerking tussen de BGDA en het even dure als overbodige Centrum voor Gelijke Kansen en Racismebestrijding opgezet. Elke werkzoekende die denkt het slachtoffer te zijn van discriminatie bij rekrutering kan bij de BGDA ontvangen worden aan een gespecialiseerd informatieloket waar een ambtenaar dan zal overgaan tot een zogenaamde objectivering van de toestand. Hij zal dan nagaan of een juridische follow up nodig is, waarna eventueel een jurist van genoemd centrum de werkzoekende die een zogenaamd bewezen discriminatie heeft meemaakt en die herstel wenst te krijgen, zal opvangen. Wat dat herstel mag inhouden is niet duidelijk. Wedden dat een aantal niet aangenomen allochtonen zal trachten zijn gram te halen door zonder veel aanwijsbare redenen te gaan aankloppen bij het BGDA-loket !

Heel wat werkgevers zullen alvast het risico van dergelijk tijd-rovende procedure willen vermijden zodat de al heel zwak presterende BGDA zich nog verder uit de markt zal prijzen bij patroons en ondernemers.

Over de economische politiek en de vooropgestelde maatregelen inzake economische expansie kan ik even kort zijn als de verklaring van de regering terzake. Onze partij kan alleen maar akteren dat ondanks de intenties tot het invoeren van een « gunstig ondernemingsklimaat » die ook in het GewOP zijn opgenomen, de regering met haar fiscaal beleid systematisch de budgettaire gevolgen van haar initiatieven ten bate van particulieren op de ondernemingen afwentelt.

Hierbij denk ik dan aan de 13,5 miljoen euro bijkomende belastingen ter compensatie van de afschaffing van het kijk- en luistergeld.

Ik besluit. De voorziene promotieacties voor de bevordering van de buitenlandse handel zullen, als ze al effect hebben, ten hoogste resulteren in een zwakke status quo. In het afgelopen jaar 2002 daalde de Brusselse goederenexport volgens statistieken van de Nationale Bank met niet minder dan 9 %. Wij vragen ons dan ook af of het erg wijs is om, zoals de betrokken minister doet, in hoofdzaak vooral op een enkele markt te mikken. Spanje mag dan wel een vrij groot land zijn met heel wat afzetmogelijkheden, wij twijfelen eraan dat een solide meerexport naar dat land op zich zal volstaan om het ongunstige tij te keren.

Mijnheer de Minister-President, uw matte, inspiratieloze verklaring weerspiegelt zonder twijfel uitgeblustheid. Een aantal ministers in de regering wacht op de afloop van de verkiezingen en verwacht zich aan het aantreden van een nieuwe travaillistische meerderheid met Ecolo en CDH, onder leiding van Charles Picqué. In afwachting mag u nog wat optreden als een soort overgangspaus en kan u nauwelijks meer doen dan wat lopende zaken afhandelen.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, j'interviendrai sur le volet mobilité, plutôt versus « L'immobilisme sur la mobilité ».

Alors que la mobilité est un enjeu majeur pour notre ville-région, pour son développement économique, mais aussi pour la qualité de vie de ses habitants, nous ne pouvons que déplorer que vous n'ayez pu ou voulu donner un nouveau souffle pour une mobilité durable.

Tout le monde est mécontent : l'automobiliste bruxellois ou le navetteur, l'usager du tram ou du bus, coincés dans des embouteillages de plus en plus permanents, le cycliste cantonné à quatre ICR au lieu des 15 prévus, le piéton insécurisé par une vitesse excessive, le chaisard cantonné à huit stations de métros sur 68 accessibles aux personnes à mobilité réduite.

On est loin des objectifs louables du PRD visant à stabiliser le trafic par rapport à 1991 : le trafic explose, les objectifs de Kyoto s'éloignent et vous vous contentez de ressortir le mythique RER et la nécessité de changer les mentalités.

On avait cru comprendre, à la lecture de la presse et des discours musclés de votre nouveau secrétaire d'Etat à la Mobilité, que cela allait changer : enfin redonner de la place aux piétons, généraliser les zones 30, les rues piétonnes au centre ville.

Eh bien, on ne voit pas la forte influence de ce secrétaire d'Etat dans votre déclaration.

Monsieur le Ministre-Président, êtes-vous crédible concernant le RER ? Nous ne le pensons pas.

Vous vous limitez à dire que votre priorité « demeure le RER dont le financement est assuré par le fédéral » et que vous prendrez des initiatives législatives. Lesquelles ? Mais il est trop tard puisque vous êtes revenu avec un accord sur les investissements SNCB très décevants pour Bruxelles, puisque le fonds RER diminue encore, parce qu'il est question de préfinancement — alors que c'est tout à fait impossible pour Bruxelles — qu'il n'y a aucune décision pour l'achat de matériel roulant alors que votre prédécesseur, M. de Donnea en avait fait sa priorité. Enfin, il n'y a aucune garantie d'avoir deux lignes opérationnelles d'ici 2005. Vous portez une lourde responsabilité à ce sujet puisque c'est vous-même qui avez présidé ce groupe de travail sur les investissements de la SNCB !

Autre point : voulez-vous vraiment favoriser les transports publics et réduire la pression automobile en ville ? Là non plus nous ne le pensons pas.

Vous dites que vous allez augmenter la part de marché des transports en commun : bien sûr vous allez commander de nouvelles rames de métro et de nouveaux trams; mais cela ne suffit pas pour attirer de nouveaux clients : il faut travailler sur les fréquences et sur la vitesse commerciale qui ne cesse de diminuer.

Là où vous auriez pu agir seul c'est sur les mesures d'accompagnement du RER, Monsieur le Ministre-Président — les fameuses mesures d'accompagnement du RER — mais je ne sais pas si vous savez ce que c'est. Vous pourriez à ce sujet prendre conseil auprès du spécialiste en la matière qu'est M. Draps.

Mais nous ne trouvons rien, à part la mise en œuvre du plan d'entreprise; nous n'avons pas encore vu la publication au *Moniteur* du fameux arrêté annoncé depuis trois ans par M. Gosuin.

Il n'y a pas un mot sur la nécessaire limitation du stationnement et les moyens pour y parvenir.

Sur ce thème nous avons pourtant entendu une bonne proposition de votre secrétaire d'Etat consistant à mettre sur pied une agence régionale du stationnement, proposition que nous avons nous-mêmes déposée l'année passée et qu'il vous suffirait d'agencer au Parlement.

Evidemment, cette proposition n'est pas non plus reprise dans votre déclaration gouvernementale.

Si vous voulez vraiment réduire la pression automobile en ville et la vitesse — source d'insécurité routière — il faut réaménager les voiries en fonction des usagers les plus faibles comme les cyclistes et les piétons, supprimer les autoroutes de pénétration et ne pas les remplacer par des tunnels qui ont les mêmes défauts.

Est-ce que les tunnels vont résoudre les problèmes de mobilité à Bruxelles ? Non.

Nous voulons donc que le gouvernement bruxellois se positionne aussi sur tous les projets de tunnels qui fleurissent un peu partout ces dernières semaines.

Mme Onkelinx a évoqué de nouveaux tunnels dans le quartier européen. Évidemment, M. Smet ressort aussi un projet de tunnel au boulevard de la Plaine. Va-t-on aussi résoudre le problème Meiser au moyen d'un nouveau tunnel ? Il faut évidemment se poser la question du coût de ces tunnels. Ceux-ci pourraient, à eux seuls, engloutir l'accord de coopération alors que celui-ci s'était orienté sous la précédente législature, à notre grande satisfaction, vers des projets de transports publics. Avant tout, il faut faire un choix politique favorisant soit la voiture soit les transports en commun. La déclaration gouvernementale, comme le plan Iris, prônait clairement la réduction de la pression automobile en ville. Croyez-vous vraiment que vous allez augmenter la mobilité et réduire la pression automobile en ville au moyen de telles propositions de tunnels, avec lesquelles on a l'impression d'en revenir aux propositions des années 60 ? Tous les experts en mobilité vous diront que les tunnels sont des aspirateurs à voitures et qu'ils ne font que déplacer le bouchon cent mètres plus loin.

Quatrième point : la voie d'eau. L'avez-vous vraiment intégrée comme réelle alternative à la route ? Nous ne le pensons pas. S'il est certain qu'il faut mieux intégrer la voie d'eau dans la ville; il faut veiller aussi à mieux l'intégrer dans les modes de transport pour décharger la route. Nous sommes satisfaits d'entendre que l'on reparle d'un nouveau centre de logistique, lequel est attendu depuis dix ans. Nous espérons que le gouvernement s'est enfin mis d'accord sur la localisation et ses objectifs. Nous regrettons de ne rien entendre à propos d'un itinéraire poids lourds et du transport des déchets ménagers par voie d'eau, dont on parle aussi depuis dix ans.

En conclusion, Monsieur le Ministre-Président, ces deux pages sur la mobilité ne nous ont pas vraiment convaincus de votre réelle volonté politique d'inverser les tendances lourdes du tout à la voiture. Les projets de tunnels qui fleurissent ces derniers temps ne font que renforcer nos doutes.

Pour terminer, je voudrais conseiller aux mâles politiques de montrer l'exemple en utilisant plus souvent les transports en commun et en délaissant plus souvent leurs BMW qui squattent les trottoirs mais aussi l'arrêt de bus à proximité du Parlement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je suis assez satisfait de prendre la parole après Mme Meunier qui a bien introduit la question de la politique de la mobilité. Je suis content que M. Smet soit présent. Nous nous connaissons déjà et il ne devra donc pas consulter son plan. J'espère cependant qu'il me situera bien comme membre du CDH. J'ai connu M. Smet dans une vie antérieure où il s'occupait déjà de mobilité, mais sur un plan plus international, si je puis dire.

Si je souhaite évoquer à cette tribune les projets relatifs à la mobilité, j'aborderai également la question de l'Europe et j'évoquerai brièvement la question du port.

En ce qui concerne la mobilité, comme d'autres l'ont dit à cette tribune, en particulier Mme Meunier, il y a de quoi être déçu après avoir entendu quelques petites phrases assez lisses contenues dans la déclaration, surtout après toutes les annonces faites par les uns et les autres, qu'ils soient ministres du gouvernement bruxellois ou belle-mère au gouvernement fédéral, qui semblaient avoir des idées précises au sujet de ce qu'il conviendrait de faire. Et voilà qu'ici, on ne parle de rien. Nous aurions voulu entendre des informations précises à l'occasion d'une déclaration qui devrait quand même traiter de ce qui figure au menu. Nous souhaitons, Monsieur le Ministre-Président, que les choses se fassent au départ des travaux de notre Parlement. Certes, nous sommes encore en période de rodage en ce qui vous concerne, même si nous nous sommes connus en d'autres lieux. Vous êtes arrivé ici, au Parlement bruxellois, en disant que vous ne considérez pas la relation entre l'Exécutif et le Parlement comme étant purement académique et en annonçant que l'on allait essayer de travailler ensemble. Cela a été plutôt bien perçu, y compris par l'opposition. Nous voudrions donc vérifier dans quelle mesure le gouvernement a bien perçu que ce Parlement a déjà travaillé sur un certain nombre de dossiers. Nous avons effectué un travail important, notamment en matière de politique de mobilité. Nous avons consacré beaucoup de temps au réseau tram et à la fin de la session, nous avons voté une résolution très précise concernant ce réseau et ses conséquences en termes d'acquisition de matériel roulant. Peut-être la question est-elle trop pratique mais le gouvernement bruxellois est censé prendre attitude sur le dossier de l'acquisition du matériel roulant. Comme nous l'avons souligné en juillet, il est certain que ce dossier est fortement lié au type de réseau tramway que l'on peut imaginer dans cette ville pour les quinze prochaines années. Il serait donc utile que vous nous disiez si les demandes précises émises par le Parlement bruxellois en juillet dernier ont été entendues. Je n'ai pas l'intention de vous relire la résolution mais je vous invite, vous et les nouveaux collègues, à en faire la lecture et à prendre éventuellement connaissance des travaux parlementaires qui ont abouti à cette résolution que nous sommes parvenus à voter à l'unanimité. Nous aimerions que ce travail serve à quelque chose.

Nous avons mené ici des débats importants et parfois difficiles qui, eux, ne se sont pas conclus à l'unanimité — ce qui n'est évidemment pas la règle chez nous — des débats sur la problématique de l'approbation de l'accord de coopération relatif au plan d'investissement décennal de la SNCB. J'y étais quelque peu opposé mais nous sommes le premier Parlement à avoir adopté l'accord de coopération relatif au plan d'investissement de la SNCB. Nous avons été plus rapides que le fédéral et que le Parlement flamand qui a d'ailleurs profité par la suite des délais pour renégocier un certain nombre de choses, ce que j'avais d'ailleurs pronostiqué avant le vote. Vu la détermination du gouvernement Bruxellois et le soutien d'une partie de l'opposition, la volonté était que les bruxellois montrent l'exemple en approuvant rapidement cet accord de coopération qui était une bénédiction pour les Bruxellois. Qu'avons-nous constaté ensuite ? Que l'on modifie la teneur de cet accord qui n'est pas une décision unilatérale du gouvernement mais qui est ratifié par les Parlements. On va gérer différemment, dans un autre calendrier, les dispositifs qui figurent en annexe de l'accord de coopération. Je m'inquiète de savoir comment on respectera la décision prise par le gouvernement. Je citerai un exemple précis, ce qui nous évitera de parler en l'air. L'article 17 de l'accord de coopération prévoit qu'une partie du matériel roulant destiné au RER doit être disponible en 2005 afin de permettre la mise en service pour le 31 décembre 2005 au plus tard de deux lignes RER. Cela figure tel quel dans l'accord de

coopération. Comment respectera-t-on cela ? Comment procédera-t-on pour prendre les décisions permettant de respecter un engagement qui a été sanctionné par une décision de notre Parlement mais aussi par tous les autres Parlements concernés par cette matière. Je m'inquiète parce que je pense qu'il ne suffit pas de dire, comme vous l'avez hier fait à cette tribune, Monsieur le Ministre-Président, que le financement du RER est assuré notamment via le fonds RER. C'est un peu une tautologie. J'aimerais savoir comment on procédera précisément pour financer les investissements RER. Je ne partage pas votre certitude. En termes d'engagement budgétaire, je préfère des faits aux croyances.

Vous nous avez dit aussi que le gouvernement — vous ne précisez pas lequel — prendra l'initiative législative nécessaire pour conférer à ses engagements un caractère contraignant et irréversible.

Cette fois-ci, ce sera irréversible ! Comme je viens de vous le dire, l'engagement précédent est irréversible lui aussi. En quoi consistent les initiatives législatives qui seront prises pour donner à ces engagements un caractère contraignant et irréversible ? Quel gouvernement prendra cet engagement ? Si c'est le nôtre, décidera-t-il tout seul d'engagements irréversibles alors que manifestement, c'est une opération qui doit se faire avec le fédéral.

Le deuxième dossier dont je voudrais parler assez rapidement a fait l'objet du même type de discours un peu lisse. Il s'agit d'un dossier qui est lié à la politique de mobilité et à la question du Port de Bruxelles. Je veux parler de l'exploitation du nouveau centre logistique. Vous avez annoncé par une petite phrase sympathique que les autorités du port soumettront au gouvernement au cours de l'année prochaine un plan global pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre logistique. Cela ne mange pas de pain. C'est prévu dans le contrat de gestion, cela ne constitue pas une nouvelle. Ce qui serait une nouvelle, ce serait que le gouvernement soit d'accord sur le fait d'avoir un centre logistique à Tour et Taxis. Cette question est fortement liée à d'autres projets urbanistiques et c'est cela qui agite le lanterneau. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de savoir que vous recevrez le dossier du port. D'ailleurs, vous avez déjà ce dossier et c'est une blague d'annoncer qu'ils vous le transmettront l'année prochaine. Ce dossier existe. M. Maingain travaille et je suis sûr qu'il vous informe. Je pense que le dossier est prêt.

Ce qui importe, c'est de connaître l'attitude que le gouvernement compte adopter. Quel est votre agenda dans ce dossier ? Je ne parle pas de celui du Port de Bruxelles mais bien du vôtre. Dans quel délai allez-vous prendre attitude ? Avant ou après les élections ? Allez-vous prendre une responsabilité politique dans ce dossier par rapport à ce gouvernement-ci ou allez-vous préparer les dossiers pour le futur gouvernement ?

Cela ne me dérange nullement que vous prépariez le boulot. Vous pouvez faire les deux, mais il n'est pas sûr que ce soit vous qui soyez à la barre pour prendre les décisions par la suite. C'est l'électeur qui décidera. Personnellement, j'estime que vous seriez plus crédible non pas en prononçant un discours électoral mais en avançant ce que le gouvernement fera jusqu'à la fin de la législature.

J'en viens au dossier européen, au sujet duquel j'ai déposé une interpellation. J'espère que nous aurons l'occasion d'aborder ce dossier sous l'angle technique dans les prochaines semaines. En effet, il est essentiel que nous ayons un débat politique sur la manière dont

vous envisagez, par rapport à d'autres projets qui ont existé — ce sont souvent de vieilles idées qui reviennent sur la table tous les cinq ou six ans à chaque changement de titulaire — une série d'aménagements pour le quartier européen.

A cet égard, je voudrais vous demander, avant le débat qui aura lieu au Parlement sur votre projet, de reprendre la lecture des travaux que nous avons effectués au sein de notre institution. Cela n'a pas été facile. Mme Lemesre s'en souvient. Nous avons négocié pour trouver un accord sur la résolution que, finalement, nous avons votée à l'unanimité.

M. Rudi Vervoort. — Une de plus !

M. Denis Grimberghs. — Effectivement !

On peut dire que tout cela ne sert à rien ! Personnellement, j'espère que non. Nous avons voulu que ce vote intervienne en ce qui concerne l'Europe, car il n'est sans doute pas banal de créer les conditions d'un certain consensus pour que Bruxelles assume sa fonction d'accueil des institutions internationales de Bruxelles.

En de nombreuses matières, une opposition s'avère parfois nécessaire. Mais sur un enjeu aussi capital que celui-là, il était peut-être nécessaire de créer un certain consensus. Ce que je vous demande, Monsieur le Ministre-Président, c'est de prendre le temps, dans les semaines à venir, de recréer les conditions du consensus. En effet, je pense que nous n'avons pas intérêt, à la veille des prochaines élections, à ouvrir un grand débat sur « pour ou contre l'installation de l'Europe à Bruxelles ? », du chaos dans lequel ce dossier se trouve aujourd'hui étant donné tous les projets qui fleurissent, chacun y allant de sa petite idée. Si nous voulons créer un certain consensus, il importe de trouver, à un moment donné, un accord sur un nombre de projets limité et de passer aux actes, parce que lancer des idées, c'est bien, mais les mettre en pratique, c'est mieux. (*Applaudissements sur les bancs CDH.*)

Mme la Présidente. — Nous sommes tous conscients au sein du Bureau élargi de la nécessité d'un grand débat sur l'Europe.

La parole est à M. Olivier de Clippele.

M. Olivier de Clippele. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, selon la presse du nord du pays, certains avaient, lors de l'avènement du Ministre-Président, mis en doute sa connaissance du néerlandais. Les débats de ce jour m'apprennent que certains collègues mettent, en plus, en doute sa connaissance du terrain. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je suis né à Bruxelles. J'y vis depuis 40 ans. Je connais le Ministre-Président depuis plusieurs années et je crois qu'il a réussi un double pari. D'une part, sa présence à Bruxelles a marqué notre région et d'autre part, il est le Ministre-Président tant des francophones que des néerlandophones, et surtout de tous les quartiers de Bruxelles, des quartiers riches comme des quartiers pauvres.

Je voudrais examiner trois points précis de la déclaration qu'a faite M. Ducarme hier. Si ces points sont techniques, ils n'en demeurent pas moins importants pour la vie économique de notre région.

Vous avez l'intention de déposer un projet d'ordonnance sur l'assainissement des sols. Vous avez annoncé que votre politique serait originale. J'aime tout particulièrement le vocable « original » en ce sens que je souhaiterais que l'on ne copie pas ce qui a été fait en Flandre.

En effet, le décret flamand relatif à l'assainissement des sols est un désastre économique. De nombreuses entreprises quittent la région pour aller investir ailleurs et cela commence à peser lourdement sur l'emploi en Flandre.

Aussi, souhaiterais-je que ce projet d'ordonnance agisse par zones, d'une part, et commence par les problèmes les plus criants, d'autre part. Il ne faut pas vouloir résoudre l'ensemble des problèmes dans une seule législature ou une seule année. Il importe de commencer par les parcelles qui présentent le plus grand risque de pollution.

En Flandre, on agit sur les mutations. Si vous procédez de la sorte, vous agissez automatiquement sur le crédit; si la mutation est rendue impossible pour une entreprise, automatiquement son crédit va basculer puisque le gage ne pourra plus être réalisé. C'est ainsi qu'en Flandre, de nombreuses entreprises n'obtiennent plus de crédit et s'enfoncent littéralement dans leur sol.

Le deuxième point concerne le commerce extérieur. Le travail accompli par notre gouvernement s'inscrit dans le bon sens. Nous savons très bien que nous n'avons pas été demandeurs de la scission totale du commerce extérieur par régions et de la suppression de l'OBCE. Cependant, les parades que nous avons trouvées face aux décisions prises au niveau fédéral, sont excellentes et les entreprises bruxelloises en sont ravies, à savoir, une coopération avec la Région wallonne au sein de l'AWEX et de Bruxelles-Export, l'AWEX se trouvant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

De façon assez étonnante, la Région flamande qui, par le biais de ses représentants du patrimoine (*Vlaams Economisch Verbond*) avait demandé cette scission, ne parvient pas à organiser correctement l'exportation, la promotion du commerce extérieur de ses entreprises. A tel point, que les entreprises flamandes transitent parfois par une petite filiale située en Wallonie ou à Bruxelles pour utiliser ses services, afin de promouvoir leurs produits à l'étranger.

Il faut savoir que, pour Bruxelles, il s'agit d'un secteur très important étant donné que les entreprises situées en Région de Bruxelles-Capitale exportent chaque année, à concurrence de 17,5 milliards d'euros. A cet égard, Bruxelles et la Région wallonne ont gagné énormément en crédibilité auprès des entrepreneurs flamands.

Etant donné que vous souhaitez coopérer et inviter la Région flamande à entrer dans une logique similaire de collaboration, selon moi, c'est le ton qu'il fallait trouver et c'est la meilleure façon d'aborder nos partenaires flamands en matière de commerce extérieur.

Je terminerai par le logement. Je ne répéterai pas le discours que nous avons tenu au sujet du Code du Logement. Je vous ai dit combien cette préoccupation était grande pour moi. Les prix du logement vont augmenter et l'introduction du Code du Logement va encore susciter une hausse des loyers.

Il importe donc d'évaluer correctement les mesures que nous prenons. Le cas français est souvent cité. La France fait souvent marche-arrière sur la plupart des législations qui ont existé en France et ce, depuis de nombreuses années, à savoir, une réduction de la fiscalité pour les logements donnés en location. En France, on a supprimé la taxation des loyers depuis deux ans, et il y existe une allocation-logement.

Ainsi, on peut aider ceux qui n'ont pas suffisamment de revenus pour trouver un logement, puisque le marché français, même pour des villes de taille nettement inférieure à Bruxelles, pratique des prix largement supérieurs à ceux pratiqués actuellement encore à Bruxelles. Par ailleurs, aux Pays-Bas, un million de ménages bénéficient d'une allocation loyer.

Vous avez dit souhaiter une bonne information. C'est absolument nécessaire, car il semblerait que près de 19 % des logements de Bruxelles doivent subir une intervention rapide dès l'introduction du Code du Logement. Il semblerait même que ce pourcentage soit encore plus important pour le logement social. Par conséquent, cette information s'avère nécessaire.

Je terminerai en criant : gare au sujet du secteur immobilier. Le 10 novembre entre en vigueur l'arrêté royal relatif aux ascenseurs. On n'en parle pas beaucoup parce que ce n'est pas un domaine politiquement ou médiatiquement très rentable. Cet arrêté royal va entraîner des charges pour les propriétaires. Rien qu'en Région de Bruxelles-Capitale, des travaux à concurrence de 250 millions d'euros devront être effectués dans les trois années à venir. Il s'agit bien d'une charge, et non d'un impôt, pour des raisons de sécurité, qui pèsera sur le secteur.

Il y a le Code du Logement qui entrera probablement en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Ensuite, il y a encore une proposition d'ordonnance relative aux compteurs d'eau, susceptible d'entrer en vigueur plus ou moins au même moment, et qui occasionnera encore une charge supplémentaire pour les propriétaires.

Toutes ces charges sont justifiées, pour des raisons que je comprends parfaitement et auxquelles je souscris, mais il faut être conscient qu'en accumulant toutes les charges en même temps, cela devient un tir de mitraille. Dès lors, je voudrais que le Parlement procède à une évaluation périodique du Code du Logement et de ces charges. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Chers Collègues, j'ai été très impressionné par la façon dont M. de Clippele s'est adressé à M. le Ministre-Président. Pour ma part, je ne sais si je dois l'appeler VICHNO, Grand Orient, Papa, Etre incomparable ou Monseigneur. Quoi qu'il en soit, je tiens d'emblée à vous rassurer : je ne participerai pas à la parade qui a vu cette matinée se dérouler grâce au concours de la nouvelle étoile du gouvernement bruxellois. J'essaierai simplement de rester dans la réflexion à laquelle nous nous sommes livrés en matière de logement.

M. de Clippele l'a dit — et plutôt bien, même si je ne partage tout à fait son diagnostic — : il est clair que nous sommes confrontés à un problème connu de longue date. La situation est relativement catastrophique et nous ne percevons pas le moindre signe avant-coureur

d'une amélioration en dépit des mesures législatives que l'on essaie de prendre. Il nous a fait part de son grand scepticisme à propos du Code du Logement, nonobstant le fait que ce code part d'une bonne intention. En ce qui me concerne, je redoute qu'il ne rencontre qu'une modeste réussite en raison de la manière dont il a été réalisé, même si les hausses de loyers qu'il risque de provoquer ne doivent pas remettre en cause le bien fondé de son principe. En effet, il serait scandaleux de laisser les logements en l'état, sous prétexte que les loyers pourraient augmenter si on les améliore. Il y a là un paradoxe.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez parlé des mesures de relogement des familles par la création et l'activation d'un fonds de solidarité. Pourriez-vous préciser les montants qui seront affectés au départ à ce fonds ?

L'objectif du gouvernement est d'accroître la maîtrise des pouvoirs publics sur le foncier par la production de plusieurs milliers de logements — on parle de 5.000 logements — en cinq ans. Il s'agit d'un leurre. Il sera totalement impossible, pour toute une série de raisons, de produire autant de logements en l'espace de cinq ans. Il existe de multiples contraintes, financières, organisationnelles, urbanistiques. Certains parmi nous possèdent une expérience en matière de gestion de logements publics et ils savent que c'est une tromperie d'annoncer cela, même dans l'hypothèse d'un partenariat avec le secteur privé. Je vous invite donc à rectifier le tir, tout en regrettant que d'autres mesures, comme l'allocation-logement, ne soient pas prises entre-temps.

Je voudrais aussi obtenir des précisions sur la problématique de la mise à disposition des terrains des réserves foncières. Nous avons des idées sur le patrimoine foncier de la régie régionale. Nous avons des idées sur le patrimoine foncier de la SRL. Nous avons quelques idées, moins précises, sur les patrimoines fonciers des communes, très différents d'une commune à l'autre. Qui va intervenir ? Comment ? Disposez-vous de données chiffrées en la matière ?

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Vous avez évoqué la Conférence interministérielle sur le logement. Pourriez-vous en dire davantage, notamment à propos de son mode de fonctionnement ?

L'idée de développer une fiscalité incitative à la mise de biens en location à des prix supportables me paraît intéressante mais je voudrais avoir plus d'informations.

En 1999, j'ai entendu une foule de déclarations d'intention sur le développement du logement moyen mais, à l'exception du modeste travail de la SDRB, rien de concret n'a été accompli. Les collaborations avec le secteur privé pourraient être une solution efficace, susceptible de satisfaire à une exigence de justice sociale dans son application avec les bénéficiaires du logement social. Si cela se fait c'est évidemment parce que nous n'avons pas d'autres moyens sur le plan financier. Je ne suis pas fanatique, dans un sens ou dans l'autre, mais j'entends que les solutions retenues satisfassent au critère de solidarité. Nous voulons savoir dans quelle mesure les bénéficiaires s'y retrouveraient et si, le cas échéant, le secteur privé

pourrait espérer atteindre un seuil de rentabilité suffisant pour répondre favorablement à l'appel qui lui serait lancé.

Enfin, je voudrais que vous précisiez la charge supplémentaire que cela représenterait pour les pouvoirs publics car il m'étonnerait que cette opération soit une opération blanche et gratuite. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

M. le Président. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, huit mois nous séparent des prochaines élections régionales. Avec raison, la présidente de notre Assemblée a souligné hier que ces huit mois ne devaient pas être perdus pour notre région. En effet, la population jugerait sévèrement des ministres qui passeraient leur temps, au cours des prochains mois, en vaines chamailleries.

Etant le dernier orateur du groupe MR, je voudrais dire ma conviction qu'il n'en sera pas ainsi et combien j'ai été heureux d'entendre hier le Ministre-Président dire clairement sa volonté et celle de son gouvernement « d'assurer pleinement la responsabilité de gouverner pendant les mois prochains qui nous séparent de l'élection ». Le discours qu'il nous a lu est un véritable programme pour la fin de cette législature. Contrairement à ce que j'ai parfois entendu de la bouche de certains des intervenants de l'opposition ce matin, ce n'était pas simplement un catalogue de bonnes intentions, mais, on le voit bien dans le texte qui nous a été distribué, c'est vraiment un ensemble de mesures extrêmement concrètes que le gouvernement entend encore mettre en route d'ici les élections de juin prochain.

Depuis 1999, ce gouvernement n'a pas à rougir de son bilan. Ce débat, si l'on excepte le débat budgétaire que nous aurons prochainement, est probablement le dernier grand débat de politique générale de cette législature. Aussi est-il bon de souligner qu'une partie importante de la déclaration gouvernementale a été remplie.

Certains observateurs politiques étaient parfois sceptiques en 1999 sur, par exemple, la capacité du gouvernement à élaborer et à faire adopter un nouveau PRD ou un Plan régional d'affectation du sol. Cela a été fait.

L'importante réforme des droits d'enregistrement a été réalisée. Elle est extrêmement bénéfique, notamment pour les jeunes ménages qui veulent s'installer à Bruxelles.

La redevance radio-télévision a été supprimée. Les crédits pour la recherche scientifique ou la protection du patrimoine ont été sensiblement augmentés. Une ordonnance importante a été votée sur la tutelle des communes, qui simplifie la vie des administrations communales. La gratuité a été accordée aux personnes du troisième âge sur le réseau de la STIB. On célèbre maintenant les dix ans des contrats de quartier. Un effort important va encore être fait dans les prochains mois puisqu'on parle de quatre nouveaux quartiers. Bref, beaucoup de choses ont été réalisées.

M. Cornelissen se réjouit du fait qu'un tiers de sa commune soit en contrat de quartiers. Ces contrats doivent, certes, être évalués, leur gestion doit parfois être améliorée, mais, globalement, le bilan est positif et des actions importantes ont été menées.

Au niveau du logement, le Code du Logement (du moins sa première partie) a été voté. Avec raison, M. Ducarme soulignait encore hier la nécessité pour tous de bénéficier d'un logement décent et donc de normes minimales de salubrité. C'était l'objectif du Code du Logement, qui a été voté par cette Assemblée.

Cela étant, les défis qui nous attendent sont encore nombreux. M. le Ministre-Président en a balayé quelques-uns. Je ne citerai que la propreté, l'assainissement des sols pollués ou la poursuite des travaux de la station d'épuration Nord.

A cet égard, j'attire l'attention du gouvernement sur le fait qu'il ne faut pas oublier la nécessité d'un collecteur pour amener les eaux usées vers la station sud, qui est déjà opérationnelle.

L'ordonnance encadrant les droits en matière de voirie est extrêmement importante aussi.

La sécurité, nous a dit le Ministre-Président, est une priorité absolue.

Un mot en ce qui concerne la reconduction des contrats de prévention et de sécurité. Ces contrats reposent essentiellement sur deux types de personnel : les gardiens de parcs qui ont un contrat normal de travail et les APS (agents de prévention et de sécurité). Souvent, ces personnes jouent un rôle utile mais leur statut est mauvais. Une réflexion, qui nous renvoie au fédéral puisque c'est ce dernier qui est compétent en la matière, en tout cas, pour ce qui concerne le statut, doit avoir lieu parce que des agents de prévention et de sécurité qui de par leur statut doivent être des chômeurs complets indemnisés, qui continuent à émarger au chômage mais qui peuvent travailler 53 heures par mois et recevoir un petit complément, ce n'est pas nécessairement la meilleure chose. Si l'on pouvait engager, au niveau des communes, des APS sous contrat de travail normal à temps plein, même si l'on devait travailler dans le cadre d'un budget fermé, cela permettrait sans doute de renforcer encore l'efficacité de ces contrats de prévention.

« Une ville où il fait bon vivre ne se conçoit pas sans la croissance et l'emploi » nous dit le Ministre-Président. Il a évidemment raison. L'économie et l'emploi sont deux défis majeurs.

J'ai le sentiment que l'emploi est un peu le parent pauvre, notamment en termes budgétaires, de la politique régionale. Ce n'est pas nouveau, je le disais déjà en 1989. Il suffit d'ailleurs de comparer la part dans le budget régional bruxellois réservée à la politique économique à ce qui se fait en Flandre ou en Wallonie pour s'en rendre compte.

On nous parle beaucoup de réforme des lois d'expansion économique. Sans doute ces législations peuvent-elles être améliorées, encore qu'il s'agit de législations-cadres et que l'on peut agir par circulaires pour moduler le type d'intervention que l'on souhaite effectuer. Mais l'essentiel, ce sont les moyens budgétaires que l'on accorde pour pouvoir appliquer ces lois.

Mais il n'y a pas que les lois d'expansion économiques; il y a aussi les moyens financiers que l'on peut apporter à la SDRB. Là aussi, il est important de continuer à apporter des moyens, voire de les renforcer pour que cette société puisse rénover, notamment, un certain nombre de terrains économiques désaffectés, les remettre sur

le marché, les assainir. La technique des baux emphytéotiques permet souvent de rendre ces terrains attractifs pour des entreprises qui cherchent à s'installer ou à se relocaliser à Bruxelles.

La nouvelle qui nous a été annoncée de la création d'une *task force* en matière de localisation et de délocalisation me semble aussi une excellente nouvelle car il est vrai qu'il faut unir les énergies en la matière. Je me demande toutefois pourquoi cette *task force* sera localisée au sein du Conseil économique et social qui est selon moi un Conseil constitué de partenaires sociaux, destiné à remettre des avis sur les différentes politiques menées en matières économique et sociale, et non un organe d'exécution de la politique régionale.

Pourquoi ne pas avoir plutôt localisé cette *task force* au sein de la SDRB où les partenaires sociaux sont également présents puisqu'ils constituent la moitié du conseil d'administration et que cette société dispose des services permettant de rendre cette mission indispensable.

L'économie est aussi une question de confiance et de climat. Il est donc important de poursuivre l'action entreprise sous ce gouvernement pour la simplification des législations en matière d'urbanisme et d'environnement.

La simplification ne concerne pas seulement les entreprises : elle concerne aussi les particuliers. Pour tous ceux qui veulent construire ou rénover à Bruxelles, reste la problématique du Règlement régional de l'Urbanisme (RRU) qui, à l'expérience, se révèle extrêmement complexe et qui doit être simplifié. La décision a d'ailleurs été prise de le soumettre à révision. Il a été prolongé pour une durée de trois ans. Les procédures sont longues et ce ne sera donc que la prochaine majorité qui pourra concrétiser un nouveau RRU. J'invite quand même le gouvernement, et le secrétaire d'Etat en particulier, à ne pas attendre pour lancer les procédures, les études, les enquêtes qui doivent être faites pour que ce travail puisse être terminé à temps, c'est une simplification indispensable.

J'en arrive à l'emploi.

M. Tomas n'est pas là. Nous avons parfois peur de le fâcher. Ce n'est pas là mon but. Je voudrais simplement dire ma conviction que l'ORBEM n'a pas toujours toute l'efficacité voulue. Quand les employeurs, privés ou publics, font appel à l'ORBEM et lui demandent un certain nombre de candidats avec un profil donné, une certaine qualification, il faut bien constater que les personnes qui sont envoyées aux employeurs ne correspondent pas toujours à ce qui a été demandé. Cela décourage les employeurs de faire appel à l'ORBEM lorsqu'ils recrutent du personnel. Cela pose d'ailleurs aussi la question de la qualification de certains placeurs.

Quelques mots sur le bruit des avions. Des débats sont en cours à ce sujet. Hier, on auditionnait au Sénat. Il y a quelques jours, M. de Donnea interpellait à la Chambre. M. Anciaux lui a répondu que l'on n'avait toujours pas commencé le cadastre du bruit des avions. J'approuve totalement le gouvernement et en particulier le ministre Gosuin qui a clairement affirmé la nécessité d'un tel cadastre. Il est clair que si l'on veut prendre des décisions rationnelles, il faut disposer de bases objectives.

Je n'ai pas entendu parler non plus des hôpitaux publics dans ce débat. Bien sûr, cela concerne en partie l'Assemblée réunie, mais

c'est aussi, pour les finances régionales et celles des communes concernées, un enjeu important. Je voudrais donc engager le gouvernement à être extrêmement attentif à suivre l'exécution des plans financiers et des plans de redressement de ces hôpitaux. Si l'on n'y prend garde, ceux-ci risquent de devenir un véritable Cockerill-Sambre bruxellois. Si nous voulons sauver ces hôpitaux, il faut, sans attendre, prendre les mesures qui s'imposent.

Je conclurai en disant, comme je l'ai dit en commençant, ma confiance dans le gouvernement et dans sa volonté de gouverner et de préférer les actes aux mots. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, l'éradication du chômage n'est pas un jeu de combat naval.

Le point final de votre déclaration gouvernementale, Monsieur le Ministre-Président, qui se cherchait une forme d'humour pour masquer les insuffisances de votre discours est inacceptable aux yeux des premières personnes concernées par les problèmes économiques et les problèmes d'emplois dont la région ne parvient pas à sortir. Le ton utilisé tourne à la dérision les travaux parlementaires en les comparant à un jeu, celui du combat naval. Mais plus problématique encore, il réduit à l'anecdote les situations insoutenables que vivent les trop nombreux chômeurs de la région.

Vous n'êtes pas seul à vous attacher au contenu. C'est ce que font la plupart des parlementaires.

On peut certes marquer un intérêt sur certaines décisions ou sur d'autres soumises au débat :

- la confirmation du Pacte social pour l'Emploi et les conditions proposées à l'engagement des interlocuteurs sociaux pour la mise en œuvre d'actions concrètes;
- la création d'une *task force* sur les localisations et délocalisations des entreprises dont la coordination reviendrait à l'ABE. Cet instrument manquait effectivement à la région. Néanmoins, je souhaite connaître ce qu'il adviendra de l'Observatoire des évolutions économiques placé au sein du CES et pour lequel nous avons adopté le budget de fonctionnement ces deux dernières années;
- l'inscription de formations dans le cadre de la convention premier emploi que vous avez nommées les plans Rosetta-formation.

Il est vrai que cela faisait défaut dans la convention premier emploi.

Cela étant, peu de choses concernent la création de nouveaux emplois ou encore peu de choses portent sur l'amélioration des conditions de travail, deux des facteurs favorables à l'éradication du chômage.

Pour rappel, l'objectif ambitieux fixé par le Conseil extraordinaire de Lisbonne au printemps 2000, était d'atteindre en 2010 un taux d'emploi de la population en âge de travailler proche des 70 % en moyenne et pour les femmes, un taux supérieur à 60 %, dans l'ensemble de l'Union européenne. Au regard de la détérioration économique de la région, ce seuil paraît démesuré. Le taux d'emploi est aujourd'hui de 54 %, et, pour les femmes, de 48,9 %. La région est donc marquée par un taux d'emploi particulièrement faible lorsqu'on le compare aux 64 % dans l'ensemble de l'Union et aux 59,9 % en Belgique.

Cette situation est particulièrement inquiétante pour les jeunes chez lesquels on enregistre un taux d'emploi de 21,3 %, alors que celui-ci est de 29,7 % pour le pays et de plus de 40 % au sein de l'Union.

Pour répondre à l'objectif de Lisbonne, il faudrait donc que l'on crée sur la région 90.000 emplois d'ici l'an 2010.

Les tensions sur le marché du travail bruxellois sont fortes et contradictoires. Elles se caractérisent par un accroissement de la population jeune en âge d'activité, par l'augmentation du nombre d'emplois durant les cinq dernières années, par la diminution du nombre de navetteurs entrant en même temps que l'augmentation du nombre de navetteurs sortant, tout en s'accompagnant d'une forte augmentation du taux de chômage, près de 22 % cette année. Tous les indicateurs nous montrent la persistance de cette augmentation. Pourtant rien dans votre déclaration ne nous montre la volonté du gouvernement dans sa totalité de présenter à l'Assemblée un programme d'urgence structuré et ambitieux.

Monsieur le Ministre-Président, lors de votre réponse à ma question d'actualité ainsi qu'à celle de M. Grimberghs au sujet de la concertation sociale, sur la mise en place des centres de référence, et des propos que vous y aviez tenus, vous vous étiez engagé à impliquer tous les ministres de votre gouvernement dans une politique d'emploi et de développement économique.

Or, rien n'est dit sur les administrations publiques et l'engagement des ministres concernés à résorber chacun dans leurs compétences le chômage des Bruxellois. Pourtant, cette demande a été formulée plusieurs fois dans cette enceinte et l'étude réalisée par mon collègue Doukeridis a montré la pertinence de la demande.

Il y a trop peu de Bruxellois dans les administrations locales, seulement 54 % de Bruxellois à la STIB. Rien n'est dit, non plus, sur les décisions concrètes qu'ils devraient prendre pour lutter contre la discrimination à l'embauche. Rien n'est dit sur l'augmentation barémique dans les pouvoirs locaux en application du protocole signé par la Région voici plus de deux ans au Comité C.

Quand allez-vous respecter cet accord et convoquer le Comité C ? Les syndicats attendent toujours votre réponse.

Rien n'est dit sur la prévention du licenciement et le recyclage des travailleurs concernés par les fermetures d'entreprises ou les licenciements collectifs.

Or, nous avons connu au cours de ces deux dernières années des fermetures qui ont fait mal à la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de la Sabena ou de *Diamond Board*; et je pourrais encore en citer d'autres.

Rien n'est dit sur la création d'emplois urbains, en dehors de la croissance du nombre d'ACS dans l'accueil de la petite enfance, les organismes luttant contre l'exclusion, le logement et la propreté. L'emploi urbain, c'est ça mais bien d'autres choses encore, telles la culture et les industries culturelles pour lesquelles vous avez, dans certaines de vos déclarations, fait des effets d'annonce.

Rien n'est dit sur les conditions à mettre en œuvre pour que les titres-services soient ancrés dans les services de proximité qui n'ont par ailleurs pas de cadre législatif. De fait, je ne considère pas les entreprises actuelles de nettoyage comme relevant des services de proximité.

Peu de choses sont dites sur l'économie sociale, marchande et non marchande si ce n'est de la concevoir comme un instrument de l'insertion sociale.

Pourtant, c'est un secteur favorable au développement de l'emploi sur Bruxelles. Ainsi, le non-marchand, s'il ne peut être considéré dans sa totalité comme relevant de l'économie sociale, occupe 25 % des travailleurs bruxellois. Et pourtant, je ne trouve rien dans les textes sur les mesures à proposer pour son développement dans la région. L'économie sociale, c'est toute une conception du développement économique, et on ne peut en réduire la portée à la seule insertion socioprofessionnelle. Pour rappel, j'avais proposé en commission des Affaires économiques que le ministre de l'Emploi et la commission travaillent en commun à l'élaboration d'une ordonnance-cadre ou d'un outil réglementaire qui définisse les objectifs de l'économie sociale, ses modalités et son financement.

Le ministre et la majorité n'ont pas estimé le temps opportun. Je réitère cette proposition, encore plus d'actualité aujourd'hui !

En matière de développement économique, votre déclaration, tout comme les conclusions de la Conférence nationale pour l'Emploi, confirment l'absence d'une visée politique. A croire que, pour les détenteurs du pouvoir, il n'existe pas ou peu de relation entre la création d'emploi et les décisions à prendre en matière économique.

A Bruxelles, ce vide est préjudiciable à l'emploi.

J'en viens à la recherche scientifique.

Les prédécesseurs s'étaient attelés à combler un vide. Bien sûr, le budget fut doublé. Mais avouez que passer du vide à une amorce de politique en matière de recherche était élémentaire. Sans hier l'importance de ce démarrage, il n'y a certes pas de grandes gloires à tirer de l'augmentation budgétaire et, surtout pas de celle accordée en 2003 puisqu'elle est absorbée par la création du centre Latour de Frein, un centre de rencontres et non de développement de la recherche scientifique.

Par contre, nous revendiquons le doublement du budget concernant la recherche scientifique non-économique. Parent pauvre de la politique en matière de recherche, nous avons plus que jamais besoin de dégager des moyens qui nous permettent d'être au cœur des problèmes sociaux et économiques bruxellois.

Quant aux deux autres questions que j'ai posées dans ma demande d'interpellation j'espère que nous pourrons les traiter lors d'une prochaine séance.

Pour terminer, je vous signale que nous sommes toujours partie prenante dans l'élaboration d'instruments législatifs et réglementaires, pour favoriser la création d'emplois urbains, pour créer de vrais services de proximité, pour créer des structures d'accompagnement au sein des entreprises par un arrêté sur le tutorat revisité, pour élargir notre proposition d'ordonnance sur le 123 et le 258 et créer un cadre à l'économie sociale.

J'espère que cela sera entendu et suivi d'effets. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs du gouvernement, le débat sur votre déclaration de politique générale va peut-être se terminer par le même sujet que celui qui l'avait commencé. Je vais vous parler de qualité de la vie, ce que dans votre déclaration, vous aviez appelé « Vivre mieux à Bruxelles ». Cela ne pouvait que réjouir le cœur d'un député écologiste de voir que vous mettiez en avant la qualité de la vie. Hélas, trois fois hélas ! le contenu de vos propos sur cette qualité de la vie, qui tient en deux pages et demie, m'a rapidement fait déchanter. Les constats étaient évidents, le discours un peu creux et les propositions nouvelles quasi inexistantes. Cela ne faisait que me confirmer qu'en matière d'environnement, nous allions encore connaître, pendant une session, l'immobilisme vécu depuis quatre ans.

Je vais m'expliquer et reprendre dans l'ordre les quelques thèmes que vous avez abordés.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez humblement reconnu que la propreté publique laisse grandement à désirer à Bruxelles. Dire le contraire eut été osé. Que proposez-vous pour améliorer la situation ? Quelques engagements de personnel supplémentaire à l'agence régionale et dans les communes.

C'est bien la première fois qu'un Ministre-Président laisse entendre qu'il aurait une influence quelconque sur ce que vont faire les communes. J'en suis fort surpris, mais je crains plutôt que ce soit un vœu pieux qui masque votre incapacité à proposer du concret. En fait, tout le monde sait que les difficultés en matière de propreté publique découlent de l'existence de vingt entités qui tentent, tant bien que mal, de se partager la prise en charge de la propreté publique dans notre région qui compte à peine 161 km². La formule des contrats de propreté entre région et communes, que le gouvernement a tentée, n'a manifestement pas réussi et il faut en tirer les conséquences. Notre présidente, dans ses interventions de rentrée de session a insisté sur le problème que posait pour notre Parlement, le grand nombre de municipalistes qui orientaient parfois les décisions dans un sens trop local et trop peu régional. Dans ce dossier de la propreté publique, il s'agirait de montrer justement que l'on peut s'organiser par-delà les intérêts communaux. D'ailleurs, notre collègue Michel Van Roye vient de déposer une proposition de résolution demandant un audit des besoins et des possibilités des vingt structures concurrentes pour la propreté de notre ville. Monsieur Ducarme, vous voulez que notre ville rivalise avec les autres capitales européennes.

Voyez comment cela s'organise à Paris, à Londres ou dans les autres grandes villes. Vous comprendrez que le premier pas réalisé

lors de la création de la défunte agglomération, le transfert d'une partie de la propriété publique à un organisme unique, devrait trouver une suite aujourd'hui. Cela serait un projet politique. Mais ne parlons pas des absents, parce que dans votre déclaration, on ne trouve guère de projet politique.

Pour ce qui concerne la pollution des sols, il a fallu quatre ans pour arriver à un texte qu'un vent favorable nous a permis de connaître, et le constat est assez triste. Alors que depuis deux ans, on lanterne sur la proposition d'ordonnance déposée par Ecolo, voilà que l'on annonce un projet du gouvernement. Quand vous en parlez, j'entends les mots « réaliste », « coût exorbitant de l'assainissement ». Vous auriez quand même pu insister sur la santé des riverains des sites pollués, qui exigent une dépollution, mais nous n'avons rien entendu de tout cela. La logique d'évaluation du risque par l'administration régionale à tous les stades de la procédure que votre gouvernement imagine, causera une insécurité juridique qui ne vous vaudra même pas la gratitude des entreprises à qui vous croyez faire plaisir avec un projet d'ordonnance que j'ose qualifier de rétrograde sur le plan environnemental. Ecolo continuera à se battre pour un équilibre raisonné entre économie et écologie.

La politique de l'eau est un dossier que vous connaissez bien, puisque vous fûtes président de la COBRU et que pendant quatre mois, vous avez tenté en vain de faire avancer le dossier de la réorganisation du secteur de l'eau à Bruxelles. Vous devez donc savoir que des échéances financières se préparent et sont menaçantes pour le budget de la région. Depuis plus d'un an, depuis novembre dernier, le dossier est bloqué alors que la mise sur pied d'une tarification solidaire et progressive est exigée par tous ceux qui sont au fait des réalités sociales de la région. La réorganisation du secteur serait un bon moyen d'atteindre des économies d'échelles fort utiles. Il faut ressortir ce dossier du placard; — l'ordonnance annoncée par M. Gosuin est un peu courte — où les mésententes au sein du gouvernement l'ont mis et avancer en parallèle sur les deux volets.

En ce qui concerne le troisième dossier que vous avez abordé, le protocole de Kyoto, vous reconnaissez la nécessité d'avancer mais avez-vous lu l'étude commanditée par MM. Deleuze et Picqué, qui montre que les régions de Belgique, et la Belgique tout entière pourraient faire mieux que ce qu'elles font. Vous ne proposez que deux pistes : aider les ménages à changer de comportement et transposer une directive en matière de performance énergétique des bâtiments. Avez-vous oublié que votre gouvernement a approuvé un plan « Climat » qui recèle d'autres ambitions et qui met notamment l'accent sur le fait que dans notre région, le trafic routier est le grand responsable des émissions de CO₂ et de leur augmentation. Notre collègue Geneviève Meunier a montré tout à l'heure combien vos perspectives sont peu ambitieuses en ce domaine. Si l'on se contente de vos deux maigres propositions, ce n'est pas demain que nous réduirons les émissions de gaz à effet de serre à Bruxelles.

La qualité de l'air a aussi mérité quelques mots de votre part : « l'action préventive sera poursuivie ». Si je me réfère à l'inaction coupable que nous avons connue cet été lors d'un plateau de douze jours de graves dépassements des normes pour l'ozone, on devrait plutôt vous demander de changer et non pas de poursuivre votre politique antérieure. J'interpellerai le ministre de l'Environnement sur une question qui mérite de plus amples développements, mais, si vous voulez vous attribuer un brevet d'environnementaliste, il faut

dra être bien plus entreprenant et oser notamment traiter les citoyens en adultes responsables et non pas en enfants gâtés.

Comme vous le dites, il faudra aussi les inciter à changer de comportement de déplacement puisque comme je l'ai dit, la pollution par les gaz à effet de serre et les gaz polluants locaux sont dus à ces « sacrées voitures ». Mais il faudra peut-être toucher à une vache sacrée que vénère votre parti.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Je n'ajouterais pas grand-chose en ce qui concerne la lutte contre le bruit. En effet, ne pas évoquer les avions alors que les Bruxellois deviennent fous avec le plan de dispersion imbécile imaginé par M. Anciaux, c'est quelque peu osé ! Et vous nous parlez de « points noirs routiers » ? De grâce, allons à l'essentiel ! Je crains, Monsieur le Ministre-Président, que votre déclaration gouvernementale ne soit le reflet d'une certaine politique de l'autruche ...

Face à l'absence de cadastre, aux provocations que notre région subit de la part du ministre Anciaux, le gouvernement et son ministre de l'Environnement vont-ils reprendre l'outil que notre Parlement leur a donné dans une ordonnance sur le bruit, à savoir la possibilité d'infliger des amendes à tous les avions qui dépassent les seuils fixés dans un arrêté voté par notre région ? En janvier de cette année, M. de Donnea a promis de rester calme en ce qui concerne les amendes. Nos partenaires ne respectant pas les accords auxquels ils ont souscrit à l'époque, la gentillesse inamovible affichée par la région me paraît quelque peu coupable !

Ayant fait le tour des cinq sous-chapitres que vous avez abordés, Monsieur le Ministre-Président, j'en arrive à une conclusion plutôt désabusée. Je reconnais, Monsieur le Ministre-Président, que j'ai un handicap assez grave pour quelqu'un qui fait de la politique : je ne parviens pas à être de mauvaise foi ! Donc, et M. Vanhengel le sait parfaitement, quand le gouvernement fait de bonnes choses, je n'hésite pas à les relever et à soutenir la majorité dans son action. Pendant près de dix ans, bien que faisant partie de l'opposition, j'ai tenu des propos positifs sur la politique environnementale menée par la région. Mais depuis quatre ans, je dois bien dire que c'est plutôt un immobilisme quasi complet que nous vivons, avec parfois même des reculs dans certaines matières ! J'ai écouté avec attention la déclaration du gouvernement sur le chapitre de l'environnement et je me rends compte que ce sont cinq années d'immobilisme que nous connaissons en matière d'environnement.

J'avais espéré, Monsieur le Ministre-Président, qu'après vos deux prédécesseurs, vous auriez eu à cœur de tirer le meilleur de votre équipe disparate. Hélas, vous n'avez réussi qu'à extraire le dénominateur commun de vos troupes : et en matière de qualité de la vie, j'ai évalué ce dénominateur : il est très proche de zéro ! C'est désolant pour la Région bruxelloise et pour ses habitants ! (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President.

De heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, Dames en Heren, een debat over een beleidsverklaring is altijd interessant en zinvol en de tekst van de regering is daarvoor een goede basis. De leden van het Parlement werpen daarop een bijzonder licht, wat heel normaal is. Bovendien is het een zeer democratische oefening en dus wil ik de parlementsleden bedanken.

Het is logisch dat er veel vragen werden gesteld, want er zijn even zoveel thema's. Ik zal alvast proberen iedereen een antwoord te verstrekken.

Mais avant cela, étant donné le nombre de difficultés à l'égard d'un membre du gouvernement, qui ont surgi au cours du débat ce matin, je dois vous dire que nous avons abordé sereinement la question lors de la réunion du gouvernement de ce midi. Je dirai deux choses pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Tout parlementaire a, sur un sujet abordé par un membre du gouvernement, le droit absolu de déposer une demande d'interpellation. Dès lors, si l'un ou l'autre membre de l'Assemblée estime utile d'interpeller un membre du gouvernement sur ses propos, c'est son droit démocratique. Je tenais à l'indiquer pour ne pas ouvrir un débat dans le débat. Je vous invite plutôt à nous concentrer sur les questions de fond.

Au nom du gouvernement, je tiens aussi à lever toute équivoque quant à certains propos qui auraient été mal appréhendés ou ressentis. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en toute politique, y compris pour ce qui a trait à la sécurité, s'oppose fermement à toute forme de stigmatisation de qui que ce soit. Quelle que soit son origine, chaque Belge a droit à un traitement équitable, chacun se devant de participer à la citoyenneté sur la base de mêmes droits et de mêmes devoirs. Cette mise au point du gouvernement me paraît lever toute forme d'équivoque.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous remercier pour les paroles que vous venez de prononcer en votre qualité de Ministre-Président. J'ignore si M. Smet prendra la parole tout à l'heure sur une demande plus personnelle que je lui ai adressée mais je souhaite qu'il le fasse. Je crois que cela dissiperait toute équivoque et que cela élèverait la dignité de chacun d'entre nous au sein de cette Assemblée.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous remercie pour vos propos, Monsieur Doulkeridis. Ce qui a été décidé par les membres du gouvernement, M. Smet y compris, c'est qu'il répondrait aux critiques à l'occasion de développements ultérieurs ou de futures interpellations.

A partir du moment où le gouvernement s'engage sur une politique jusqu'à la fin de la législature, il nous a semblé qu'il fallait unanimement adopter une position de principe quant aux valeurs. Je me suis donc exprimé au nom du gouvernement en ma qualité de Ministre-Président.

M. Christos Doulkeridis. — J'en prends bonne note. C'était important et je vous en remercie une nouvelle fois mais il n'en de-

meure pas moins que cela ne répond pas au problème soulevé par le point de vue personnel de M. Smet. J'entends bien que nous n'aurons pas droit à une mise au point de la part de l'intéressé et je le regrette profondément.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il revient à tout un chacun de s'exprimer. Je répète que si d'aucuns estiment qu'il convient d'apporter des éclaircissements quant à des propos tenus de manière individuelle, nous pouvons l'envisager. Vous comprendrez que nous préférons aujourd'hui nous concentrer sur le débat relatif à la déclaration gouvernementale étant donné la densité des interventions. Pour le surplus, le gouvernement conçoit parfaitement que certains souhaitent revenir ultérieurement sur la question.

M. Christos Doulkeridis. — Je rappelle que M. Draps, qui est aussi un membre de votre gouvernement a eu jadis un autre sens de la dignité politique.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'en reviens à présent, si vous le permettez, à nos préoccupations du jour. Je répondrai de manière thématique aux diverses questions qui ont été posées. J'aborderai des points qui étaient considérés comme des zones d'ombre ou des zones pour lesquelles nous n'étions pas nécessairement en mesure de réagir quant au fond. Ensuite, je fournirai des réponses aux interrogations relatives aux finances. Après quoi, je passerai en revue les problèmes soulevés par plusieurs intervenants quant à la présence européenne à Bruxelles. Enfin, j'émettrai un certain nombre de considérations sur le travail que nous devons accomplir.

In verband met de huisvesting, gaat de regering akkoord met de standpunten van de parlementsleden : een betere huisvesting vormt het draagvlak van het gewest. Het is een legitieme ambitie voor Brussel en de Brusselaars.

Le gouvernement est convaincu que les politiques en matière de logement doivent disposer de nouvelles impulsions fortes dans le budget propre de la région et de la nécessité de mettre en œuvre des partenariats entre le privé et le public pour ce qui relève du plan du logement à Bruxelles.

Lors de ma prise de fonction comme Ministre-Président, j'ai affirmé avec force que le logement était un enjeu majeur de la région. Le gouvernement travaille en permanence ces matières et tout est mis en œuvre pour que nous puissions, avec le Code du Logement, développer cette politique de manière à envisager une initiative à partir des sociétés de logement, mais aussi, à créer les incitants pour ce qui a trait au parc privé, sans oublier qu'il faut y retrouver une dimension sociale. Je reviendrai sur ce point.

Si l'on peut estimer qu'une crise du logement provient d'une forme d'inadéquation entre l'offre et la demande, il y a effectivement une crise du logement au niveau de Bruxelles. Dire que nous manquons de logements est inexact en terme facial par rapport au nombre, mais dire que les Bruxellois ont la possibilité d'accéder à ces logements serait inexact. L'adéquation entre l'offre et la demande

doit tenir compte du coût des loyers et de la capacité financière des familles.

Parlant de cette question, il faut bien entendu raison garder et se rendre à l'évidence. Nous avons un problème de fond à résoudre.

Comment peut-on accéder à ces logements tout en tenant compte de la nécessité de sauvegarder la propriété privée ?

Le fait d'adapter l'ensemble de ce dispositif législatif au Code du Logement, le fait de se pencher sur la problématique de l'extension de l'offre de logements à Bruxelles, c'est incontestablement une réponse que nous devons apporter.

L'extension de l'offre de logements est envisagée par la mise en place du plan pour l'avenir du logement à Bruxelles qui vise à la production de plusieurs milliers de logements publics, sociaux et moyens.

Mevrouw Grouwels, naar aanleiding van uw vraag om 1.000 woningen per jaar te bouwen laat ik u opmerken dat de GOMB het voorbije jaar bijna 1.750 woningen heeft gebouwd of gerenoveerd en zij heeft er bijna 1.700 aangekocht. Dat is niet slecht. Toch is het overduidelijk dat de cijfers lager uitvallen dan hetgeen wij hadden kunnen realiseren, gelet op de dynamiek in de sector en de terugkeer van inwoners naar het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

C'est clair. Dans un certain nombre d'entretiens que nous avons au niveau du gouvernement, le souci pourrait être rencontré si les moyens financiers dont nous disposons nous permettaient de répondre à ce type de demande. Quel gouvernement pourrait, de quelle façon que ce soit, nier la nécessité de l'envisager ? C'est la raison pour laquelle, au-delà de la création de logements étant donné les moyens dont nous disposons — certains l'ont bien noté puisqu'ils ont posé des questions à ce sujet — il y a, dans la déclaration d'hier, un infléchissement au niveau de la politique vu qu'il y a une réelle volonté d'accroître l'offre de logements privés dans le cadre d'une concertation étroite engagée avec le secrétaire d'Etat au Logement et à l'Aménagement du Territoire.

Si mon propos était inexact, comment pourriez-vous expliquer le nombre de parlementaires qui sont intervenus pour demander quelle mécanique nous comptons mettre en place ? Comment pourriez-vous expliquer votre questionnement quant au fait que nous voulions mobiliser les réserves foncières de l'ensemble des communes, certains allant même jusqu'à nous dire que nous ne réussirions pas parce que les communes ne l'accepteraient pas nécessairement ? C'est un nouvel élément et les questions posées par les membres du Parlement indiquent bien qu'il y a une modification au niveau de cette politique. Vous avez même demandé quel type de convention serait conclue entre le privé et le public pour mener une politique de ce genre.

Ce que nous souhaitons, c'est pouvoir la mener dans deux directions précises : l'une touchant à la problématique du logement social, l'autre à la problématique du logement moyen.

Bien entendu, nous voulons engager ces négociations, même avec de nouveaux partenaires. Aujourd'hui, confier à la SDRB des missions pour des logements moyens signifie-t-il que tout est mobilisé ? Non. Je prends par exemple le secteur des compagnies d'assurances.

Chacun sait que la stratégie des compagnies d'assurances va dans le sens d'un retour aux placements effectués dans le secteur immobilier plutôt que dans le secteur mobilier, ces compagnies tirant un enseignement d'un certain nombre de risques, parfois excessifs, pris par certaines d'entre elles par une spéculation peut-être un peu trop vive et trop forte sur le marché des capitaux.

Aujourd'hui, pour un certain nombre de sites, le relevé a été fait par la SDRB, à la demande du gouvernement, afin d'envisager un partenariat où il n'y a pas nécessairement d'un côté, la région avec la SDRB et, de l'autre, physiquement, un constructeur du privé. Si vous ajoutez une dimension d'apport de capitaux, il est évident que vous ouvrez de nouvelles politiques. Dans la discussion budgétaire que vous retrouvez lors du budget 2004, il est très clair que nous souhaitons un changement au niveau de la politique. Le fait d'appeler des moyens complémentaires nous permettra, peut-être, d'accroître une possibilité de logements conduisant à certains chiffres cités tout à l'heure.

S'il s'agit d'une réponse concrète à une demande que vous avez faite, nous pouvons souscrire à l'objectif et à l'ouverture d'autres méthodes. Il est clair que le Parlement sera concerné parce que des dispositions législatives doivent être prises pour permettre des initiatives de ce type. Vous ne serez pas à l'extérieur de ces dispositions, sachant d'ailleurs que pour conclure des marchés de ce type, il est indispensable que nous prenions les dispositions utiles pour développer l'offre publique.

Voilà un point qui me paraît important par rapport à cette politique du logement et je pense que nous avons identifié, au niveau du gouvernement, une inflexion de politique utile. Cela veut dire également que l'articulation menée aujourd'hui touche à la volonté d'être bien présent pour savoir ce qui se passe au niveau du marché. C'est ainsi que les moyens affectés aux services d'inspection ne se limiteront pas aux 20 inspecteurs dont certains ont parlé. Les moyens suffisants dont nous parlons dans la déclaration seront repris afin de permettre la présence d'inspecteurs sur le terrain et de spécialistes, dits de seconde ligne, qui peuvent toucher à des travaux en matière de stabilité et aux techniques spéciales, mais aussi de travailleurs sociaux chargés d'aider les familles touchées par d'éventuelles mesures de fermeture à retrouver un logement.

Des initiatives ont été menées à certains endroits, en pleine collaboration avec ce qui deviendra la Maison de l'Urbanisme aux Halles Saint-Géry. Certains quartiers ont déjà fait l'objet d'un examen systématique de l'ensemble des immeubles, avec la participation technique d'un certain nombre de fonctionnaires de la région, dans le but de réhabiliter ces immeubles en pleine collaboration avec les propriétaires et les services communaux. Cette méthode permet de sauvegarder la présence de ces familles dans le quartier qui, progressivement, sera ainsi rénové. C'est dans ce sens que l'ensemble du dispositif des primes actuellement mis en œuvre, qui dépend d'ailleurs de ma compétence directe, est appelé à fonctionner en complémentarité des actions qui peuvent être menées dans le cadre des politiques du Logement et de l'Urbanisme.

A cet égard, à travers le budget de 2004, nous voulons prévoir le renforcement de ce Service d'inspection régional, afin de répondre à l'objectif de rencontre des zones les plus difficiles de la région.

La mobilisation des réserves foncières est un des sujets majeurs qui devra être traité avec les pouvoirs communaux. La semaine pro-

chaîne, je rencontrerai la Conférence des Bourgmestres. Cette question fait partie des dossiers qui se trouveront sur la table. Là aussi, nous aurons une activation, politique par politique. Ne conviendrait-il pas que la Conférence des Bourgmestres décide dans ce domaine d'un travail particulier, qui ne soit pas uniquement celui des bourgmestres avec le Ministre-Président, mais celui du ou des ministres en charge de cette question avec le bourgmestre, s'il est chargé de ces compétences, ou avec l'un ou l'autre membre des collègues. C'est comme cela que nous entendons renforcer la mobilisation par rapport au logement. L'élément relatif à la méthode et incontestablement important. Le terme n'est pas de moi mais du secrétaire d'Etat au Logement. Ce type de partenariat nouveau ne nous permettrait-il pas d'aller au-delà de cette frontière qui nous empêche souvent de travailler, à savoir celle qui existe entre la région et les communes ? Il pourrait constituer la notion d'un véritable contrat de logement passé entre les communes et la région.

Voilà encore un type d'innovation que nous souhaitons développer, sur lequel nous travaillons au sein du gouvernement et que vous retrouverez incontestablement dans les différentes propositions budgétaires qui seront émises pour 2004.

Je voudrais aussi préciser que le travail législatif continuera bien évidemment. Comme vous le savez, le deuxième volet du Code du Logement qui a été approuvé par le gouvernement est transmis au Parlement. Dans ce cadre, il reviendra aussi au Parlement de poursuivre ce que j'appellerai l'équipement législatif de la région.

Je voudrais vous parler d'un point important qui touche à la Conférence interministérielle du Logement. Cette dernière est prévue comme un organe permanent de concertation entre les régions et le Fédéral, dans le cadre de la déclaration gouvernementale fédérale. En tout état de cause, nous avons fait part au fédéral de notre engagement pour collaborer à cette opération. Comme vous le savez sans doute, vendredi dernier, le Conseil fédéral des ministres a concrétisé cette disposition. Nous attendons donc maintenant que cette Conférence interministérielle sur le Logement se réunisse. Les dispositions ont déjà été prises en ce qui concerne la participation de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons l'intention d'y relever un certain nombre de points qui nous paraissent importants, à propos desquels je présume que vous ne manquerez pas de poser les questions utiles aux ministres compétents à l'occasion de la discussion budgétaire.

Si j'ai tenu à vous donner ces explications concernant la politique du Logement, c'est pour réagir à des propos qui ont été tenus dans cette Assemblée. Par rapport à mon intervention, je retiens deux inflexions en termes de politique qui étaient finalement beaucoup plus marquées à travers vos questions que dans mon intervention. J'espère que vous ne me reprocherez pas d'avoir épinglé le fait que, dans vos questions, vous avez souligné des différences dans la politique menée. Vous le constaterez également dans le cadre du budget, mais je pense qu'il était utile de le souligner. Jusqu'à présent, l'activation de la Conférence des bourgmestres n'a pas été faite comme il convenait de le faire. Vous n'allez pas me reprocher maintenant de le faire, politique par politique. L'attitude adoptée par la majorité est incontestablement la bonne.

M. Benoît Cerexhe. — Nous n'avons encore rien appris.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Amé-

nagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si vous êtes de mauvaise foi, dites-le immédiatement, ce serait plus courageux.

M. Alain Daems. — Nous avons quand même appris que le Ministre-Président n'est pas d'accord avec M. Draps et qu'il considère qu'il y a bien une crise du logement à Bruxelles.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai simplement réagi par rapport à ce qui vient d'être dit. J'ai tenté d'objectiver la situation. Il ne faut pas s'en tenir aux problématiques faciales. Si on se limite aux chiffres en tant que tels, on peut dire qu'il n'y a pas de crise du logement. Cependant, il faut aller plus loin dans l'analyse.

Vous n'allez quand même pas me le reprocher ...

M. Alain Daems. — Absolument pas, j'ai beaucoup de plaisir à vous écouter.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il ne s'agit pas ici d'un match entre Draps et Hutchinson. M. Hutchinson a fait une déclaration indiquant que M. Draps apportait de l'eau au moulin de ce qu'il voulait envisager. Ne comptez pas les points de cette manière. Reconnaissiez qu'il y a un mieux.

M. Alain Daems. — Le plaisir de M. Draps n'est quand même pas évident, en vous entendant dire qu'il y a bien une crise du logement.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Comme ministre de l'Urbanisme, par rapport aux chiffres présentés, il n'y a pas de problème.

M. Alain Daems. — A la tribune, vous dites qu'il y a une crise du logement. Je pense que cela constitue un désaveu.

M. Christos Doukeridis. — Pour en revenir à la déclaration que j'ai faite ce matin, j'estime qu'avec la réplique que vous nous donnez, vous montrez bien que cette éventuelle possibilité de créer du logement est hypothéquée par le fait que des négociations doivent encore avoir lieu, notamment avec les communes. Je ne vous reproche pas de mener ces négociations avec les communes mais vous ne pouvez pas présenter une chose comme étant acquise alors même qu'elle doit encore être entièrement négociée.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Entendons-nous bien ! A partir du moment où un gouvernement choisit une ligne politique nouvelle, vous n'allez pas lui reprocher ni de le faire ni d'en informer

le Parlement ! Il faut absolument négocier. C'est une opportunité de travail nouvelle qui est vraiment importante.

M. Christos Doulkeridis. — Si l'idée est nouvelle, ce n'est pas un acquis. Je suis ravi de la réplique. Celle-ci me permet de connaître l'état d'avancement du dossier aujourd'hui.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne niez pas, lorsqu'une idée nouvelle surgit, qu'il y a du travail pour les 8 mois à venir, pour ne pas dire les années à venir.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne prétendez pas qu'aucune idée nouvelle ne figurait parmi les propos tenus !

M. Benoît Cerexhe. — Mais, Monsieur Ducarme, ces propos figuraient déjà dans votre déclaration gouvernementale, il y a 4 ans ! La politique du logement était déjà une priorité. Et aujourd'hui, vous nous dites que vous allez rencontrer les bourgmestres.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Certes, des choses ont été dites et faites, il y a 4 ans. Vous dites que la crise du logement existe et qu'un problème se pose à ce niveau. Prenons l'hypothèse selon laquelle vous siégeriez au gouvernement dans quelques mois. Dans ce cas, pourriez-vous prétendre, en connaissant l'état du parc immobilier à Bruxelles, qu'au bout d'une législature de 5 ans, vous auriez la possibilité d'affirmer que tout a été réalisé ? Ce n'est pas vrai. Ce que personnellement je puis dire, c'est que pour tout ce qui a trait à l'œuvre légistique, indispensable pour faire ce que je vous annonce maintenant, le travail a été fait. Vous ne pouvez le nier. Donc, le fondement légal pour une politique du logement, y compris pour le logement moyen n'existait pas, il y a 4 ans. Je rends hommage au ministre Hutchinson d'avoir mené cette opération. Sur cette base, nous pourrions effectivement aller plus loin.

M. Benoît Cerexhe. — C'est le Code du Logement.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Et l'ensemble des ordonnances ! Et l'ensemble des dispositions qui ont été prises ! Si en plus, vous ne connaissez pas le travail qui a été accompli ici, il y a un problème.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur Ducarme, M. de Donnea, dans le même exercice que vous, il y a 2 ans, nous a dit qu'il avait exécuté 98 % du travail ! Manifestement, les deux derniers pourcents sont denses !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de

l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — M. de Donnea avait exécuté 98 % de son travail. Personne ne l'a jamais contesté.

M. Michel Lemaire. — Combien de logements en 5 ans ?

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, à la Chambre votre groupe a suffisamment critiqué le fait d'attribuer des chiffres à des projets !

M. Michel Lemaire. — Mais, je demande confirmation de ce qui a été dit !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous ai donné les chiffres tout à l'heure, je les ai cités en néerlandais. Voulez-vous que je vous les livre en français ?

M. Michel Lemaire. — Vous avez 6 mois pour apprendre le latin ! (*Exclamations.*)

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous allez perdre le vôtre, si vous continuez !

Ik kom nu tot het hoofdstuk over de mobiliteit. Wat het investeringsplan van de NMBS betreft, kan ik melden dat de federale overheid vanuit de prioriteit die zij hecht aan het GEN, haar engagement bevestigd heeft om de financiële middelen in het GEN-fonds vrij te maken naar gelang van de vooruitgang van de werken. Het is juist dat de NMBS vertraging heeft opgelopen met de uitvoering van de werken voor de GEN-infrastructuur.

Voilà qui est dû pour partie au recours introduit contre le permis de bâtir relatif au tunnel Schuman-Josaphat.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Minister-President, hoe groot is de achterstand ? Wij vernamen graag wanneer we effectief het GEN in Brussel zullen kunnen gebruiken.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw Grouwels, het begin van de operaties wordt hoogstwaarschijnlijk met 1 tot 2 jaar uitgesteld, aangezien de werken gespreid zijn over een langere periode. Toch is het niet uitgesloten dat eind 2005 begin 2006 de allereerste rijklijnen ingezet worden op de voltooide infrastructuur.

M. Denis Grimberghs. — Parce que le matériel roulant est commandé peut-être, Monsieur le Ministre ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Non, il n'est pas commandé !

M. Denis Grimberghs. — Dès lors, comment serait-il là en 2005 ? C'est inscrit dans l'accord de coopération, je l'ai rappelé à la tribune ! Il ne s'agit nullement d'une question d'infrastructure !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Mais Monsieur Grimberghs, je n'ai pas dit que ce sont les nouvelles voitures qui circuleraient en 2005 !

M. Denis Grimberghs. — Cela figurait pourtant dans un accord de coopération qui a été ratifié ici au Parlement et j'en demande l'exécution.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il ne faut pas vous énerver pour cela !

M. Denis Grimberghs. — Il ne faut pas raconter de carabistouilles non plus !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Ce ne sont pas des carabistouilles ! Les trains, qui sont en cours de modernisation, pourraient, dans un premier temps, rouler à partir de 2006, si l'infrastructure est prête, je le confirme. Madame la Présidente, je propose qu'un débat à ce sujet soit ouvert à l'occasion de l'approbation du nouvel accord de coopération que je soumettrai au Parlement. A ce moment, vous pourrez prendre la parole à satiété au sujet du RER. A cette occasion, nous aurons des commissions réunies et je serai à votre disposition. Cela vous convient-il ?

M. Denis Grimberghs. — J'ai déposé une interpellation très précise que je souhaite maintenir.

Mme la Présidente. — Le Bureau élargi se réunira demain, Monsieur Grimberghs.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, permettez-moi d'ajouter encore un mot notamment par rapport à cette question.

Eu égard à l'intervention de différents parlementaires, je voudrais encore relever la problématique relative au financement du RER et simplement vous indiquer que, contrairement aux informations qui ont déjà été communiquées par d'aucuns, le retard de l'ensemble des dépenses pour le RER n'est pas considérable. Il y a un allongement de la période ainsi qu'une diminution de l'investissement au niveau fédéral dans le cadre de la SNCB. Mais qui pourrait, aujourd'hui, de manière sérieuse et réaliste, demander que nous envisagions le dossier de la SNCB sans tenir compte de la restructuration que vit et que doit vivre cette entreprise publique, connaissant par ailleurs les problèmes qui sont les siens ? Je vous demanderai simplement de noter un point concernant l'évolution du RER en tant que telle. Ce point me paraît extrêmement important.

Outre les décisions figurant aux accords précédents, une disposition que nous avons négociée conduit, aujourd'hui, à la certitude que les montants retenus concernant le RER seront systématiquement réinvestis au niveau même du RER. Cette clause n'existait pas précédemment et elle me paraît importante.

J'ajoute, pour ce qui concerne la problématique bruxelloise, que le fait, dans le cadre de la négociation, d'avoir ramené dans l'enveloppe, si elle n'était pas utilisée, la possibilité d'un investissement sur la partie entre Bruxelles-Midi et Schaerbeek est un élément important pour la mobilité et le trafic de la jonction, chacun sachant que la circulation au niveau du RER ne pourra se développer valablement que par des travaux à réaliser dans cette zone.

Madame la Présidente, vous me permettez de ne pas reprendre de manière exhaustive un certain nombre de points relatifs à des situations extrêmement ciblées soulevés par les parlementaires. Je crois qu'il est préférable de revenir ultérieurement sur ces questions, lors de la présentation du budget par chaque ministre. C'est le piège de ce type de débat, qui ne doit pas consister à faire le point, quasiment article budgétaire par article budgétaire, de ce qui est mené par le gouvernement. Je pense qu'il convient de répondre à des questions fondamentales.

En ce qui concerne la mobilité, nous avons indiqué ce qui nous paraissait significatif au sujet du RER.

En ce qui concerne le tram, une des grandes difficultés avait trait au matériel. A cet égard, je rappelle que le conseil d'administration de la STIB a attribué le marché des trams 3000 et 4000 le 12 septembre dernier, à savoir 46 nouveaux tramways, 27 de 32 mètres de long et 19 de 43 mètres de long. Un prototype devrait rouler à Bruxelles dans les douze mois et la première voiture sera officiellement mise en circulation pour l'été 2005. Quant au métro, une commande de 15 nouvelles rames de 94 mètres de long sera passée d'ici la fin de l'année. Ces rames de grande capacité permettront l'augmentation des fréquences et permettront de desservir la petite ceinture une fois le bouclage réalisé.

Cette information répond à une question qui a été posée à maintes reprises.

M. Denis Grimberghs. — La question ne portait pas sur la commande; nous avons tous l'information. En réalité, nous aurions voulu savoir si vous aviez approuvé le type de réseau, raison pour laquelle nous avons adopté une résolution vous demandant de ne pas commander le matériel avant de connaître le réseau. Depuis, nous sommes dans l'expectative.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je crois que M. Chabert, va pouvoir vous répondre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question, Monsieur Grimberghs ?

M. Denis Grimberghs. — Je disais que si nous avions évoqué le problème de l'acquisition du matériel roulant, ce n'est pas parce que nous ignorions que la STIB avait pris une décision. Je pense que certains d'entre nous le savaient.

Lorsque nous avons adopté la résolution concernant le réseau tram à partir des années 2006-2007, nous avons dit que nous voulions pas que le type de réseau soit décidé sur la base de l'acquisition de matériel roulant préalable à la définition du réseau. Or, c'est exactement ce qui est en train de se faire. Le réseau n'est toujours pas arrêté mais le choix du matériel roulant, qui induit évidemment un type de réseau, est déjà fait, alors que le gouvernement n'a pas encore statué sur le Plan tram. Ce que nous demandons maintenant, c'est avoir une réponse à la résolution adoptée par le Parlement à la mi-juillet. Cela me semble normal.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Le gouvernement a voulu éviter tout retard. Vous avez tous insisté pour que ce tram soit rapidement mis en circulation. La commande permet d'aller de l'avant. Ce tram n'est bien entendu pas fonction d'un réseau.

M. Denis Grimberghs. — Maintenant on peut faire passer les trams demain sur tous les réseaux ?

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, vous pourrez revenir sur ce sujet plus tard.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il s'agit d'un tram polyvalent, qui peut parfaitement rouler sur tous les réseaux. Après un an et demi, il était temps de décider.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je conclus ce chapitre en indiquant que pour la mobilité en général un projet d'ordonnance sera déposé par le ministre compétent, de même qu'un projet d'ordonnance relatif au stationnement. En outre, le Parlement sera saisi, au début de l'année prochaine, de l'actualisation de l'ensemble des chiffres du Plan Iris.

J'en viens à présent aux accords de Kyoto. A cet égard, il faut tenir compte de deux éléments essentiels. Tout d'abord, le 15 novembre, le gouvernement fédéral installera une commission nationale du climat.

Certes, il est bon que nous ayons, au niveau de Bruxelles-Capitale, nos préférences mais, si nous ne pouvons pas nous inclure dans le cadre fédéral, cela pose problème.

L'accord intervenu fixe à la fin du mois de décembre l'accord à conclure au sujet de la répartition des charges fondée, entre autres, sur la solidarité et les efforts réels accomplis par les autorités fédéra-

les, les régions et les communautés, en tenant compte des spécificités de chaque région.

Au niveau de la Région de Bruxelles, il convient d'être très prudent. Avons-nous la possibilité de prendre à notre charge une part de responsabilité que nous ne pourrions imputer à aucun acteur, sachant que notre parc industriel ne pourrait répondre à un certain nombre d'engagements que nous pourrions prendre ? Il est clair que si la déclaration gouvernementale contient un certain nombre de points, c'est parce qu'ils tiennent compte de la situation spécifique de Bruxelles. Si nous devons envisager une autre attitude, qui ne prendrait pas suffisamment en compte les spécificités de chaque région, notamment de la Région de Bruxelles-Capitale, nous aurions des difficultés. Mon sentiment est que l'accord que nous pourrions conclure, autant avec le gouvernement flamand qu'avec le gouvernement wallon, pourrait nous éviter d'être contraints d'assumer des charges excessives.

Vous n'ignorez pas que les engagements pris par le gouvernement belge posent des problèmes en ce qui concerne notre capacité de respecter le contrat que nous avons conclu sur le plan international, problèmes que l'ancien secrétaire d'Etat à l'Energie n'a pu, très logiquement, étant donné les conditions, aborder mieux que l'on ne pourrait l'envisager aujourd'hui.

M. Christos Doukeridis. — On y reviendra. L'étude commandée par M. Deleuze et par M. Picqué indique qu'il y a des marges.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je peux vous dire qu'à l'examen de ce dossier, en liaison avec les partenaires sociaux, des interrogations majeures sont posées. Il ne conviendrait pas que la Région de Bruxelles-Capitale endosse des charges qui obéiraient à la capacité concurrentielle que nous voulons connaître. Tâchons donc de négocier en reconnaissant le caractère particulier de la situation pour ce qui a trait à Bruxelles.

M. Christos Doukeridis. — Monsieur le Ministre-Président, ce débat est important et je propose de ne pas l'entamer maintenant. Nous aurons l'occasion très certainement d'y revenir dans les semaines qui viennent.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'en arrive à la problématique des avions.

A ce sujet, le ministre de l'Environnement, au nom du gouvernement et en accord avec l'ensemble de ses membres, a réagi systématiquement aux divers propos et propositions émis au niveau fédéral. Par la voix du ministre Gosuin, nous avons voulu systématiquement répondre que nous ne partageons pas les suggestions du ministre Anciaux. Nous avons également estimé qu'il fallait officiellement informer le gouvernement fédéral, non seulement de notre désapprobation quant à ses propositions, mais aussi de la nécessité pour l'ensemble des niveaux de pouvoir, y compris le fédéral et le ministre en charge, de respecter la déclaration gouvernementale. Ce respect passe inévitablement par une rencontre avec les régions concernées.

Vous n'ignorez pas que c'est seulement sur la base du cadastre dit du « bruit » que le gouvernement fédéral se devra de prendre attitude; vous n'ignorez pas non plus qu'il ne peut le faire qu'après concertation avec les régions concernées.

Il faut retenir que la réunion du comité de concertation de novembre aura ce point à l'ordre du jour, sachant que l'engagement a été pris dès à présent d'envisager les nouvelles routes, initialement arrêtées par le gouvernement fédéral; elles devront faire l'objet d'une étude d'incidence dans les deux régions, ce qui impose automatiquement l'obligation d'une large consultation publique dans les formes qui pourront être envisagées à ce moment.

J'ajouterai que, sur cette formule, le ministre Anciaux a fait part de son accord au ministre Gosuin.

Dès lors, la manière dont le gouvernement suit ce dossier est la plus utile pour ce qui a trait à la préoccupation de l'ensemble des Bruxellois intéressés par ce problème.

Dans le cadre de ces travaux du comité de concertation et du suivi de ce dossier, nous devons en revenir à l'examen de cette question.

J'en arrive à la problématique des communes. Ce qui a trait à la dotation des communes, via le Fonds des communes, ne sera aucunement bouleversé. Si je n'ai pas tenu à aborder cette question, qui fait partie de mes compétences propres, c'est pour une raison très simple : ces dossiers doivent être soumis à un arbitrage au niveau budgétaire; encore faut-il voir si, via la compétence communale, on initie l'activation d'un certain nombre de politiques.

Cela n'a pas été souligné et pourtant, cela avait ému le Parlement. Dans cette question, se trouve le financement de la politique sportive et des infrastructures; cela n'a pas été souligné dans la discussion de cette déclaration, mais ce financement des infrastructures se retrouve dans le volet relatif à la problématique communale. Comme la question n'est pas tranchée, autant pour ce qui concerne le système que le montant à affecter aux infrastructures sportives, cela n'a pas été repris dans la déclaration et le sera lors de la discussion budgétaire.

Un autre point n'a pas été soulevé, pourtant très important à nos yeux : la problématique des cultes. Aujourd'hui, nous sommes informés des décisions prises au niveau fédéral sur la reconnaissance du culte musulman : ce qui nécessite des engagements sur le plan budgétaire; il faut l'envisager sous l'aspect de la compétence « tutelle ».

Ce dossier, qui n'a pas encore été abordé, sera majeur dans l'appréhension de la coexistence de nos différentes communautés religieuses dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La politique de la sécurité n'a pas été abordée de manière précise. Si nous arrivons à un accord de plus en plus large pour ce qui touche au financement de certains outils permettant une politique de prévention effective, notamment pour ce qui concerne tous les aspects relatifs à la télé-surveillance, cela doit encore faire l'objet d'un certain nombre d'arbitrages sur les plans politique et financier.

Toujours à propos de ce dossier, la formation est une question posée par divers parlementaires, par des municipalistes, ce qui nous

offre l'opportunité de la trancher. Il faudra examiner ce que la région fait spécifiquement avec l'école de police.

Bien que ceci ne devrait peut-être pas être abordé dans cette enceinte, j'ajouterai que toute la problématique du financement des hôpitaux se pose également, sachant que nous devons répondre à la préoccupation des communes qui interviennent dans le déficit des hôpitaux, ce qui est lié aux décisions que le gouvernement prendra dans le cadre du Fonds de refinancement des trésoreries communales.

Nous retrouverons donc l'appréhension des communes face à ce dossier.

M. Rudi Vervoort. — En ce qui concerne la problématique Iris, nous avons voté une ordonnance, il y a quelques mois, prévoyant des mécanismes de financement qui, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de majorité, impliquaient l'ensemble des communes, qu'elles soient hospitalières ou non hospitalières. Il était bien prévu que les non hospitalières serviraient de boîtes aux lettres nécessaires quant au refinancement d'Iris.

Il faudrait peut-être s'interroger sur la mise en œuvre de cette ordonnance pour permettre la réalisation de cette opération. Sinon cela risque de poser des problèmes à Iris en cas de non-réalisation.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je puis vous dire que le dossier a été examiné déjà à trois reprises par le gouvernement, qui a mis la décision en suspens parce qu'il souhaitait rencontrer les responsables d'Iris afin de voir si l'intervention telle qu'elle avait été fixée permettait de rester dans l'enveloppe demandée par Iris pour son plan d'assainissement. Nous reverrons donc ce dossier. Il n'est pas du tout question de revenir sur les engagements du passé, il s'agit de voir, par rapport à la problématique des trésoreries communales, si l'on peut tenir compte de la situation spécifique d'un certain nombre de communes — trois d'entre elles ayant demandé de tenir compte de leur situation.

J'en viens à un point important au niveau gouvernemental et qui touche aux préoccupations en matière de propreté. Ce dossier sera examiné en lien direct avec la problématique des communes.

Des critiques ont été émises, je les ai très nettement perçues quant à la politique de la région en la matière. Ne pas reprendre ce dossier signifierait que nous ne voulons mener aucune politique en la matière.

C'est la raison pour laquelle nous le reprenons. Nous voulons le faire en liaison avec les communes. Les voiries en cause sont à 80 % communales. Si des difficultés ont été effectivement rencontrées, c'est comme l'ont relevé certains, par manque d'activation plus forte en liaison avec les communes. Comme vous le savez, nous avons décidé d'engager 300 ACS pour mener cette politique de propreté. Un choix me semble important : travaillerons-nous dans le cadre des outils qui dépendent directement de la région ou en liaison avec les communes ? Personnellement, j'estime qu'il convient de le faire avec les communes et que le fait de mettre à disposition un certain nombre de personnes complémentaires est en mesure de répondre à ce type

de préoccupation. Je pense d'ailleurs que notre activation politiques — nous le voyons aussi avec les zones de polices — est de mettre en œuvre non seulement le principe même d'un nombre plus important de personnes chargées de la propreté mais également d'avoir, pour l'ensemble des 19 communes, un dispositif dit « d'amendes administratives », aujourd'hui rendu possible par des décisions prises au niveau des chambres fédérales. Mais il faut évidemment que ce dispositif soit identique sur tout le territoire des 19 communes. L'activation de la lutte contre l'incivilité, dans l'ensemble des communes, sur un même modèle, nous paraît être un point important, à négocier et à reprendre dans le cadre de la politique communale.

L'intégralité de ce dossier de la propreté sera donc activée; c'est une bonne base de travail qu'il conviendra de mettre en œuvre de façon organisée.

J'ajouterai que cela doit également faire partie d'une véritable programmation de l'action concernant la propreté; cela a d'ailleurs été souligné en fin de débat. La mise en œuvre d'un tel dispositif doit être effectivement préparée, encadrée et décidée à une date unique pour l'ensemble du territoire des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour nous, il est préférable de prévoir cette action au 1^{er} janvier 2004 avec une période de mise en œuvre de deux mois, ce qui permettrait au début du mois de mars de mener cette « mise au net » de manière organisée et coordonnée sur l'ensemble du territoire des 19 communes.

Le fait de retenir cette priorité, en liaison avec l'ensemble des départements ministériels et des communes est une bonne articulation. Nous continuons à examiner ce qui se passe dans d'autres villes et ce en tenant compte de l'expertise de certaines communes de la Région bruxelloise. Nous savons que des communes ont même envoyé certains de leurs agents dans d'autres villes européennes afin de s'inspirer de ce qui y est mis en œuvre. Ce fut notamment le cas d'un agent d'une commune, qui s'est rendu dans la ville anglaise de Birmingham, qui a mis en place un dispositif utile.

Monsieur Vervoort, ma réponse touche donc l'activation à mener avec les communes puisqu'il y a là un choix élémentaire à opérer. Nous croyons que l'activation via les communes permet plus d'efficacité, une véritable politique de proximité. Le fait que des agents soient responsabilisés par rapport à un quartier ou à une partie de quartier et que la région, en liaison avec les services communaux, se charge de tout ce qui a trait au ramassage, est une articulation qui permettra de mettre les choses au net en matière de propreté publique.

Voici donc décrite avec plus de détails l'opération qui se construit aujourd'hui et qui nous paraît importante. En effet, nous sommes persuadés qu'une telle opération est de nature à rendre confiance à une certaine tranche de la population qui estime que la responsabilité n'est pas suffisamment assumée à cet égard.

J'en viens maintenant à un point relatif à l'économie. La mise en œuvre de la politique par le ministre de l'Economie tient incontestablement compte du tissu entrepreneurial et notamment des petites entreprises. Nous savons que, lors du réexamen par le gouvernement de l'ordonnance concernant l'expansion économique, un certain nombre de choix devront être opérés à nouveau. Nous savons que le Parlement y sera attentif; je ne vous cacherai pas qu'en ce qui me concerne, cela étant de ma responsabilité, j'ai tenu, pour une telle

matière, à reprendre les indications du PRD. Vous y retrouvez un certain nombre de lignes de force, approuvées par la Région de Bruxelles-Capitale, et qui reconnaissent les entreprises ou certains types d'entreprises qui doivent être repris dans ce type de réglementation et certainement dans l'ordonnance.

Bien entendu, un arbitrage sera nécessaire et, à mon sens, les premiers échanges que nous avons eu au sein du gouvernement, l'écoute du gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux — que nous avons abondamment « activés » pour la Conférence de l'Emploi, — entrent pleinement dans une réflexion que nous souhaitons mener à son terme.

Toujours à propos de l'emploi, je voudrais, sans entrer dans les détails, vous indiquer que le gouvernement est animé de la volonté de ne pas ouvrir de débats fallacieux au nom de l'idéologie. Tout ce qui doit conduire à permettre au maximum de nos concitoyens d'avoir un travail doit être retenu. Il n'est donc pas question de considérer qu'un emploi qui dépend des pouvoirs publics, notamment pour ce qui concerne les ACS, est un emploi de moindre considération qu'un emploi dans la fonction publique ou dans une entreprise. Il s'agit-là d'un choix qui correspond à la nécessité que nous connaissons aujourd'hui au niveau d'une région telle que la Région de Bruxelles-Capitale.

Certains peuvent avoir une autre sensibilité. Certains peuvent estimer qu'il peut y avoir là sujet à débat.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister-President, opdat u mij niet verkeerd zou begrijpen, zal ik mijn opmerking in het Frans formuleren.

Tout à l'heure, vous m'avez sans doute mal compris, j'ai dit clairement qu'il ne fallait pas essayer de réduire les gens à la mendicité. Je n'ai pas parlé d'une discrimination entre les gens qui travaillent en tant que fonctionnaires et les autres. Je n'accepte pas les termes employés par le ministre Tomas lors de la discussion.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai eu un entretien avec M. Tomas après le petit incident qui a émaillé une partie de l'après-midi.

Le propos que je tiens maintenant permet de rencontrer les points de vue. Si je vous ai bien entendu, il n'y avait pas du tout la volonté de considérer qu'une partie de la population doit être exclue d'un certain type d'emplois. C'est la raison pour laquelle je tiens à apporter cette précision maintenant parce qu'elle me paraît pleinement justifiée.

Ceci répond aussi à d'autres intervenants qui m'ont paru à certains moments laisser entendre que nous ne voulions pas continuer à accorder une attention particulière à ce qu'on peut appeler l'économie sociale. Le fait d'activer tout ce qui est possible en termes d'emploi est un point qui retient notre attention, mais vous aurez noté aussi que, avec l'accord de l'ensemble des membres du gouvernement, la volonté de mener une politique de croissance a été retenue. C'est donc un point qui me paraissait important à souligner.

J'en viens à une autre partie de cette réponse. Elle touche à la problématique des finances.

Il m'a été reproché de ne pas aborder l'accord au niveau financier. Cet accord a fait couler beaucoup d'encre, a provoqué pas mal de discours et d'interpellations.

Je crois pouvoir indiquer deux choses.

1° On nous fait d'une certaine façon le reproche de ne pas participer à l'opération Cité Administrative ou à d'autres. Comment voulez-vous que nous puissions participer à des opérations de ce type à partir du moment où la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas concernée ? Ce sont des opérations qui ont été décidées avant la création de la Région de Bruxelles-Capitale. Participer à un dossier tel que celui-là est effectivement hors de propos vu qu'il s'agit de régulariser une situation entre des institutions qui existaient à l'époque et le gouvernement fédéral. Nous ne faisons donc pas partie de cet accord.

2° Pour ce qui a trait à un certain nombre d'opérations dites « code 8 », vous remarquerez que les autres niveaux de pouvoir de l'entité 2 réagiront exactement de la même façon que ce que va faire le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour son budget, c'est-à-dire neutraliser cette opération, comme cela a déjà été précédemment le cas.

M. Benoît Cerexhe. — Cela reste à démontrer.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cela sera démontré dans le budget. Vous avez raison d'insister sur ce point car cela nous rend vigilants.

Mais je pense qu'il est utile de vous indiquer dès à présent que la neutralité de l'opération sera reprise. Vous le verrez clairement dans le budget. Vous le verrez d'autant plus clairement que vous ne remarquerez pas de diminution de possibilités de développement de politiques en Région de Bruxelles-Capitale. Cela, c'est l'essentiel.

Ce qui est revenu de manière beaucoup plus nette aujourd'hui dans le cadre de ce débat, c'est toute la problématique touchant à ce que vous avez appelé l'amnistie fiscale. Un accord a effectivement été conclu. Cet accord a déterminé un montant, tel que proposé par le gouvernement fédéral.

Quelle est la part retenue en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale ? C'est le fruit d'un calcul basé sur une clé de répartition qui fixe la quote-part des régions sur la base de la moyenne des recettes versées aux régions durant les dix dernières années.

M. Benoît Cerexhe. — Comment a-t-on calculé les 75 millions d'euros ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation

urbaine et de la Recherche scientifique. — Je viens de le dire. C'est un montant proposé par le gouvernement fédéral et que l'ensemble des entités fédérées a retenu.

Pourquoi reprendre ce montant ? Pour une raison simple. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement fédéral, même s'il a estimé un certain nombre de chiffres pour boucler son budget 2004, ne voulait pas s'engager sur un montant plus important concernant les régions.

La seule garantie que nous pouvons vous donner, c'est que ce montant de 75 millions d'euros est forfaitaire et qu'il s'agit d'un engagement pris par le gouvernement fédéral. Ces 75 millions d'euros, quoi qu'il arrive, rentreront dans l'équation financière au niveau de chacune des régions et donc la Région de Bruxelles-Capitale. Une opération faciale est menée par rapport à cela. Dans le cadre de la discussion budgétaire, vous la verrez apparaître de manière claire. Nous y reviendrons lors de la discussion du budget.

Je voudrais préciser qu'à cet égard, il n'y a pas de perte envisagée en ce qui concerne notre région.

M. Benoît Cerexhe. — Nous sommes d'accord là dessus. Vous avez accepté le montant qui vous a été imposé par le fédéral.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce n'est pas un montant imposé, c'est un montant garanti.

M. Benoît Cerexhe. — C'est la moindre des choses. Ce montant est tellement faible qu'il faut au moins qu'il vous soit garanti.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce montant est garanti et il est utile de le considérer comme tel.

Il me semblait utile de le souligner.

On a envisagé de façon liminaire toute la problématique qui concerne le reste de l'accord de coopération, de même que la problématique du refinancement au niveau des régions. Je pense que la discussion budgétaire nous permettra d'y revenir plus en détails.

Je terminerai par un dossier qui a été évoqué à plusieurs reprises et qui concerne la problématique « Europe ». Je voudrais simplement demander à certains parlementaires, notamment à M. Pesztat, de ne pas considérer au départ, parce qu'un tel dossier émane d'une initiative gouvernementale, qu'il est par définition mauvais. Vous me permettez d'en faire la démonstration. Vous avez indiqué, sur la base de l'étude ARIES, que nous voulions, aux Halles Saint-Gery, développer une maison de l'urbanisme et que l'on retrouvait, à la bibliothèque Solvay, une maison d'urbanisme. C'est inexact.

Si vous examinez le dossier le plus près, vous remarquerez qu'effectivement, serait installé dans la bibliothèque Solvay ce que l'on appelle « l'Urbanium » dont la vocation serait d'assurer le suivi

d'informations et d'interfaces, notamment avec les habitants, pour le développement du quartier Europe. Je pense que c'est une bonne chose. Autant nous devons garder pour l'ensemble des Bruxellois une maison de l'urbanisme qui concerne les habitants des 19 communes, autant il ne doit pas y avoir de difficultés à avoir un tel outil pour le quartier Europe.

En ce qui concerne les remarques arguant qu'il s'agirait d'un dossier nouveau et complémentaire, je dis : non. La particularité de ce dossier et de cette zone c'est que nous avons là le premier dossier activé des zones-leviers du PRD. L'étude qui a été commandée par le premier ministre et par mon prédécesseur portait effectivement sur cette zone. Que faisons – nous aujourd'hui ? Nous réceptionnons l'étude activée sur la base de décisions prises également par le Parlement concernant le PRD, et nous décidons d'une méthode. Nous indiquons qu'il faut tenir compte des éléments repris pour les investissements à faire et nous ouvrons finalement trois voies.

Avec la première, nous mettons l'étude à la disposition du plus grand nombre afin de continuer l'analyse de l'ensemble de ce document, y compris avec les riverains et l'ensemble des partenaires.

Nous voulons une consultation la plus large possible. Nous décidons, par la même occasion, en liaison avec le gouvernement fédéral, que l'ensemble du dossier sera mis à l'examen de façon plus large, dans le cadre d'une exposition qui se tiendra du 24 novembre au 15 janvier. Sur la base des avis, que nous récolterons, y compris l'avis des communes concernées — les bourgmestres d'Ixelles et d'Etterbeek ainsi que le chef de cabinet du bourgmestre de Bruxelles-Ville étaient présents lors de la présentation de l'étude — nous réunirons les personnes concernées par l'ensemble de l'examen de ce projet. Il s'agit là d'une activation politique en ce qui concerne une politique d'urbanisme globale qui est incontestablement importante et qui est la première en ce qui concerne le PRD.

Je tenais à relever ce point. Ne nous méprenez cependant pas, il ne s'agit pas d'une étude complémentaire, mais de l'activation d'une zone PRD et très certainement de la zone Europe qui est importante à prendre en considération.

Deuxième point : il nous paraît important d'obtenir, et ce serait une première, l'engagement financier de la part des institutions européennes de contribuer à l'équipement de l'ensemble d'une zone, en respectant ce que nous voulons : une mixité sur les plans social et culturel.

Lors de la rencontre que j'ai eue avec M. Prodi, la question a été clairement posée. Dans le dossier ARIES, se manifestait déjà la volonté d'inscrire un certain nombre de points. Nous estimons que pour la concrétisation des différents travaux une contribution de l'ordre de 30 % devrait être apportée par les institutions européennes. Et si, hier soir, pour une partie du D4, au niveau du Parlement européen, j'ai tenu à activer le dossier du Musée de l'Europe, c'est parce que là aussi, des complémentarités financières doivent être trouvées pour chacun des dossiers. Je pense qu'il s'agit d'une approche constructive de l'évolution urbanistique pour Bruxelles-Capitale. Je souhaitais le souligner.

Troisième point : nous devons profiter de l'opportunité qui se présentera lors de l'élargissement de l'Europe, le 1^{er} mai prochain. La

volonté du premier ministre, M. Verhofstadt, la sensibilité de M. Prodi et ce que j'ai demandé, c'est qu'il y ait, après avoir récolté l'ensemble des avis, par le biais de cette exposition, des réunions en liaison avec les communes, un engagement financier et la signature d'un véritable protocole, qui permettent dans les dix prochaines années d'opérer un investissement utile dans une telle zone.

C'est la démarche que nous appuyons et qui nous paraît importante.

En complément à cette dimension, je voudrais évoquer la volonté de nouer un maximum de contacts avec ces institutions européennes, en insistant comme je l'ai fait, et certains l'ont observé, sur la nécessité de ne pas considérer le développement de l'Europe à Bruxelles comme concentré dans des zones qui risqueraient de devenir des zones riches par rapport à d'autres, ce qui pourrait conduire à exclure un certain nombre d'habitants qui n'auraient pas la possibilité financière d'y habiter.

Je rejoins là ce que j'ai dit à propos du logement. Le fait de faire un appel, notamment au privé, mais aussi à la SDRB, pour contribuer à l'assainissement du logement dans de tels quartiers, pourrait nous conduire à prendre des décisions en termes de logement social ou de logement moyen qui permettraient d'éviter la vente à terme d'un certain nombre de logements, et au contraire de les conserver dans un parc où le public est déterminant afin de garder une mixité sociale.

Dans un certain nombre d'autres villes, notamment à dimension internationale, cette politique est effectivement menée pour qu'il n'y ait pas de décrochage. A ce sujet, comme je l'ai dit hier, nous voulons pleinement lier la politique régionale — telle qu'elle est revue — et les fonds structurels, ce qui doit conduire, et cela est déterminant, à obtenir une révision des fonds structurels afin que Bruxelles ne soit plus considérée en fonction des chiffres nets des 19 communes. Nous devons avoir une attitude beaucoup plus pointue qui nous permettrait de fixer la situation et l'intervention des fonds structurels dans un certain nombre de communes où le revenu moyen est déjà actuellement inférieur aux normes fixées par l'Objectif 1 qui est retenu au niveau du FEDER.

Activer le quartier européen, dans une bonne relation avec les institutions européennes, pour redéfinir les critères, pour envisager des interventions de type niveau Objectif 1 dans un certain nombre de communes, alors qu'aujourd'hui, nous ne bénéficions que d'incitants à partir de l'Objectif 2 à travers le projet Urban est un des points essentiels pour la cohésion sociale au niveau de Bruxelles et pour la cohésion nécessaire dans tout ce que nous devons développer.

A cet égard, j'ai indiqué hier qu'il faut activer pleinement et rapidement le PRD. Il ne suffit pas d'activer une zone telle que celle-là, il faut en envisager d'autres. Un intervenant a insisté pour que cela se fasse en liaison avec les autorités communales. Je vous informe que j'ai longuement discuté de deux dossiers avec le Bourgmestre de Bruxelles au début de cette semaine : celui qui concerne l'activation de la zone levier Heysel et celui qui a trait à l'activation de la zone levier Toison d'or. Je dois également rencontrer d'autres responsables communaux concernant cette dernière. Je verrai évidemment aussi le bourgmestre d'Ixelles. S'il faut activer une zone comme celle du Canal, laquelle est importante en matière de création d'entrepri-

ses, nous devons là aussi voir les responsables locaux. Est-il de mauvaise politique pour un gouvernement de prévoir dès à présent l'activation en 2004 de tels endroits stratégiques pour le développement de la Région de Bruxelles-Capitale ? Si nous l'activons, il est possible que le gouvernement actuel ne connaisse pas le résultat des études. Mais, malgré cela, l'initiative prise par le gouvernement d'activer les études à mener sur les zones leviers, tel que le Parlement l'a fixé en 2001-2002, me paraît utile. Nous ne pourrions pas, sans nous déjuger collectivement, envisager le développement de la Région de Bruxelles-Capitale si nous ne tenons pas compte du PRD. Tout le problème est là : si vous voulez une politique pour l'emploi, une politique pour les PME, une politique qui permette l'investissement et donc la croissance, il faut une volonté d'activation par rapport à ces zones. Je recommanderai donc à celles ou à ceux qui auront à mener ces politiques de garder ce que j'appellerai « la méthode participative utile » pour savoir quels investissements doivent être réalisés.

Pour ce qui a trait à l'Europe, il ne s'agit donc pas simplement de vouloir réactiver un dossier, nous devons nous mettre dans une hypothèse de croissance en relevant la possibilité développée par ce quartier, et je crois que ce sera utile.

Pour conclure, je dirai que j'ai tenu à relever quelques points qui montrent — quoi que l'opposition en pense — une certaine forme de dynamisation du gouvernement et de la majorité en cette fin de législature.

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas ce qui vous a été demandé.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce que je vous ai présenté est une activation d'un certain nombre de politiques et va incontestablement conduire à ce que j'ai déclaré hier, à savoir l'opportunité pour nous de gouverner pendant les mois qui nous restent.

Il aurait été lamentable de faire une déclaration de fin de législature ne précisant pas clairement la manière dont nous progresserons dans certains dossiers et dans le développement d'une politique et d'une stratégie en matière de propreté. Peut-on nier le fait de développer une stratégie impliquant les communes pour le développement d'une politique plus forte en matière de sécurité ? Dans le cadre de la politique de l'emploi, peut-on nier que ce qui a été demandé par la Région de Bruxelles-Capitale, y compris dans les résolutions du Parlement dont on parle beaucoup, et notamment à propos des discriminations, n'a pas été pris en compte au niveau de l'activation fédérale ?

M. Christos Doulkeridis. — Oui.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Dans ce cas, vous niez ce que vous avez voté.

M. Christos Doulkeridis. — Pas ce que nous avons voté mais ce que vous en avez fait !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Soyez au moins beau joueur.

M. Christos Doulkeridis. — Je le suis.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne venez quand même pas nous dire aujourd'hui que le fait d'avoir repris, dans un accord avec le Fédéral sur la politique de l'emploi, ce qui touche aux discriminations et ce que vous aviez demandé par le vote de résolutions est une mauvaise politique.

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas cela qui a été demandé.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pouvez-vous nier un certain nombre d'activations ? Pouvez-vous nier qu'il y a une activation démocratique, des contacts avec les entreprises, les institutions européennes et les riverains concernant une autre approche du quartier européen ? Pensez-vous que ce serait une erreur d'investir à travers les zones leviers du PRD et de répondre ainsi à ce que vous avez voté en la matière ? Ce serait nier des réalités qui nous permettent de vous dire que, sur le plan politique, après avoir entendu les interventions de parlementaires de la majorité et à la suite des propos que j'ai tenus hier et aujourd'hui en plein accord avec les ministres et la majorité, celle-ci et ce gouvernement me paraissent pour le moins plus imaginatifs que d'autres.

Je vous dirai en conclusion que, quel que soit le destin individuel de tout un chacun, y compris celui des ministres et du Ministre-Président, je ne vois pour l'heure aucune majorité francophone qui puisse avoir l'ardeur suffisante pour Bruxelles, si ce n'est la coalition qui unit aujourd'hui le MR au PS. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Benoît Cerexhe. — C'est mai 68 : l'imagination au pouvoir !

ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

Dépôt

EENVOUDIGE MOTIE

Indiening

Mme la Présidente. — A l'issue de la réponse de M. le Ministre-Président, je suis saisie d'un ordre du jour pur et simple déposé par Mme Marion Lemesre, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

L'accord de l'Assemblée étant nécessaire pour voter cet ordre du jour, je vous propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Bureau élargi de demain.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, j'essaie de comprendre la procédure suivie en l'espèce. Il ne s'agit pas d'une motion de confiance déposée par le Ministre-Président telle qu'il l'avait annoncée voici quelques semaines ?

Mme la Présidente. — Non, il s'agit d'un ordre du jour pur et simple.

M. Benoît Cerexhe. — Le Ministre-Président confirme donc très clairement qu'il ne sollicite pas la confiance du Parlement ...

M. Rudi Vervoort. — Vous avez été inattentif, Monsieur Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Non, je n'ai pas été inattentif, Monsieur Vervoort; j'ai tout suivi de A à Z.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai interrogé les groupes de la majorité à ce sujet. Ceux-ci ont clairement indiqué qu'ils assimilaient le vote sur l'ordre du jour pur et simple à un vote de confiance.

Cette façon de procéder évite aux parlementaires de devoir revenir dans 48 heures pour voter.

Donc, si effectivement le vote était négatif, le gouvernement n'aurait plus la confiance. S'il est positif, il a la confiance. Je considère, en accord avec le gouvernement et les présidents de groupe de la majorité, que le vote exprimé sera, ou ne sera pas un vote de confiance. Si les parlementaires de la majorité ne veulent pas donner leur confiance au gouvernement, qu'ils ne sanctionnent pas positivement l'ordre du jour pur et simple ! Il ne me paraît pas indiqué de se lancer dans un débat de procédure qui nous obligerait à revenir à un moment inopportun, simplement pour exprimer un vote.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, nous devons effectivement nous prononcer sur une motion pure et simple, ce qui, je le précise, ne se fait pas systématiquement à l'issue d'une déclaration de politique générale. En effet, sous MM. de Donnea et Simonet, par exemple, un vote de confiance était demandé.

Vous jouez sur les mots, Monsieur Ducarme : vous nous dites que la notion pure et simple équivaut à un vote de confiance. En réalité, la motion pure et simple signifie que l'on aborde la suite des débats.

Mme Marion Lemesre. — Ce sont les présidents de groupe de la majorité qui le disent. Nous votons la confiance en votant l'ordre du jour pur et simple.

M. Christos Doulkeridis. — La procédure réglementaire prévoit un vote de confiance. Lors de la réunion du Bureau élargi — et les présidents de groupe de la majorité étaient présents — il avait été convenu que cette séance serait clôturée vraisemblablement par une demande de vote de confiance de la part du gouvernement et que les travaux seraient ajournés pour deux jours ...

Mme Marion Lemesre. — Non, Monsieur Doulkeridis, ce n'est pas vrai.

M. Christos Doulkeridis. — Nous avons envisagé cette procédure.

Je suis interloqué. Qu'est-ce qui nous empêche de procéder à un vote de confiance ?

Mme Marion Lemesre. — Ce sont des enfantillages !

Mme la Présidente. — Le Bureau élargi avait prévu deux alternatives : soit une demande de confiance qui ne peut être déposée que par le gouvernement et donc, pas par des parlementaires, auquel cas une procédure comme celle utilisée au Parlement wallon et au Parlement flamand, par laquelle les présidents de groupe de la majorité demandent à l'Assemblée de se prononcer sur l'ordre du jour pur et simple, après modification de l'ordre du jour.

Ne dites pas qu'au Bureau élargi, on avait d'office prévu un vote de confiance.

M. Christos Doulkeridis. — La porte était ouverte pour un vote de confiance et elle ne l'est plus.

Mme la Présidente. — Cette décision incombait au gouvernement. La proposition est de soumettre la question au Bureau élargi qui se réunit demain.

M. Benoît Cerexhe. — Donc, madame la Présidente, nous ne voterons pas aujourd'hui sur cette motion. La question sera soumise au Bureau élargi de demain ?

Mme la Présidente. — En effet. J'ajoute que si le quorum n'avait pas été atteint, nous devons nous réunir dans les cinq jours ouvrables pour voter sur la motion. C'est ce que prévoit le Règlement et cela vaut pour toutes les Assemblées.

Je propose que l'on passe aux scrutins secrets en ce qui concerne le Collège d'Urbanisme. Notre ordre du jour est quelque peu bouleversé mais il manque trois membres (pour atteindre le quorum).

M. Benoît Cerexhe. — Il est d'usage dans notre Assemblée d'épuiser l'ordre du jour, en ce compris les questions orales, avant de passer au vote. Je ne voudrais pas faire perdre son temps à notre honorable Assemblée, mais je voudrais que l'on appelle M. le secrétaire d'Etat qui doit répondre à une question orale de M. Joël Riguelle.

Mme la Présidente. — Je l'ai personnellement prévenu que sa présence était requise au Parlement où il doit répondre à une ques-

tion orale. Je propose qu'en attendant le scrutin, M. Sven Gatz pose sa question à M. Daniel Ducarme. (*Assentiment.*)

MONDELINGE VRAGEN

QUESTIONS ORALES

Mevrouw de Voorzitter. — Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

L'ordre du jour appelle les questions orales.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZAAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HETAANBOD VAN ALFABETISERINGSCURSUSSEN DOOR DE GSOB »

QUESTION ORALE DE M. SVEN GATZ A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'OFFRE, PAR L'ERAP, DECOURS D'ALPHABETISATION »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Minister-President, de gewestelijke school voor openbare besturen biedt nu al ruim twee jaar alfabetiseringslessen aan aan arbeiders uit Brusselse gemeenten. Aan Franstalige zijde huurt de GSOB leerkrachten van de vzw *Lire et Ecrire* in. Voor het Nederlandstalig aanbod wendde de GSOB zich tot de Vlaamse Gemeenschapscommissie. De VGC verwees de school door naar de door de Vlaamse Gemeenschap decretaal erkende organisatie hiervoor in Brussel, met name het centrum voor basiseducatie Brusselleer. Dat was bereid die taak op zich te nemen. Meer nog, het was al enkele jaren zelf geïnteresseerd om alfabetiseringslessen aan te bieden aan arbeiders uit de gemeenten, omdat ze weten dat er daaraan behoefte is. De GSOB mocht dus een beroep doen op het aanbod van alfabetiseringslessen van Brusselleer, dat hiervoor GECEO's zou inzetten die het van de VGC toegewezen kreeg, specifiek voor opdrachten in dat kader. Enkel de werkingskosten moesten worden vergoed, niet de personeelskosten.

Om de een of andere reden zou volgens Brusselleer hierop het contact met de GSOB, door de GSOB verbroken zijn. Brusselleer kreeg te horen dat de GSOB nooit samenwerkt met derden, maar zelf organiseert, en vervolgens kreeg Brusselleer niets meer te horen.

Het is belangrijk te vermelden dat in tegenstelling tot de Franse Gemeenschap er aan Vlaamse zijde een strikt decretaal kader is voor alfabetisering, waarmee rekening moet worden gehouden. De VGC kan daar niet omheen, zelfs al zou ze dat willen. De decretale normen staan garant voor een bepaalde kwaliteit inzake lesgevers en -methoden.

(*M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Mijn vragen zijn de volgende. Is er voor het werkjaar 2003-2004 nu een aanbod aan Nederlandstalige alfabetiseringslessen vanuit de GSOB? Zo ja, wie organiseert die en met wie is hierover overleg gepleegd?

Om welke redenen zijn de gesprekken tussen de GSOB en Brusselleer stilgevallen? Was dat een beleidsmaatregel van de directie van de GSOB of van het beheersorgaan?

Is het volgens de minister niet de logica zelf om in dergelijke materies de weg te volgen van de gemeenschappen of de gemeenschapscommissies die terzake bevoegd zijn? Wat is de meerwaarde voor de GSOB en voor de potentiële cursisten om niet op het aanbod van Brusselleer in te gaan?

Wat zal de minister ondernemen om alsnog tot een vlotte samenwerking te komen?

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Daniel Ducarme, Minister-President, heeft het woord.

De heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer de Voorzitter, overeenkomstig de bepalingen van het Sociaal Handvest, is de GSOB belast met de taak beroepsopleidingsprogramma's uit te werken uitsluitend bedoeld voor de personeelsleden van de Brusselse lokale overheden, ongeacht hun niveau en hun taalgebruik.

De opleidingen aangeboden door de GSOB worden meestal gegeven door derde organisaties. Wat de alfabetiseringslessen betreft, selecteerde de GSOB twee externe organen, met name de vzw *Lire et Ecrire* voor het Franstalige personeel en Brusselleer Centrum voor Basiseducatie voor het Nederlandstalige personeel.

Uit inlichtingen van de directie van de GSOB blijkt dat een eerste sessie aan een vijftigtal Franstaligen reeds succesvol werd afgerond. De Nederlandstalige sessie kon echter niet plaatsvinden door de weigering van Brusselleer om de door de GSOB opgelegde voorwaarden omtrent de locatiekeuze in de lokalen van de GSOB en omtrent de organisatie van de lessen te aanvaarden. Dezelfde directie bevestigt echter dat beide partijen dichtbij een akkoord staan om de Nederlandstalige personeelsleden de opleiding in kwestie te kunnen aanbieden.

Als Minister-President belast met het toezicht op de gemeenten, kan ik niet anders dan verheugd zijn over de organisatie van dergelijke overduidelijk noodzakelijke opleidingen die voor Franstalige en Nederlandstalige ambtenaren toegankelijk zijn.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor een aanvullende vraag.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Minister-President, ik neem akte van uw antwoord dat er vooruitgang in het dossier wordt gemaakt. Ik zal de zaak van dichtbij blijven volgen.

Kunt u mij zeggen vanaf wanneer de lessen Nederlands zullen kunnen worden gegeven? Hoe dan ook is het beter dat de lessen binnen de komende maanden starten en niet over een jaar.

De heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Er moet een akkoord zijn tussen de externe organen. Ik heb daarop geen toezichtsbevoegdheid. De Minister-President heeft enkel toezicht op de gemeenten.

Mijnheer de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. PASCAL SMET, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION EN MATIERE D'INCENDIE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE OPRICHTING VAN EEN OPLEIDINGSCENTRUM VOOR BRANDBESTRIJDING »

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en date du 3 juillet 2003, le gouvernement a décidé de marquer son accord sur la création d'un centre de formation en matière de lutte contre l'incendie sous forme d'une ASBL et en a approuvé les statuts. Le secrétaire d'Etat chargé de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente a été chargé de l'exécution de cette décision qui stipule par ailleurs, que les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

La Région de Bruxelles-Capitale attend depuis longtemps la création d'une école du feu et c'est dans ce contexte que je souhaiterais savoir quels sont les grands objectifs fixés par cette décision gouvernementale, quels sont les budgets qui y sont attachés, quels sont les délais de mise en œuvre de cette décision qui ont été établis et enfin, comment sera composé le conseil d'administration de cette nouvelle institution?

M. le Président. — La parole est à M. Smet, secrétaire d'Etat.

M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, le centre de formation a pour objectif principal d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des membres du personnel opérationnel du SIAMU. Les avantages principaux sont notamment une

homogénéité dans les formations des néerlandophones et des francophones, l'adaptation des programmes de cours aux risques spécifiques de notre grande ville et l'organisation de cours de promotion simultanément pour les deux rôles linguistiques.

Le centre de formation a pour objectif secondaire d'organiser et d'assurer des cours pour des tiers, pour autant qu'ils aient trait à la prévention et à la lutte contre l'incendie et la panique.

L'objectif principal prime sur l'objectif secondaire.

Il n'y a aucun budget de fonctionnement attaché à la création de l'école du feu ou du centre de formation. Celui-ci devrait être auto-suffisant sur le plan financier et ce, pour les raisons suivantes :

— Des subsides de fonctionnement sont prévus au niveau fédéral pour les formations dispensées par les centres provinciaux de formation des services publics d'incendie, agréés par le ministre de l'Intérieur.

— Il est également prévu que les centres de formation puissent demander un minerval pour l'inscription d'élèves aux formations, rentrées financières qui permettront de couvrir les frais de personnel et de fonctionnement du centre de formation.

En ce qui concerne le bâtiment, il est prévu, comme pour le centre de formation en aide médicale urgente et pour les formations organisées par les autres écoles du feu, au profit du SIAMU, que ce dernier mette l'infrastructure nécessaire à disposition pour l'organisation des formations.

Comme c'est le cas avec l'école d'aide médicale urgente, une convention de collaboration sera établie entre le SIAMU et l'école du feu.

Les statuts, ainsi que le règlement d'ordre intérieur de l'ASBL sont finalisés. La demande de reconnaissance sera très prochainement envoyée au ministre de l'Intérieur. La reconnaissance, par le ministre de l'Intérieur, est en effet requise. Il semble que cette procédure prenne 2 à 3 mois, ce qui amène à conclure que l'école devrait être opérationnelle au début de l'année 2004.

Enfin, le conseil d'administration est composé de 5 membres, à savoir :

— le membre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou par délégation le secrétaire d'Etat qui a parmi ses compétences la Lutte contre l'Incendie, ou son représentant;

— le directeur général du SIAMU ou à défaut le directeur-général adjoint, ou son représentant;

— l'officier-chef de service du SIAMU ou à défaut le commandant en second, ou son représentant;

— l'officier-chef du département opérations du SIAMU, ou son représentant;

— l'agent du SIAMU désigné par celui-ci responsable des formations, ou son représentant.

Le gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ou son représentant et un représentant mandaté de chaque organisation syndicale représentative du SIAMU et actif dans le cadre opérationnel du SIAMU seront invités aux réunions du conseil d'administration en tant qu'observateurs.

M. le Président. — La parole est à M. Riguelle pour une réplique.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'Etat pour sa réponse. J'imagine que nous aurons l'occasion de revoir les aspects budgétaires au moment de la présentation du budget 2004.

M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Il n'y a pas de budget spécifique puisque c'est autosuffisant.

M. le Président. — L'incident est clos.

SCRUTINS SECRETS

GEHEIME STEMMINGEN

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A TROIS MANDATS VACANTS DE MEMBRE DU COLLEGE D'URBANISME (Article 13 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme)

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN DUBBELTALLEN VAN KANDIDATEN VOOR DRIE VACANTE MANDATEN VAN LID VAN HET STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE (Artikel 13 van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats à trois mandats vacants de membre du Collège d'urbanisme (Article 13 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme).

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van dubbeltallen van kandidaten voor drie vacante mandaten van lid van het Stedenbouwkundig College (Artikel 13 van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw).

— Les membres dont le mandat a expiré sont MM. Luc Van Rossum, Tony Buyck et Marcel Bonnechere.

De leden wier mandaat ten einde liep zijn de heren Luc Van Rossum, Tony Buyck en Marcel Bonnechere.

Suite aux appels aux candidatures, les candidatures suivantes ont été valablement introduites :

1. M. José A. BASSIL, architecte
2. M. Christian BAYET, architecte
3. M. Marcel BONNECHERE, architecte-ingénieur civil des constructions
4. Mme Vinciane BOON, licenciée en droit
5. M. Xavier BUYS, urbaniste et planologue
6. Mme Ann CAUTREELS, architecte
7. M. Gert DE COCK, architecte-urbaniste
8. Mme Sylvie DELLOUE, régente arts plastiques et graduée en architecture de jardins et du paysage
9. Mme Aimée DEMEULDRE, licenciée en sciences géographiques et en urbanisme et aménagement du territoire
10. M. Albert DE PRETER, architecte-urbaniste
11. M. Tom DE ROEP, licencié en sciences politiques et sociales
12. M. Lionel DEVLIEGER, ingénieur civil-architecte, doctorant au département d'architecture et d'urbanisme de l'université de Gand
13. Mme Dominique DOSOGNE, architecte-urbaniste
14. M. Jo F. DRAPS, architecte, géomètre-expert immobilier
15. M. Jan DU FOUR, architecte et architecte d'intérieur
16. Mme Ana Paula FERREIRA PIRES, architecte
17. M. Georges GAILLARD, géomètre-expert immobilier et urbaniste
18. M. Hervé GILSON, architecte
19. M. Geoffrey GRULOIS, ingénieur-architecte, doctorant à l'université de Tokyo (département d'architecture)
20. M. Jean-Philippe HAMAL, architecte-urbaniste
21. Mme Françoise LAMBOTTE, licenciée en droit, DES en droit de l'environnement et en droit public et administratif
22. Mme Perrine LAUWEREYNS, architecte
23. M. Philippe LOUWERS, architecte
24. M. Michel PROCES, architecte, licencié en sciences appliquées — orientation architecture
25. M. Michel RENARD, licencié en communication sociale
26. M. Stéfan RYCHTER, ingénieur civil des constructions, docteur en sciences appliquées

- 27.M. Pierre SENNECHALES, ingénieur civil des constructions
- 28.Mme Natacha SIMONS, architecte
- 29.M. Paul SZTERNFELD, architecte
- 30.M. Pol THIBAUT, urbaniste
- 31.M. Jean-Pierre THIRY, docteur en sciences politiques et sociales
- 32.M. Gérard VAN CAUWENBERGE, architecte
- 33.M. Georges VAN MOFFAERT, architecte de jardins et du paysage et urbaniste
- 34.Mme Joëlle VANNUT ingénieur civil-architecte
- 35.M. Marc VANTHOURNOUT, architecte-urbaniste
- 36.M. Philippe VAN WESEMAEL, licencié en droit
- 37.M. Peter VERLINDEN, architecte
- 38.Mme Donatienne WAHL, licenciée en droit

Les candidatures de M. Jens Aerts, Mme Bénédicte Alexandre et M. Jean-Pierre Blondel sont irrecevables dans le cadre du présent renouvellement partiel du collège, ces candidats ne satisfaisant pas à la condition d'âge fixée par l'article 3 de l'arrêté du 29 juin 1992 tel que modifié par l'arrêté du 16 janvier 2003.

En fonction des qualifications requises pour les experts du Collège d'Urbanisme (article 1^{er} de l'arrêté du 29 juin 1992 tel que remplacé par l'arrêté du 16 janvier 2003) et tenant compte de la composition actuelle du collège, au moins un candidat présenté doit être titulaire du diplôme de docteur ou de licencié en droit.

Na de oproep tot kandidaten werden de volgende kandidaturen geldig ingediend :

1. De heer José A. BASSIL, architect
2. De heer Christian BAYET, architect
3. De heer Marcel BONNECHERE, architect en burgerlijk ingenieur in de bouwkunde
4. Mevr. Vinciane BOON, licentiaat in de rechten
5. De heer Xavier BUYS, stedenbouwkundige en planoloog
6. Mevr. Ann CAUTREELS, architect
7. De heer Gert DE COCK, architect-stedenbouwkundige
8. Mevr. Sylvie DELLOUE, regentes plastische kunsten en geïntegreerde in tuin- en landschapsarchitectuur
9. Mevr. Aimée DEMEULDRE, licentiaat in de geografische wetenschappen en in de stedenbouw en ruimtelijke ordening

- 10.De heer Albert DE PRETER, architect-stedenbouwkundige
- 11.De heer Tom DE ROEP, licentiaat in de politieke en sociale wetenschappen
- 12.De heer Lionel DEVLIEGER, burgerlijk ingenieur-architect, doctorandus bij het departement architectuur en stedenbouw van de universiteit van Gent
- 13.Mevr. Dominique DOSOGNE, architect-stedenbouwkundige
- 14.De heer. Jo F. DRAPS, architect, landmeter-vastgoedexpert
- 15.De heer Jan DU FOUR, architect en binnenhuisarchitect
- 16.Mevr. Ana Paula FERREIRA PIRES, architect
- 17.De heer Georges GAILLARD, landmeter-vastgoedexpert en stedenbouwkundige
- 18.De heer Hervé GILSON, architect
- 19.De heer Geoffrey GRULOIS, ingenieur-architect, doctorandus aan de universiteit van Tokio (departement architectuur)
- 20.De heer Jean-Philippe HAMAL, architect-stedenbouwkundige
- 21.Mevr. Françoise LAMBOTTE, licentiaat in de rechten, diploma gespecialiseerde studies in leefmilieurecht en publiek en administratief recht
- 22.Mevr. Perrine LAUWEREYNS, architect
- 23.De heer Philippe LOUWERS, architect
- 24.De heer Michel PROCES, architect, licentiaat in de toegepaste wetenschappen — richting architectuur
- 25.De heer Michel RENARD, licentiaat in de sociale communicatie
- 26.De heer. Stéfan RYCHTER, burgerlijk ingenieur in de bouwkunde, doctor in de toegepaste wetenschappen
- 27.De heer Pierre SENNECHALES, burgerlijk ingenieur in de bouwkunde
- 28.Mevr. Natacha SIMONS, architect
- 29.De heer Paul SZTERNFELD, architect
- 30.De heer Pol THIBAUT, stedenbouwkundige
- 31.De heer Jean-Pierre THIRY, doctor in de toegepaste en sociale wetenschappen
- 32.De heer Gérard VAN CAUWENBERGE, architect
- 33.De heer Georges VAN MOFFAERT, tuin- en landschapsarchitect en stedenbouwkundige
- 34.Mevr. Joëlle VANNUT burgerlijk ingenieur-architect

35. De heer Marc VANTHOURNOUT, architect-stedenbouwkundige

36. De heer Philippe VAN WESEMAEL, licentiaat in de rechten

37. De heer Peter VERLINDEN, architect

38. Mevr. Donatienne WAHL, licentiaat in de rechten

De kandidaatstellingen van de heer Jens Aerts, mevr. Bénédicte Alexandre en de heer Jean-Pierre Blondel zijn, in het kader van deze gedeeltelijke hernieuwing van het college, onontvankelijk, deze kandidaten voldoen niet aan de leeftijdsvoorwaarde vastgesteld door artikel 3 van het besluit van 29 juni 1992, zoals gewijzigd bij besluit van 16 januari 2003.

Naargelang de vereiste kwalificaties voor de deskundigen van het Stedenbouwkundig College (artikel 1 van het besluit van 1 juni 1992, zoals vervangen door het besluit van 16 januari 2003) en rekening houdend met de huidige samenstelling van het college, moet ten minste één kandidaat houder zijn van het diploma van doctor of licentiaat in de rechten.

PREMIERS CANDIDATS

EERSTE KANDIDATEN

M. le Président. — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des *premiers candidats* à trois mandats vacants de membre du Collège d'Urbanisme.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Les noms des candidats dont la candidature est recevable y sont repris. Il vous appartient de voter au maximum pour trois candidats qui seront présentés en qualité de premiers candidats.

Wij gaan thans over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de *eerste kandidaten* voor drie vacante mandaten van lid van het Stedenbouwkundig College.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

De namen van de kandidaten, waarvan de kandidatuur ontvankelijk is, zijn erop vermeld. U mag voor ten hoogste drie kandidaten stemmen die als eerste kandidaat zullen worden voorgedragen.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Caron.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Caron.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. Ouezekhti à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer Ouezekhti uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

Nombre de voix émises : 53

Aantal uitgebrachte stemmen : 53

Vote blanc et nul : 1

Blanco en ongeldige stem : 1

Nombre de votes valables : 52

Aantal geldige stemmen : 52

Pour Mme Boon : 51

Voor mevrouw Boon : 51

Pour M. Renard : 46

Voor de heer Renard : 46

Pour M. Sennechales : 45

Voor de heer Sennechales : 45

Mme Boon, MM. Renard et Sennechales ont obtenu la majorité absolue et sont désignés en qualité de premiers candidats pour les mandats de membre du Collège d'Urbanisme.

Mevrouw Boon, de heren Renard en Sennechales hebben de volstreekte meerderheid bekomen en worden aangewezen als eerste kandidaten voor de mandaten van lid van het Stedenbouwkundig College.

SECONDS CANDIDATS

TWEEDE KANDIDATEN

M. le Président. — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des seconds candidats à trois mandats vacants de membre du Collège d'Urbanisme.

Wij gaan thans over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de tweede kandidaten voor drie vacante mandaten van lid van het Stedenbouwkundig College.

Je vous rappelle que seront considérés comme nuls les scrutins émis en faveur d'un candidat déjà présenté en qualité de premier candidat.

Ik herinner u eraan dat de stemmen uitgebracht voor een kandidaat die reeds als eerste kandidaat is voorgedragen als nietig zullen worden beschouwd.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

— J'invite M. Ouezekhti à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer Ouezekhti uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ? (*Oui.*)

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ? (*Ja.*)

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

Nombre de voix émises : 51

Aantal uitgebrachte stemmen : 51

Pour M. Bonnechere : 46

Voor de heer Bonnechere : 46

Pour Mme Dossogne : 44

Voor mevrouw Dossogne : 44

Pour M. Vanthournout : 44

Voor de heer Vanthournout : 44

M. Bonnechere, Mme Dossogne et M. Vanthournout ont obtenu la majorité absolue et sont désignés en qualité de seconds candidats pour les mandats de membre du Collège d'Urbanisme.

De heer Bonnechere, mevr. Dossogne en de heer Vanthournout hebben de volstrekte meerderheid bekomen en worden aangewezen als tweede kandidaten voor de mandaten van lid van het Stedenbouwkundig College.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Benoît Cerexhe à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la nature et la portée de l'effort demandé par le gouvernement fédéral à la Région bruxelloise dans le cadre de la révision en 2004 du Pacte de stabilité ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de aard en de draagwijdte van de inspanning die de federale regering vraagt aan het Brussels Gewest in het kader van de herziening van het Stabiliteitspact in 2004 ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Denis Grimberghs, Alain Daems, Mme Béatrice Fraiteur et M. Christos Doukeridis.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Denis Grimberghs, Alain Daems, mevrouw Béatrice Fraiteur en de heer Christos Doukeridis.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort, Jan Béghin et Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door mevr. Marion Lemesre, de heren Rudi Vervoort, Jan Béghin en Sven Gatz voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

18 répondent non.

18 antwoorden neen.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Bernard Ide à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le financement des infrastructures sportives et du football » et l'interpellation jointe de M. Marc Cools concernant « le financement des diverses demandes d'infrastructures sportives ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Bernard Ide tot de heren Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de financiering van de sportinfrastructuur en voetbalvelden » en de toegevoegde interpellatie van de heer Marc Cools betreffende « de financiering van verschillende aanvragen voor sportinfrastructuur ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Alain Daems, Joël Riguelle, Mme Anne-Françoise Theunissen et M. Benoît Cerexhe.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Alain Daems, Joël Riguelle, mevrouw Anne-Françoise Theunissen en de heer Benoît Cerexhe.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mmes Marion Lemesre, Isabelle Emmery et M. Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door mevr. Marion Lemesre, mevr. Isabelle Emmery en de heer Sven Gatz voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

23 répondent non.

23 antwoorden neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 21 h 05.

De plenaire vergadering wordt om 21.05 uur gesloten.

